

**CONSEIL COMMUNAL**  
**VILLE DE NAMUR**

**Séance du 12 février 2015**

La séance est ouverte à 18h15

**Présences:**

**Présidence:**

M. M. Prévot, Bourgmestre empêché.

**Echevins:**

Mmes S. Scailquin, A. Barzin, C. Crefcoeur, P. Grandchamps, MM. T. Auspert, A. Detry, B. Sohier, A. Gavroy, L. Gennart.

**Conseillers:**

**Mme A. Oger, Cheffe de groupe;** Mmes B. Bazelaire, G. Demoustier, D. Klein (à partir du point 10), A-M. Salembier, MM. J-M. Allard, J. Etienne, G. Carpiaux, P. Maillieux, P. Mathieu (cdH)

**M. B. Guillitte, Chef de groupe;** Mme C. Bouveroux, MM. D. Lhoste (jusqu'au point 38.2), E. Mievis (à partir du point 10 et jusqu'au point 38.4) (MR)

**Mme B. Baland, Cheffe de groupe;** Mmes A. De Gand, L. Lambert, R. Mushokoza (à partir du point 3) (ECOLO)

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe;** Mmes F. Collard (jusqu'au point 38.4), D. Renier, G. Grovonius, N. Kumanova-Gashi, MM. O. Anselme, Ch. Capelle (jusqu'au point 38.4), J. Damilot, M. Deheneffe, F. Martin, A. Piret, C. Pirot, F. Seumoys, K. Tory (PS)

Mme F. Kinet, Conseillère indépendante (jusqu'au point 38.4)

M. P-Y Dupuis, Conseiller indépendant (jusqu'au point 38.4)

M. P. Defeyt, Président du CPAS (ECOLO)

**Secrétaires:**

M. J-M Van Bol, Directeur général

Mme L. Leprince, Directrice générale adjointe

**Excusés:**

Mme N. Sonveaux, Conseillère communale cdH

Mme M. Van Espen et M. E. Nahon, Conseillers communaux MR

**Votes:**

*SÉANCE PUBLIQUE*

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf :

**Point 5:** 39 oui et 1 abstention

**Point 38.1:** le PS fait connaître son désaccord sur la réponse du Collège communal quant aux suites réservées au dossier.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Séance publique**

#### **DIRECTION GENERALE**

##### **CELLULE CONSEIL**

1. Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2015

##### **SECRETARIAT GENERAL**

2. Démission d'un Conseiller
3. Remplacement d'un Conseiller et prestation de serment
4. Commissions communales: composition – modification
5. Représentation: Commission communale de l'Accueil – remplacement

#### **DEPARTEMENT CADRE DE VIE**

##### **ECO CONSEIL**

6. Quinzaine de la nature 2015: timbre et souvenir philatélique – prix

#### **DEPARTEMENT DES VOIES PUBLIQUES**

##### **VOIRIE**

7. Quartier des Célestines, rues de l'Etoile et du Lombard: projet bis
8. Divers sites: inspection d'égouts par caméra et curage éventuel – projet
9. Droit de tirage élargi : fonds d'investissement des communes 2013-2016 – plan d'investissement communal – 2<sup>ème</sup> modification
10. Téléphérique: concession de travaux publics – procédure et avis
11. Wépion, chemin des Collets: entretien et mise en œuvre du revêtement – modification unilatérale n°1

#### **EQUIPEMENT URBAIN**

12. Parkings P+R Saint-Nicolas et Namur Expo: projet TEC it easy – convention

##### **MOBILITE**

13. Conseiller en mobilité: subvention – rapport d'évaluation

#### **DEPARTEMENT DES AFFAIRES CIVILES ET SOCIALES**

##### **COHESION SOCIALE**

14. Accueil des gens du voyage: règlement général

#### **DEPARTEMENT DE L'EDUCATION ET DES LOISIRS**

##### **CULTURE – BIBLIOTHEQUES**

15. Mons 2015: usage d'un espace d'exposition – convention

## **DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT URBAIN**

16. Guichet de l'Energie: convention

### **URBANISME**

17. Saint-Servais, rue de Bricgniot: passage supérieur de la ligne 161 – renouvellement

### **REGIE FONCIERE**

18. Anciens Abattoirs de Bomel: promotion d'un ensemble de logements – acte de base et acte de vente-type  
19. Site des Casernes: occupation à titre précaire – convention  
20. Plan de gestion 2014-2020: actualisation

## **DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

### **PERSONNEL**

21. CPAS: statut pécuniaire des grades légaux – modification  
22. Usage des véhicules de services et des véhicules partagés: modification du statut administratif

## **DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE**

### **BUDGET ET PLAN DE GESTION**

23. Zone de Police: comptes 2013 – arrêté d'approbation du Gouverneur  
24. Zone de Police: budget 2014 – MB2 – arrêté d'approbation du Gouverneur  
25. Zone de Police: budget 2015  
26. Zone de Police: budget 2015 – petits investissements – procédure et financement  
27. Zone de Police: projections quinquennales 2016-2020 – actualisation et mesures de gestion  
28. Gestion active de la dette: rallongement de la durée et augmentation de la progressivité du taux d'amortissement d'emprunts

### **RECETTES ORDINAIRES**

29. Accueil des gens du voyage: règlement-redevance  
30. Taxe additionnelle à l'IPP: règlement exécutoire

### **RECETTES ET DEPENSES EXTRAORDINAIRES**

31. Petits investissements: liste récapitulative des projets – 4<sup>ème</sup> trimestre 2014

## **DEPARTEMENT DES BATIMENTS**

### **BUREAU D'ETUDES BATIMENTS**

32. Ecole de la Court'Echelle: conception et réalisation d'une crèche – changement du mode de passation – information  
33. Centre sportif "La Mosane" à Jambes: rénovation – nouvelle procédure  
34. Académie des Beaux-Arts: construction de classes et d'ateliers – avenant 34  
35. Malonne: conception et réalisation d'une salle d'athlétisme indoor – avenant 16  
36. Malonne: conception et réalisation d'une salle d'athlétisme indoor – avenant 17

### **GESTION IMMOBILIERE**

37. Salzinnes: échange de terrains – projet d'acte

## **POINT COMPLEMENTAIRE**

38.1 Consultation populaire: résultats et suites apportées au dossier

## **POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE CONSEILLERS**

38.2 Ecoles communales: S.O.S. écureuses! (P-Y. Dupuis, Conseiller communal indépendant)

38.3 Consultation populaire: Ce cher "3X oui"(P-Y. Dupuis, Conseiller communal indépendant)

38.4 Etat d'avancement de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques communales, en général, et au sein de la Police, en particulier. (D. Klein, Conseillère communale cdH)

38.5 Plébiscite du 8 février : quelle suite donner au vote des Namurois ? (A. Piret, Conseiller communal PS)

38.6 Le thalys wallon, chronique d'une mort annoncée ? (J. Damilot, Conseiller communal PS)

## **Huis clos**

### **CORPS DE SECURITE**

#### **ZONE DE POLICE**

- 39. Personnel: mobilité – désignation 1
- 40. Personnel: mobilité – désignation 2
- 41. Personnel: accident de travail – incapacité permanente
- 42. Personnel: mise à la retraite 1
- 43. Personnel: mise à la retraite 2

### **DEPARTEMENT DE L'EDUCATION ET DES LOISIRS**

#### **ENSEIGNEMENT**

##### **FONDAMENTAL**

- 44. Désignations temporaires: ratification
- 45. Mise en disponibilité 1
- 46. Mise en disponibilité 2

##### **ACADEMIE DES BEAUX-ARTS**

- 47. Désignations temporaires: ratification
- 48. Mise en disponibilité
- 49. Détachement provisoire – prolongation

##### **CONSERVATOIRE**

- 50. Désignations temporaires: ratification
- 51. Mise en disponibilité 1
- 52. Mise en disponibilité 2

### **DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **PERSONNEL**

- 53. Prolongation de stage
- 54. Mise à la retraite

## Séance publique

### Introduction

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Madame Kinet, c'est la place de Monsieur Dupuis.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Monsieur Prévot, justement, je suis fort étonnée. J'arrive et alors que par mail vous me disiez que ma place était ici, je remarque que vous me mettez près des socialistes. Il y a une raison à cela? Qui a décidé cela et depuis quand? Apparemment, ça s'est fait il y a 10 minutes.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Madame Kinet, je vais répondre à vos questions. Je m'attendais évidemment à ce que vous fassiez un demi-esclandre d'entrée de jeu.*

*Soyons clairs: vous avez déjà fait un scandale le mois passé parce que l'on avait osé vous mettre près des Ecolos, en estimant scandaleux qu'ils soient à vos côtés. Réjouissez-vous qu'ils n'aient pas, eux, estimé scandaleux que vous soyez aux leurs.*

*Vous m'avez envoyé un e-mail en demandant à pouvoir être à côté de Monsieur Dupuis et dans l'email – pas de problème, vous pouvez l'exhiber, je l'assumer – je vous ai répondu que moi je n'y voyais pas d'inconvénient.*

*Le débat et la question ont été portés au Collège communal, vendredi dernier, donc cela ne date pas d'il y a 10 minutes. Le Collège communal, après en avoir débattu, a estimé qu'il n'y avait pas lieu de commencer à ce que chacun des Conseillers choisisse sa propre place, en fonction de l'appréciation qu'il porte aux collègues. Et qu'en l'occurrence, par principe simplement d'égalité de traitement avec ce qui avait été fait avec Monsieur Dupuis, pour rappel: Monsieur Dupuis était ici à ma gauche, a quitté les bancs PS et a été installé de l'autre côté de l'assemblée, entre les deux formations politiques que sont le cdH et le MR.*

*Nous avons donc simplement fait la même chose, en faisant en sorte que vous qui quittiez la droite de l'assemblée, vous vous installiez à la gauche, entre les deux groupes qui composent cette partie gauche, à savoir Ecolos et le PS.*

*Donc, on a simplement apporté le traitement similaire à votre cas, par rapport à celui de Monsieur Dupuis, parce qu'il n'y avait pas de raison qu'il y ait un traitement différencié en fonction des humeurs que vous exprimiez.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Et Monsieur Dupuis a changé de place, lui. Donc il n'est plus à la place qu'il occupait.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Il n'y a pas de problème, je peux demander à Monsieur Mathieu de se décaler, Monsieur Etienne et compagnie.*

*Mais par souci de cohérence, vous faites bien de le remarquer et je vous en remercie, il faut effectivement laisser Monsieur Dupuis là où il était jusqu'à présent. Il ne s'en est jamais plaint.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Deuxième chose: il y a une différence entre Monsieur Dupuis et moi. Moi, je suis toujours MR, Monsieur Dupuis n'a pas de parti. Etant toujours Conseillère MR indépendante, le pacte de majorité est très clair, je fais toujours partie de la majorité.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Donc il n'y a aucun problème parce que Monsieur Dupuis a beau siéger là, officiellement et juridiquement, il fait toujours partie du groupe PS. Comme vous, vous faites toujours partie du MR.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Non, Monsieur Dupuis n'a plus sa carte au PS.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Attendez Madame, la question des cartes d'affiliation, cela n'a rien avoir avec une assemblée comme celle-ci.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Quand même, moi je suis membre MR en règle de cotisations.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Et je vous en félicite mais excusez-moi: la question des cartes d'affiliation, cela n'a rien avoir.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Cela devient du harcèlement, Monsieur Prévot, franchement.*

*Comment se fait-il que dimanche soir, je vois Monsieur Bya qui me dit que je suis ici?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Parce qu'il n'a pas encore eu l'information transmise par la Cellule Collège.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*C'est la consultation populaire que vous n'avez pas digérée?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Mais enfin. Madame Kinet, la décision vous concernant relève du Collège à la date du vendredi. Donc il n'y avait pas encore de résultats.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Je peux avoir une copie de la délibération?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Oui, elle vous a été envoyée aujourd'hui. Donc il n'y a pas de problème, vous pourrez l'avoir.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Aujourd'hui? Pas par mail, parce que je ne l'ai pas eue.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*On me dit qu'elle vous a été adressée par e-mail aujourd'hui.*

**Mme L. Leprince, Directrice générale adjointe:**

*Elle vous a été envoyée par mail aujourd'hui. On a eu un retour d'erreur, elle vous a de nouveau été renvoyée et elle est partie par voie postale aujourd'hui.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*A 17h55 alors, parce que j'habite à Bomel et je viens de quitter mon PC.*

**Mme L. Leprince, Directrice générale adjointe:**

*Non, bien avant. Je vais vous montrer le mail, si vous voulez, tout à l'heure.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Madame Kinet, j'entends bien que vous avez décidé d'adopter cette posture de la victime harcelée.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Non, mais franchement cela n'a pas de sens. Madame Humblet était installée là. Elle était Conseillère Indépendante MR.*

*Pourquoi moi, Françoise Kinet, dois-je aller m'asseoir à l'autre bout?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Madame Kinet, si vous voulez des réponses à vos questions, il faut juste que vous permettiez aux gens d'aller jusqu'au bout de leurs phrases.*

*Vous m'avez d'abord posé une question à laquelle je n'ai pas encore pu répondre, qui était de savoir pourquoi vous êtes ici, alors que vous êtes Conseillère MR Indépendante.*

*Que vous ayez ou pas votre carte de parti, cela c'est votre histoire, ce n'est pas celle de l'assemblée.*

*Vous pouvez très bien toujours être à côté d'Ecolo qui fait – je le rappelle aussi – partie de la majorité, le fait que vous siégiez là, au bout des bancs de la majorité, ne signifie pas que vous n'en êtes plus.*

*Excusez-moi, mais à part vous exciter pour rien...*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Je vais donc quitter Monsieur Mathieu avec regret mais j'irai près de Monsieur Anselme, avec grand plaisir.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Voilà, tout le monde est content comme cela. Merci beaucoup.*

**M. P. Mathieu, Conseiller communal cdH:**

*On va peut-être jaser si je suis à côté de Monsieur Dupuis.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Madame Kinet a eu raison de le signaler. Il n'y avait pas de raison de bouger Monsieur Dupuis. Donc que Monsieur Dupuis se remette là où il était prévu. Comme cela, il n'y a pas de difficultés. Chacun peut se redécaler.*

*Dès qu'il nous rejoindra, il n'y verra rien.*

*Bien, nonobstant ce point important de notre démocratie locale, est-ce que je peux alors aborder l'ordre du jour?*

*Simplement vous signaler que le point suivant appellera votre vote: le point 5. N'oubliez pas que vous devez voter le moment venu.*

*Les points suivants ont fait l'objet d'une modification et vous ont été transmis hier: les points 14, 17, 22 et 33.*

*Je vous propose alors, si personne n'y voit d'inconvénient, d'entamer l'ordre du jour après avoir excusé, pour raisons de santé – et on est évidemment avec elle en cette période – Madame la Conseillère communale Sonveaux.*

**M. B. Guillitte, Chef de groupe MR:**

*Monsieur le Bourgmestre, toujours dans les excusés: Madame Van Espen qui est à l'étranger. Monsieur Nahon qui est souffrant et Monsieur Miévis va arriver.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Y a-t-il d'autres excusés? Non.*

*Après avoir souhaité un bon anniversaire pour ses 50 ans à Tanguy Auspert, vous pouvez l'applaudir.*

*(Applaudissement dans l'assemblée)*

*Si vous ne faites rien dans les jours qui viennent, il y aura de la lumière à la Bricole.*

*Abordons donc l'ordre du jour.*

## **DIRECTION GENERALE**

### **CELLULE CONSEIL**

#### **1. Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2015**

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Le point 1, est-ce qu'il y a une question ou interrogation?*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Oui moi, Monsieur Prévot, désolée.*



**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Je vous en prie, Madame Kinet.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Dans le PV, j'aimerais que l'on mette chaque fois, quant à mon nom: Conseillère MR Indépendante et pas Conseillère Indépendante, quand on rapporte mes propos.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*A ma connaissance, parce que l'on a regardé cela sous les aspects du Code de la Démocratie locale, même chose: ce n'est pas une question d'affiliation aux cartes de partis, c'est une question liée au dépôt par rapport au pacte.*

*Monsieur Dupuis, quand bien même serait-il toujours affilié au PS – je n'en sais rien et il n'est pas obligé de répondre, pour éviter qu'il ne soit mal à l'aise – mais il n'en demeure pas moins qu'il est désormais répertorié comme Conseiller Indépendant.*

*Donc, vous êtes aussi Conseillère Indépendante. Après, libre à vous d'être affiliée au MR. Ce n'est pas un problème.*

*Mais on a regardé ce qui devait se pratiquer et, du côté du Secrétariat communal, c'est ce qui était préconisé.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Ok.*

*Autre chose justement à propos de ma place. J'allais vous remercier d'avoir retrouvé la raison et la sagesse en acceptant ma proposition. Mais je vois qu'il n'en n'est rien.*

*Par ailleurs, comme d'habitude je dirais, Ecolo a fait des dépenses inutiles. Puisque je ne siège quand même plus dans leur groupe. Ils m'ont en effet fait parvenir, par la Poste, des remèdes homéopathiques qu'ils évoquaient dans leur communiqué de presse du 23 janvier.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*On ne va pas leur reprocher d'avoir de l'humour quand même.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Je vais donc, de ce pas, les leur rendre. Je pense qu'au vu du résultat de la consultation, ils vont en avoir bien plus besoin que moi.*

*Je n'ai pas entamé la boîte de Rescue. Je tiens à garder l'esprit clair.*

*Je vais les rendre à Monsieur Defeyt, puisqu'ils ont été achetés dans une pharmacie bien connue de Jambes, non loin du CPAS. J'ose espérer, d'ailleurs, que ce n'est pas le CPAS qui les a payés.*

*J'aimerais que cesse maintenant toutes ces tentatives de déstabilisation. Sans quoi je me verrai contrainte, à partir de maintenant, de déposer plainte pour harcèlement moral.*

*Voilà, j'ai dit. Le Conseil communal peut commencer.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Madame Kinet, on prend bonne note.*

*Permettez-moi: je ne vois pas où vous voyez du harcèlement ans le fait que votre place ne vous plaise pas. Cela, c'est une chose.*

*Mais que je sache, vous n'êtes pas entourée de représentants de l'extrême droite. Vous n'êtes pas entourée de représentants de partis non démocratiques.*

*Vous avez le droit de ne pas apprécier certaines formations politiques plus qu'une autre et l'inverse est probablement vrai aussi.*

*Toujours est-il que parler de harcèlement ou faire systématiquement un esclandre parce que les personnes qui sont désormais vos voisins de bancs ne partagent pas vos affinités, je trouve cela interpellant.*

*D'autre part, vous avez vous-même crié à l'époque à l'esclandre en disant que vous alliez faire un choc anaphylactique. Que sous forme d'humour, après s'être fait fustigés parce qu'ils étaient Ecolo, ces mêmes Conseillers vous adressent un p'tit clin d'œil avec un document sur des recettes homéopathiques. Cela s'appelle de l'humour. Il n'y a rien de harcèlement là-dedans.*

*Donc je pense qu'il y a des mots qu'il faut aussi pouvoir utiliser à bon escient.*

*Monsieur Defeyt.*

**M. P. Defeyt, Président du CPAS:**

*Juste sur un point, Madame Kinet, je peux vous rassurer et vous pouvez d'ailleurs venir vérifier. Toutes mes notes de frais du CPAS, il n'y en a pas. Pour rien. Ni restaurant, ni déplacement, ni livre, ni quoi que ce soit.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Vous ne m'avez pas offert le restaurant.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Ce serait du harcèlement sinon.*

*Sur le point 1, c'est pour mémoire donc il n'y a pas de vote particulier.*

M. le Président constate qu'après avoir été mis à la disposition des conseillers, le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2015 est déposé sur le bureau.

## SECRETARIAT GENERAL

### 2. Démission d'un Conseiller

Vu l'article L1122-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant, d'une part, que la démission des fonctions de conseiller communal est notifiée par écrit au Conseil, lequel l'accepte lors de la première séance suivant cette notification et, d'autre part, que la démission prend effet à la date où le Conseil l'accepte et est notifiée à l'intéressé par le Directeur général;

Vu le courrier daté du 25 janvier 2015 par lequel Mme Françoise Laboureur présente sa démission en tant que conseillère communale;

Sur proposition du Collège du 30 janvier 2015,

Décide d'accepter la démission de Mme Françoise Laboureur en tant que conseillère communale.

### 3. Remplacement d'un Conseiller et prestation de serment

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Il s'agit dès lors de pourvoir au remplacement de Madame Laboureur, à nouveau par une dame, en l'occurrence une Conseillère qui a déjà eu l'occasion de faire partager son expérience au sein de cette enceinte: Madame Marceline Mushokoza.*

*C'est dès lors avec grand plaisir que je l'invite à venir prêter serment, pour gagner à nouveau cette enceinte communale.*

**Mme M. Mushokoza:**

*Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Très bien!*

(Applaudissement dans l'assemblée).

*Bienvenue Marceline. Welcome back. Un sourire au Conseil.*

Vu l'article L4145-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant que, dans chaque liste dont un ou plusieurs candidats sont élus, les candidats non élus ayant obtenus le plus grand nombre de voix ou en cas de parité de voix dans l'ordre d'inscription au bulletin de vote, sont déclarés premier, deuxième, troisième suppléant et ainsi de suite ;

Vu les articles L1125-1 à L1125-10, L4142-1 et L4142-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant sur les incompatibilités, conflits d'intérêts et conditions d'éligibilité;

Vu l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant d'une part, que les conseillers communaux préalablement à leur entrée en fonction, prêtent en séance publique le serment suivant : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* » et d'autre part, que les Conseillers communaux prêtent serment entre les mains du président du Conseil;

Vu sa délibération du 03 décembre 2012 arrêtant le tableau de préséance de ses membres, en ce compris les conseillers suppléants suivant le nombre de voix attribuées à chaque candidat, tel qu'il résulte du procès-verbal de l'élection du 14 octobre 2012, conformément à l'article L4145-14 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu sa délibération de ce jour relative à la démission de Mme Françoise Laboureur de ses fonctions de Conseillère communale;

Attendu que M. René Robaye, figure en ordre utile dans le tableau des suppléants du groupe ECOLO;

Vu le courrier reçu le 27 janvier 2015 de M. René Robaye informant qu'il renonce à la fonction de Conseiller communal;

Attendu que Mme Mushokoza Riziki Marceline domiciliée avenue Reine Astrid 17 à 5000 Namur est la suivante dans le tableau des suppléants du groupe ECOLO;

Attendu que Mme Mushokoza Riziki Marceline réunit toutes les conditions pour pouvoir être installée en qualité de Conseillère communale,

Sur proposition du Collège du 30 janvier 2015,

Arrête :

Les pouvoirs de Mme Mushokoza Riziki Marceline sont validés.

Mme Mushokoza Riziki Marceline est introduite dans la salle des délibérations. Elle prête, entre les mains du Bourgmestre, le serment prescrit par l'article L 1126-1 CDLD et dont la teneur suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Le Président la déclare installée en qualité de conseillère communale et lui adresse des félicitations.

#### **4. Commissions communales: composition – modification**

Vu l'article L1122-34 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant notamment que le Conseil communal peut créer, en son sein, des commissions qui ont pour mission de préparer les discussions lors des séances du Conseil communal, que les mandats de membre de chaque commission sont répartis proportionnellement entre les groupes qui composent le Conseil communal et que le Conseil communal nomme les membres de toutes les commissions qui concernent l'administration de la commune;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil et plus particulièrement le chapitre 3 du titre 1 relatif aux commissions;

Vu l'article 53 dudit règlement fixant notamment à neuf le nombre de Commissions;

Vu sa délibération du 22 janvier 2015 prenant acte de la nouvelle composition des différentes commissions communales et de l'identité des secrétaires de commissions;

Vu sa délibération de ce jour relative à la démission de Mme Françoise Laboureur de ses fonctions de Conseillère communale;

Attendu qu'il y a donc lieu de procéder au remplacement de Mme Françoise Laboureur au sein de certaines commissions communales, à savoir:

- M. Luc Gennart: Travaux publics et commerce
- Mme Stéphanie Scailquin: Cohésion sociale, Logement, Urbanisme et Egalité des chances;

Considérant que le calendrier a été fixé comme suit:

• mercredi (de la semaine précédent le Conseil) :

- 18h00 : Mme S. Scailquin

• jeudi:

- 18h00 : Mme P. Grandchamps
- 19h30 : M. A. Detry

• vendredi :

- 12h00 : M. A. Barzin
- 18h00 : M. B. Sohier

• lundi :

- 18h00 : M. A. Gavroy
- 19h30 : M. T. Auspert

• mardi :

- 18h00 : Mme C. Crefcoeur

• mercredi :

- 18h30 : M. L. Gennart

Sur proposition du Collège du 30 janvier 2015,

Prend acte du tableau suivant portant la nouvelle composition des différentes commissions communales et l'identité des secrétaires de commissions :

Tanguy AUSPERT : Patrimoine, Logistique et Informatique

Mme Anne-Marie Cisterno - Salembier	cdH
M. Patrick Mailleux	cdH
Mme Dorothee Klein	cdH
M. Eric Mievis	MR
M. Dimitri Lhoste	MR
Mme Anne De Gand	ECOLO
M. François Seumois	PS
M. Christian Pirot	PS
M. Olivier Anselme	PS

Secrétaire : Mme Nathalie Laforêt

Anne BARZIN : Compétences mayorales, Petite enfance, Enseignement, Fêtes et Etat civil

Mme Anne-Marie Cisterno - Salembier	cdH
M. Paul Mathieu	cdH
Mme Brigitte Jeanmart - Bazelaire	cdH
Mme Anne Oger	cdH
M. Etienne Nahon	MR
Mme Bigitte Baland	ECOLO
Mme Eliane Tillieux	PS
Mme Gwenaëlle Grovonius	PS
M. Olivier Anselme	PS

Secrétaire : Mme Carole Staquet

Patricia GRANDCHAMPS : Mobilité, Tourisme et Jeunesse

M. Jacques Etienne	cdH
Mme Anne Oger	cdH
Mme Nathalie Sonveaux	cdH
M. Guy Carpiaux	cdH
Mme Charlotte Bouveroux	MR
M. Etienne Nahon	MR
M. Marc Deheneffe	PS
Mme Florence Collard	PS
M. Fabian Martin	PS

Secrétaire : Mme Bernadette Pietquin

Alain DETRY : Environnement – Espaces verts

Mme Nathalie Sonveaux	cdH
Mme Anne-Marie Cisterno - Salembier	cdH
Mme Geneviève Demoustier	cdH

M. Patrick Mailleux	cdH
M. Bernard Guillitte	MR
Mme Anne De Gand	ECOLO
M. Christophe Capelle	PS
M. Christian Pirot	PS
Mme Nermin Kumanova	PS

Secrétaire : Mme Dominique Alexandre

Arnaud GAVROY : Citadelle, régie foncière et Aménagement du territoire

M. Jean-Marie Allard	cdH
Mme Dorothée Klein	cdH
M. Jacques Etienne	cdH
M. Guy Carpiaux	cdH
Mme Mary Van Espen	MR
M. Eric Mievis	MR
M. François Seumois	PS
M. Antoine Piret	PS
M. Olivier Anselme	PS

Secrétaire : Mme Sophie Marischal

Baudouin SOHIER : Ressources humaines, Sports, Santé et Information et communication

Mme Nathalie Sonveaux	cdH
M. Jacques Etienne	cdH
M. Paul Mathieu	cdH
M. Dimitri Lhoste	MR
M. Etienne Nahon	MR
Mme Brigitte Baland	ECOLO
M. José Damilot	PS
M. Marc Deheneffe	PS
M. Christophe Capelle	PS

Secrétaire : Mme Hélène Wullus

Luc GENNART : Travaux publics et commerce

Mme Brigitte Jeanmart - Bazelaire	cdH
Mme Geneviève Demoustier	cdH
M. Paul Mathieu	cdH
M. Jean-Marie Allard	cdH
M. Dimitri Lhoste	MR
Mme Laurence Lambert	ECOLO
M. Christophe Capelle	PS
Mme Florence Collard	PS
M. Antoine Piret	PS

Secrétaire : M. Arnaud Paulet

Stéphanie Scailquin: Cohésion sociale, Logement, Urbanisme et Egalité des chances

Mme Anne Oger	cdH
M. Patrick Mailleux	cdH
Mme Dorothée Klein	cdH
Mme Mary Van Espen	MR
Mme Charlotte Bouveroux	MR
Mme Marceline Riziki Mushokoza	ECOLO
Mme Nermin Kumanova	PS
M. Fabian Martin	PS
M. Khalid Tory	PS

Secrétaire : Mme Claire Duhaut

Cécile Crefcoeur : Finances, Budget, Culture et Lecture publique

M. Jean-Marie Allard	cdH
Mme Geneviève Demoustier	cdH
M. Guy Carpiaux	cdH
M. Bernard Guillitte	MR
M. Eric Mievis	MR
Mme Laurence Lambert	ECOLO

Mme Eliane Tillieux	PS
M. José Damilot	PS
M. Khalid Tory	PS

Secrétaire : Mme Mélanie De Groote

**5. Représentation: Commission communale de l'Accueil – remplacement**

Vu le décret de la Communauté française du 03 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leurs temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire et plus particulièrement son chapitre II relatif à l'organisation de la Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.);

Vu sa délibération du 21 mars 2013 désignant:

- Mme Patricia Grandchamps, Echevine de l'accueil extrascolaire, en qualité de présidente de la Commission Communale de l'Accueil, conformément à l'article 6, § 1<sup>er</sup> 1 et § 3 du décret du 03 juillet 2003;
- Mme Anne Barzin, Echevine de l'enseignement en qualité de suppléante de Mme Grandchamps au sein de la Commission Communale de l'Accueil, conformément à l'article 6 § 2 du décret du 03 juillet 2003;
- pour compléter la composante communale de la Commission Communale de l'Accueil, conformément à l'article 2 § 1<sup>er</sup> 1 de l'arrêté d'application du 03 décembre 2003 :
  - cdH : Anne Oger (suppléant : Guy Carpiaux)
  - PS : Nermin Kumanova (suppléant : Florence Collard)
  - MR : Bernard Guillitte (suppléant : Eric Mievis)
  - ECOLO : Françoise Laboureur (suppléant : Brigitte Baland)

Vu sa délibération de ce jour relative à la démission de Mme Françoise Laboureur de ses fonctions de Conseillère communale,

Attendu qu'il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de cette commission ;

Considérant que la CCA est constituée de cinq composantes :

1. Représentants du Conseil communal
2. Représentants des établissements scolaires
3. Représentants des personnes qui confient leurs enfants
4. Représentants des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'ONE en vertu de l'article 6 du décret ONE
5. Représentants des services, associations ou institutions qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu de dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret ONE ;

Vu le décret du 03 juillet 2003, relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leurs temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire et plus particulièrement:

- l'article 6 § 1er 1, précisant que la composante communale de la CCA est constituée "des représentant(e)s du conseil communal, dont le membre du Collège des Bourgmestre et Echevins ou le membre du Conseil communal désigné par le Collège des Bourgmestre et



Echevins pour assurer la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et le soutien à l'accueil extrascolaire",

- l'article 6 § 2, précisant qu'il est désigné un suppléant pour chaque membre effectif,
- l'article 6 § 3, précisant que la CCA est présidée par "le membre du Collège des Bourgmestre et Echevins ou le membre du Conseil communal désigné par le Collège des Bourgmestre et Echevins pour assurer la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et le soutien à l'accueil extrascolaire ou la personne qu'il désigne à cet effet";

Vu l'arrêté d'application du 03 décembre 2003, et plus particulièrement l'article 2 § 1<sup>er</sup> 1, précisant que les représentants du Conseil communal, hors l'Echevin en charge de l'accueil extrascolaire, sont "désigné(e)s par les Conseillers communaux, qui disposent chacun(e) d'un nombre de voix égal au nombre moins un de postes restant à pourvoir dans cette composante, sur base d'une liste de candidat(e)s membres du Conseil communal qui se sont préalablement déclaré(e)s";

Sur proposition du Collège du 30 janvier 2015;

Au scrutin secret,

Désigne Mme Marceline Riziki Mushokoza en qualité de représentant de la Ville au sein de la composante communale de la Commission Communale de l'Accueil (CCA), conformément à l'article 2 § 1<sup>er</sup> 1 de l'arrêté d'application du 03 décembre 2003 en lieu et place de Mme Françoise Laboureur, démissionnaire.

## **DEPARTEMENT CADRE DE VIE**

### **ECO CONSEIL**

#### **6. Quinzaine de la nature 2015: timbre et souvenir philatélique – prix**

Vu la délibération du Collège communal du 30 janvier 2015 relative à la quinzaine de la nature organisée du 04 au 27 septembre 2015;

Considérant qu'à cette occasion, une opération sur le thème des oiseaux est notamment prévue et qu'il est projeté d'éditer un timbre-poste original à l'effigie du « merle noir », ainsi qu'un souvenir philatélique;

Considérant qu'il convient d'arrêter le prix de vente du souvenir philatélique et du timbre-poste ;

Sur proposition du Collège communal en date du 30 janvier 2015,

Décide de fixer le prix de vente du souvenir philatélique et du timbre-poste 2015 sur le thème du « merle noir » respectivement à 12,50 € et à 1,00 € pièce TTC.

## **DEPARTEMENT DES VOIES PUBLIQUES**

### **VOIRIE**

#### **7. Quartier des Célestines, rues de l'Etoile et du Lombard: projet bis**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, et plus particulièrement les articles L-1222-3, L-1222-4 et L-3343-6 et suivants, ainsi que l'article L-3122-2, 4°, a) portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures et plus particulièrement l'article 24;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, et plus particulièrement l'article 5 § 2;

Vu l'arrêté royal du 25 janvier 2001 relatif aux chantiers temporaires ou mobiles;

Vu la circulaire du 22 juillet 2014 relative à la responsabilité solidaire pour les dettes salariales d'un adjudicataire ou d'un sous-traitant – responsabilité solidaire pour les dettes salariales d'un adjudicataire ou d'un sous-traitant qui occupe des ressortissants de pays tiers en séjour illégal – extension de la responsabilité solidaire pour les dettes fiscales et sociales à certains secteurs sensibles à la fraude;

Vu sa délibération du 11 septembre 2014 (point n° 69) portant notamment sur l'approbation du projet de marché public de travaux portant sur la réfection de la chaussée et des trottoirs des rues de l'Etoile et du Lombart (CSC n° V 764);

Considérant qu'il y a lieu de modifier le cahier spécial des charges n° V 764 ci-dessus, compte tenu de la nécessité de prendre en compte les nouvelles dispositions légales et réglementaires en matière d'occupation de travailleurs illégaux et de procéder à l'insertion de clauses types dérogatoires conformément à la circulaire précitée du 22 juillet 2014;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L-1124-40 §1, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 15 janvier 2015;

Sur proposition du Collège communal en séance du 16 janvier 2015,

Décide :

- de revoir sa délibération du 11 septembre 2014 (point n° 69) en ce qu'elle porte sur l'approbation du projet de travaux et du cahier spécial des charges n° V 764;
- d'approuver le nouveau projet de marché public de travaux précité et le cahier spécial des charges n° V 764 bis;
- de recourir à l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- de couvrir la dépense au moyen d'un emprunt et d'une intervention de la Régie foncière à concurrence de 189.126,52 €.

Cette dépense estimée à un montant de 345.717,35 € TVAC (285.716,82 € HTVA) sera imputée sur l'article 421/731-60-20150034 du budget extraordinaire de l'exercice en cours sous réserve de l'approbation du budget 2015 par la tutelle. Elle sera couverte par un emprunt aux clauses et conditions en vigueur au moment de la demande dont le montant final sera ajusté en fonction de l'offre retenue et des éventuels avenants et/ou modifications unilatérales autorisés conformément à la loi communale et la législation sur les marchés publics, ainsi que par une intervention de la Régie foncière à concurrence de 189.126,52 €.

Ce dossier sera transmis à la tutelle dans le cadre de la tutelle générale d'annulation, le cas échéant, lors de la phase d'attribution, conformément aux décrets du 22 novembre 2007 et 31 janvier 2013 (SPW – DGO5).

## **8. Divers sites: inspection d'égouts par caméra et curage éventuel – projet**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, et plus particulièrement les articles L-1222-3, L-1222-4;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures et plus particulièrement l'article 26, § 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, a);

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, et plus particulièrement l'article 5 § 2;

Vu le projet de marché public de travaux portant sur l'inspection d'égouts par caméra et curage éventuel à divers sites (CSC n° V 1100);

Considérant que l'estimation de ces travaux s'élève à un montant de 47.078,08 € TVAC (38.907,50 € HTVA);

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L-1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 29 janvier 2015;

Sur proposition du Collège communal en séance du 30 janvier 2015,

Décide :

- d'approuver le projet de marché de travaux portant sur l'inspection d'égouts par caméra et curage éventuel à divers sites (CSC n° V 1100);
- de recourir à la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de couvrir la dépense au moyen d'un emprunt.

Cette dépense estimée à un montant de 47.078,08 € TVAC (38.907,50 € HTVA) sera imputée sur l'article 877/735-60 2015 0083 du budget extraordinaire de l'exercice en cours et couverte par emprunt, sous réserve d'approbation du budget 2015 par la tutelle.

**9. Droit de tirage élargi : fonds d'investissement des communes 2013-2016 – plan d'investissement communal – 2<sup>ème</sup> modification**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, et plus particulièrement les articles L-1123-23, L-1222-1 et L-3343-6 et suivants;

Vu le décret du 5 février 2014 modifiant les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un Fonds régional pour les investissements communaux;

Vu la circulaire du 5 février 2014 émanant du Ministre P. Furlan et portant sur les pièces justificatives à fournir dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'Investissement des Communes – dispositions particulières relatives à l'éligibilité des dépenses;

Vu l'article 135 de la nouvelle loi communale;

Vu la directive européenne 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires;

Vu le Code de l'eau, et plus particulièrement les articles D 216 à D 222 et les articles D 332 § 2, 4° et D 334, 9°;

Vu la partie réglementaire du Code de l'eau concernant l'égouttage prioritaire et son mode de financement (art. R 271 à 273);

Vu la partie réglementaire du Code de l'eau contenant le règlement général d'assainissement des eaux résiduaires urbaines (art. R 274 à R 291);

Vu que la délibération du Conseil communal du 22 octobre 2003 porte sur l'approbation du contrat d'agglomération et décide :

- d'adhérer à la directive 91/271/CEE de l'Union Européenne;
- d'inscrire un certain nombre de projets d'égouttage dans le cadre du contrat d'agglomération;
- de concéder à la SA SPGE un droit réel sur l'assiette de réalisation des égouts;
- de travailler en collaboration avec l'organisme d'épuration agréé SCRL INASEP pour les projets d'assainissement;

Vu sa délibération du 28 avril 2004 (point n° 5) portant notamment sur l'affiliation de la Ville au Service d'Etudes de la SCRL Inasep et l'approbation de la convention d'affiliation au Service d'Etudes aux Associés;

Considérant que la convention datée du 3 mai 2004 liant la Ville et la SCRL Inasep dans le cadre de son affiliation au Service d'Etudes aux Associés de la SCRL Inasep, est conclue pour une durée de trois ans tacitement reconduite;

Vu sa délibération du 13 septembre 2010 (point n° 41) portant sur l'approbation du nouveau contrat d'égouttage pour l'assainissement des eaux urbaines résiduaires afin de favoriser une coordination des investissements des ouvrages d'égouttage, de collecte, et d'épuration et assurer un assainissement approprié des eaux urbaines résiduaires des agglomérations de la Ville de Namur;

Considérant que la décision du Gouvernement wallon réuni en séance du 29 avril 2010 porte sur l'approbation du nouveau projet de « contrat d'égouttage » visant à remplacer le contrat d'agglomération en vigueur depuis 2003, établi entre la Région wallonne, les Communes, les Organismes d'assainissement agréés et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE);

Considérant que les contrats d'agglomérations n° 92045/01, 92094/05, 92094/06, 92094/07, 92141/01 souscrits entre la SCRL INASEP, la SA Société Publique de Gestion de l'Eau et la Ville, conformément à la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, ont été approuvés par le Conseil à la date du 22 octobre 2003;

Vu la délégation de maîtrise d'ouvrage accordée par la SA SPGE à la SCRL INASEP;

Considérant que ce système permet le financement intégral par la SPGE de la partie égouttage des projets, moyennant remboursement en 20 ans (sans intérêt ni TVA) par la Ville sous forme d'annuité;

Considérant que ce remboursement se réalise par le biais de la souscription et de la libération progressive de parts "G" (égouttage) de capital Inasep qui, elle-même, souscrit et libère parallèlement le même montant de parts "C" (égouttage) de capital SPGE, sachant que ce montage complexe permet de récupérer la TVA dans le cadre du cycle de l'eau;

Vu sa délibération du 23 janvier 2014 (point n° 13) portant notamment sur l'approbation du plan d'investissement communal 2013-2016 dans le cadre du Fonds régional d'Investissement communal (FRIC) et son tableau annexe récapitulatif;

Vu sa délibération du 20 mars 2014 (point n° 8) portant notamment sur l'approbation du projet de travaux d'égouttage à réaliser à Suarlée, rue de Zualart, conformément au cahier spécial des charges n° VEG-10-206 établi par la SCRL Inasep (dossier SPGE 92141/01/G004);

Vu le courrier du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville M. Paul Furlan daté du 6 mai 2014 et portant notamment sur l'approbation du plan d'investissement 2013-2016;

Vu le courrier du 2 octobre 2014 émanant de la SA SPGE et portant sur sa demande de stopper l'étude relative à l'exutoire de Suarlée à la rue de Zualart en égouttage exclusif dans le

cadre du contrat d'épuration, compte tenu qu'au vu de ses contraintes budgétaires, la SA SPGE ne peut s'engager actuellement sur la prise en charge de ce dossier suivant les modalités du contrat d'épuration ; étant entendu que la Ville peut néanmoins décider de réintroduire une demande de prise en charge ultérieure de ces travaux dans le cadre d'un futur plan d'investissement, qu'elle peut également proposer de poursuivre cet investissement en lieu et place d'un autre dossier, d'importance financière et priorité équivalentes ou inférieures, inscrit à son PIC 2013-2016 et qu'enfin, elle peut aussi solliciter son organisme d'assainissement agréé afin de réaliser ces travaux grâce à la procédure de financement alternatif mise en place par la SA SPGE;

Vu le rapport du 26 janvier 2015 émanant du Bureau d'Etudes Voirie, Epuration & Eclairage public portant sur le report du projet de la rue de la Navinne à Malonne initialement inscrit dans le cadre du FRIC – DTE – PIC 2013-2016 sous le n° 28 en 2017 et son remplacement par le projet de la rue de Zualart à Suarlée (dossier SCRL Inasep: VEG-10-206 / SPGE : 92141/01/G004), étant entendu que ce projet sera développé dans le cadre de la programmation 2015;

Sur proposition du Collège communal en séance du 30 janvier 2015,

DECIDE DE MODIFIER le programme d'investissement communal 2013-2016 FRIC – DTE en procédant au report du projet de la rue de la Navinne à Malonne initialement inscrit dans le cadre du FRIC – DTE – PIC 2013-2016 sous le n° 28 en 2017 et son remplacement par le projet de la rue de Zualart à Suarlée (dossier SCRL Inasep: VEG-10-206 / SPGE : 92141/01/G004), étant entendu que ce projet sera développé dans le cadre de la programmation 2015.

La présente délibération sera communiquée :

- pour approbation de la modification du FRIC – DTE – PIC 2013-2016 auprès du SPW – DGO 1.72;
- pour information auprès de la SCRL Inasep;
- pour information auprès de la SA SPGE.

## **10. Téléphérique: concession de travaux publics – procédure et avis**

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Point 10, transport par câble aérien. Pas de problème?*

*Madame Tillieux.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS;**

*Merci Monsieur le Président.*

*D'abord, je voudrais relever plusieurs points positifs sur ce dossier qui nous a été présenté, il y a 2 jours maintenant.*

*Je voudrais vous remercier pour la démarche positive que constitue la mise en confrontation des auteurs des projets et de tous les opérateurs (SPW, INASEP, etc.), ce n'était seulement pour le téléphérique, c'était un ensemble de dossiers mais à tout le moins la démarche est évidemment extrêmement intéressante pour nous également et pour l'ensemble des Conseillers.*

*En ce qui concerne le téléphérique en particulier, nous sommes évidemment heureux de voir que c'est le tracé qui a été également défendu, dans un programme électoral qui était le nôtre. Là, au moins, on peut aussi voir que sur certains projets – même si on n'est pas toujours d'accord – ici, c'est un point où nous sommes évidemment d'accord, par rapport au tracé qui était défendu.*

*C'est celui qui s'avère, nous semble-t-il, le plus judicieux à nos yeux et aux yeux des auteurs d'étude de faisabilité.*

*Il permet une connexion directe entre la ville et ce qui est notre joyau patrimonial. Le fait, in fine, de grimper la citadelle par l'axe Sambre, constitue – on l'a énormément évoqué – un impact paysager beaucoup plus léger que si on l'avait pris de l'autre côté.*

*Beaucoup se pose la question, même en interne chez nous, dans les réunions: les personnes se demandent pourquoi on ne prend pas le plus beau côté. C'est justement pour préserver ce paysage magnifique que l'idée est de grimper de l'autre côté.*

*Qui plus est l'implantation retenue, c'est-à-dire à partir de la place Maurice Servais, nous semble aussi intéressante dès lors que les implantations – et on l'a vu sur les photos ou les montages photos, que ce soit au Grognon ou que ce soit directement en face de la Maison de la Culture – auraient été un coup de poing dans le paysage namurois.*

*Franchement, nous pensons que le tracé et les choix sont tout à fait excellents.*

*Nous soutenons aussi le fait d'avoir abandonné l'option d'une station intermédiaire. Dans un premier temps, cela peut paraître utile ou intéressant. Puis, in fine quand on se plonge dans le dossier, quand on réalise l'impact que pourrait avoir cette station énorme là où on aurait pu la mettre, c'est-à-dire à Terra Nova, de nouveau cela aurait été un coup de poing. Donc là aussi, nous vous donnons raison et nous pensons que c'est bien ce qu'il faut faire.*

*Enfin, nous sommes aussi satisfaits de voir qu'avec Monsieur le Bourgmestre empêché et en charge, au Gouvernement wallon, de la question du handicap, les personnes à mobilité réduite ont été prises en compte, puisqu'il y aura des cabines spécialement dédiées. Quand on parle de mobilité réduite, c'est aussi les personnes âgées, c'est aussi les couples avec les poussettes ou personne seule avec poussette, le cas échéant.*

*Main néanmoins, après cette salve de "oui", si je peux dire, bien sûr il y a encore des interrogations. Ce ne sont pas spécifiquement des "non" mais en tout cas des questions et je trouve que c'est normal. Cela fait partie du débat. Il y a parfois des craintes que nous voudrions soulever ensemble.*

*D'abord en termes de nuisances sonores. Il faudra être extrêmement attentif et même exigeant par rapport aux éventuelles nuisances sonores. On parle de 60 à 70 décibels à quai. L'isolation sonore, c'est donc vraiment un paramètre, pour nous, qu'il faudra intégrer de manière prépondérante et demander au jury d'avoir une attention particulière, surtout pour les riverains.*

*Malgré tout, on ne peut pas faire fuir les riverains. On se plaint qu'il y a trop peu de citoyens qui vivent au centre de notre ville. Il n'est évidemment pas question d'aller les faire fuir parce qu'il y a une mécanique un peu bruyante qui se met en place, aussi intéressante soit-elle, pour nous permettre de monter au-dessus de la citadelle.*

*C'est une bonne chose que l'on ait pensé à mettre la station motrice du côté citadelle mais il faudra sans doute faire un peu plus.*

*Nous tenons à souligner l'importance de l'intégration paysagère. Mais je pense que c'est votre réflexe, bien entendu. Il faudra être vigilant par rapport aux pylônes mais aussi par rapport aux cabines.*

*Evidemment, on ne reviendra pas à nos chers petits œufs. Je crois que les Namurois auraient bien aimé, mais là ce n'est plus possible aujourd'hui, on le sait. Ce seront donc des cabines et il faudra faire attention à leur intégration et surtout aux stations.*

*On nous a présenté des choses très modernes, est-ce que cela va s'intégrer dans le paysage? Il faudra un peu réfléchir à l'intégration, par rapport aussi aux toitures. Inévitablement, en montant et descendant, ce que l'on va voir c'est une vue du dessus, une vue supérieure. Donc probablement que c'est cet aspect-là qu'il faudra prendre en compte également.*

*Eviter de prévoir un tube plastique trop moderne, digne de stations de ski et peut-être faire en sorte que les stations se mêlent aux quais de Sambre aussi et soient idéalement dans une architecture qui rappelle le bord de l'eau.*

*Qu'en est-il aussi de la question des fouilles? Je sais que cela embête tout le monde. On n'en a pas parlé lors de la réunion. On n'a pas abordé ce sujet.*

*Pouvez-vous nous confirmer, par exemple, qu'aucun des pylônes ne devrait être fixé au-dessus d'un des nombreux souterrains que compte la citadelle?*

*Idem pour les stations départ place Maurice Servais et d'arrivée sur l'esplanade. Des lieux qui, a priori, recèlent en sous-sol un sérieux héritage historique. Donc prudence à cet égard. On risque encore de se retrouver devant une situation où des fouilles pourraient à nouveau avoir lieu.*

*Si c'était le cas, les avez-vous intégrées dans votre planning? Avez-vous déjà une idée de ce qui pourrait se passer à l'égard de ces questions?*

*Enfin et surtout, nous avons aussi des interrogations quant à l'impact financier. Vous vous doutiez que nous reviendrions sur ce point, pour les finances de la Ville. On sait que c'est difficilement rentable, un tel projet. C'est un investissement énorme.*

*Vous avez estimé les recettes à concurrence de 350.000 €. Sur quelles données vous fondez-vous? Prix du billet, nombre de visiteurs, etc. et surtout la période d'ouverture. On ne sait pas encore si c'est une ouverture 365 jours sur 365 ou bien s'il y aura une période de fermeture. Etant entendu que la principale raison de l'existence de ce téléphérique, chez nous à Namur en tout cas, c'est la raison touristique. Voilà, en lien avec tout cela: quelles sont vos intentions?*

*La création d'un espace Horeca, selon vous, est-elle indispensable à la rentabilité du projet? Vous avez dit que c'était une opportunité de l'installer pour permettre aux personnes qui vont emprunter le téléphérique, de patienter pour la journée suivante, si je puis dire. Quoiqu'apparemment, cela va se succéder assez rapidement. Enfin, s'il y a du monde, on peut imaginer avoir un petit espace de repos ou horeca là en-dessous. Mais est-ce que vous pensez que c'est nécessaire à la rentabilité du projet en tant que tel?*

*Enfin, vous l'avez rappelé hier: un montant de 8 millions d'euros à charge de la Ville pour la construction du téléphérique. Des chiffres beaucoup plus importants ont été entendus et évoqués. Je voudrais juste une confirmation de votre part.*

*Je vous remercie.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Madame Tillieux.*

*Madame Kinet.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Monsieur le Président,*

*Je dirais: c'est la meilleure celle-là.*

*Je vous rappelle vos propos du Conseil communal du 11 décembre 2014. Oui, oui, ce fameux Conseil qui m'a coûté mon exclusion du groupe MR.*

*Vous disiez: "Quand on est au fait des dossiers, que l'on s'implique, qu'on les connaît, généralement on n'a pas d'avis réactionnaire et caricatural."*

*Vous parliez de moi et de mon questionnement quant aux frais de fonctionnement du téléphérique, que j'évoquais en rapport avec l'augmentation de nos impôts.*

*Vous tentiez de me rassurer ensuite, me disant qu'il serait de 150.000 € par an, à l'ordinaire. Ce à quoi je vous avais répondu que les chiffres présentés en Commission n'étaient pas les mêmes.*

*Je vous les rappelle: 670.000 de frais de fonctionnement, 360.000 de recettes escomptées. Donc plus de 300.000 € à charge de la Ville.*

*Vous me répondiez: "Même si c'est 300.000 €, au regard de l'impact que cela aura en retombées socio-économiques et touristiques sur la ville, ce sera très largement amorti."*

*Vous évoquiez deux scénarii, pour reprendre vos termes. Soit, il y a du personnel, soit tout est automatisé.*

*Nous voici à peine deux mois plus tard et ce que vous nous proposez ce soir, au vote, me fait penser que finalement vous avez dû trouver que mes remarques n'étaient ni réactionnaires, ni caricaturales, ni populistes, comme l'a dit un de vos Echevins.*

*Je ne suis peut-être pas au fait des dossiers, je ne les connais certainement pas comme vous mais j'ai au moins un peu de bon sens. C'était beaucoup trop cher.*

*En attendant, j'ai été exclue. Soit.*

*Venons-en à ce téléphérique.*

*D'emblée, vous dire ma satisfaction quant à la solution proposée.*

*Je suis dubitative, cependant, quant au fait de savoir s'il y aura des candidats tant ce montage me semble risqué pour une entreprise privée.*

*Mais qui ne risque rien n'a rien.*

*En effet, avec les chiffres que j'ai notés en Commission, il leur faudrait faire plus ou moins 1 million de chiffre d'affaires par an, pour amortir et exploiter sans bénéfice.*

*Il m'étonnerait que le prix du ticket d'entrée soit de 5€, comme il nous l'a été dit en Commission parce qu'à ce prix, il faudrait au moins 500 utilisateurs par jour. Et nous savons tous en plus, que la saison touristique ne compte pas 365 jours.*

*Bien sûr, il y aura de l'Horeca en bas. Dommage, à ce sujet, qu'il n'y ait pas grand-chose en haut. A moins que vous ne leur confiez la gestion aussi du café-restaurant le Panorama. Mais alors, il faudrait que la Ville investisse pour le rénover de fond en comble, tant cet endroit est miteux pour ne pas dire pouilleux, à être gêné d'y accueillir tous ces nouveaux touristes escomptés.*

*Je ferme la parenthèse sur l'Horeca.*

*C'est peut-être pour compenser le manque, voire l'absence de bénéfices, que vous prévoyez une quote-part de la Ville, estimée de façon très vague à 200.000 €. Pouvez-vous me réexpliquer cette participation, parce que je n'ai pas tout saisi?*

*J'ai encore l'une ou l'autre question.*

*Ce téléphérique serait ouvert aux heures d'ouverture de la citadelle. En Commission, aucun de vous n'a pu me les donner, ces heures d'ouverture, alors que finalement c'est dans le cahier des charges. Vous m'avez suggéré de regarder sur le site de la Ville. Ce que je fis. Apparemment, c'est ouvert de 10h30 à 17h. Ne trouvez-vous pas cette période horaire un peu courte?*

*Je suis entièrement d'accord avec vous qu'avoir installé le périphérique sur le versant Meuse, aurait été très laid. Mais en le mettant côté Sambre, bien sûr on verra le vieux Namur mais je pense que l'on ne pourra pas profiter de la splendide vue sur la Meuse. Un peu comme pour la Citad'In finalement.*

*Tout le parking de la place Maurice Servais est supprimé et remplacé par le futur parking du Grognon. Quel est le timing? Je pense que la place Maurice Servais pourra être terminée avant que ne soit ouvert le parking du Grognon.*

*De plus, voilà encore beaucoup de places de parking gratuites supprimées en ville. Il faut au moins prévoir de la place pour emporter des achats plus lourds. Je pense notamment au commerce Johannes et aux meubles Denis.*

*Et qu'en est-il pour le soir? Les parkings payants sont fermés. Où vont se garer les amateurs de restaurants et de sorties dans notre Namur by Night?*

*Qu'en pensent l'Horeca et les petits commerces d'indépendants namurois?*

*Autre question: que se passe-t-il si le soumissionnaire choisi tombait en faillite? Le téléphérique sera alors complètement à l'arrêt puisqu'il s'en occupe aussi.*

*J'ai une légère inquiétude quant au mode de financement. Il s'agit de l'argent alloué par an à la Ville pour des projets dits structurants, qu'il faut maintenant appeler cosmopolitains, vous nous l'avez appris en Commission.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Métropolitains.*



**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Métropolitains, voilà.*

*Vous empruntez donc l'entièreté de la somme que vous remboursez avec les fonds reçus chaque année par la Région – puisqu'on les reçoit par an – 1,5 million à peu près.*

*Bien sûr, c'est une convention mais si par malheur la situation financière de la Région devenait catastrophique, à un point qu'elle ne saurait plus honorer ses accords, comment rembourserions-nous nos dettes?*

*Autre question: arrivé sur l'esplanade, comment feront les touristes – dont les PMR – pour rejoindre Terra Nova et son Centre des visiteurs ou le Château de Namur ou le Parc Fabiola?*

*Dernière chose: il sera urgent, si ce téléphérique se réalise, de proposer des attractions pour le touriste. Bien sûr pour "l'élite", il y aura le Centre des visiteurs mais il faut penser aussi à d'autres distractions: restaurants, jeux pour enfants et d'autres distractions plus populaires.*

*Merci.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Madame Kinet.*

**M. D. Lhoste, Conseille communal MR:**

*Juste un mot si vous me le permettez, Monsieur le Président.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Je vous en prie.*

**M. D. Lhoste, Conseille communal MR:**

*Avant de passer la parole à mon collègue, Bernard Guillitte.*

*Nous sommes ravis, de notre côté comme je pense et je l'espère la majorité de nos concitoyens, de voir le téléphérique revenir au cœur de notre ville.*

*Evidemment, c'est bien dommage – comme l'a rappelé Madame Kinet – de ne pas pouvoir retrouver nos charmants petits œufs de couleurs, mais on ne va pas s'en plaindre. Ce projet peut vraiment donner un coup d'élan au développement touristique de Namur.*

*Depuis 2 jours j'ai pu recevoir, comme chaque d'entre nous je présume, quelques réactions.*

*Les premiers commentaires généralement, sont dans l'émotionnel: génial, waouw, trop bien. Et puis le deuxième commentaire qui est peut-être plus réfléchi c'est peut-être de dire: oui mais pourquoi faire?*

*Il va sans dire que nous serons vigilants à ce que l'installation d'un téléphérique s'accompagne d'une offre touristique proportionnelle à l'ambition que ce projet incarne.*

*La citadelle est magnifique: un écrin de verdure au cœur de notre ville.*

*Créer le téléphérique est une chose et faisait partie de notre programme politique, tout comme la poursuite, inévitable, des travaux de rénovation mais aussi l'organisation de manifestations permanentes ou ponctuelles, en collaboration avec des partenaires privés.*

*Que va donc faire la Ville du Stade des Jeux, de l'esplanade, du Théâtre de Verdur et des parcours de visites de la citadelle.*

*Quid d'un espace Horeca où d'autres échoppes à l'arrivée du téléphérique?*

*L'enjeu suivant donc – et c'est bien là toute la difficulté – sera de déterminer une stratégie touristique qui soit ambitieuse, afin de créer un tourisme de qualité qui ne dénature évidemment pas notre chère citadelle.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Monsieur Guillitte.*

**M. B. Guillitte, Chef de groupe MR:**

*On fait un peu un duo aujourd'hui. Désolé, mais on a quand même pas mal de choses à dire par rapport au téléphérique.*

*Monsieur le Président,  
Chers Collègues,*

*Lors de l'installation de notre Conseil communal en décembre 2012 et de la discussion liée à l'adoption de la déclaration de politique communale, figurait en bonne place le désir d'une liaison entre notre centre-ville et la citadelle via, par exemple, l'installation d'un nouveau téléphérique.*

*Je ne peux que me réjouir que d'intention, nous parlons désormais de projet et que dans quelques mois nous pourrions parler de conception et à l'été 2018, d'inauguration.*

*Ce téléphérique les Namurois l'attendaient depuis longtemps, nostalgiques de celui qui a fonctionné durant une partie de notre enfance pour une majorité, voire la majorité, d'entre nous.*

*La fin de son exploitation était en 1997 si mes renseignements sont bons. Nous pouvons donc espérer que 20 ans plus tard, il nous revient.*

*Les namurois sont des êtres un peu atypiques, sociologiquement parlant s'entend, puisqu'ils souhaitent la remise en route d'un téléphérique mais ne veulent pas défigurer la citadelle, en privilégiant un itinéraire coté Meuse.*

*Le choix de cet itinéraire "9 bis" tels qu'il nous a été présenté en Commission, de la place Maurice Servais à l'esplanade de la citadelle est assurément le plus réfléchi.*

*Puisqu'il combine, accès privilégié et facilité à la citadelle, sur un de ses points les plus haut et point de vue assurément touristique de Namur. Mais aussi, il a un impact moins prononcé que s'il était installé sur l'autre versant de la citadelle.*

*Espérons de la sorte que les diverses oppositions seront rencontrées.*

*Autre aspect non négligeable est le projet de réaménagement de la place Maurice Servais. Outre la disparition du bâtiment des p'tits Pouyons, que je ne vais pas regretter je vous l'assure, ce sera l'occasion de revitaliser ce quartier et de l'ouvrir encore plus à l'Horeca.*

*Je profite de l'occasion, Monsieur le Président, pour que le Collège soit particulièrement attentif au bâtiment à construire accueillant la station. Profitons de l'investissement pour que s'érige un bâtiment autant fonctionnel que beau. Je pense que cela est possible.*

*La vocation du quartier étant l'Horeca, il y a déjà la rue des Brasseurs, soyons aussi imaginatif sur le réaménagement de la place.*

*Un proposition par exemple: une semi couverture de celle-ci pourrait être envisagée, permettant de la sorte l'installation d'un marché de bouche, certains jours de la semaine. Des exemples existent. L'idée d'un kiosque est toutefois déjà séduisante.*

*Pour terminer, laisser moi également un espoir que, fort de la réalisation de ce projet, la réflexion d'un téléphérique urbain comme à l'étude – je l'ai déjà cité plusieurs fois ici – à Brest, à Créteil ou encore Toulouse, reliant plusieurs de nos quartiers, soit un jour mis à l'ordre du jour. Non pas de nos utopies, mais de nos souhaits.*

*Je vous remercie de votre attention Monsieur le Bourgmestre.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Monsieur Guillitte.*

*S'il n'y a plus d'autre demande de parole, je propose alors de commencer à répondre à chacun et à chacune et céder ensuite la parole, notamment aux Echevins de la Citadelle et du Tourisme, s'ils souhaitent compléter mon propos.*

*D'abord merci à chacun, parce que je constate qu'il y a une unanimité du Conseil pour retenir le tracé "9bis" qui est bel et bien celui qui, au terme des analyses, est apparu le plus approprié pour des considérations techniques, urbanistiques, paysagères et patrimoniales.*

*Vous avez raison, Madame Tillieux, de souligner, notamment parmi les points que vous avez évoqués, la question des nuisances sonores.*

*Raison pour laquelle, dans le cahier des charges, il sera explicitement prévu que l'ensemble des machineries du moteur se situe à la station amont, c'est-à-dire en l'occurrence celle qui est située sur l'esplanade de la citadelle, où il n'y a pas de voisinage, pas de riverains. Il y a déjà en tout cas une maîtrise de ces nuisances potentielles.*

*Il n'en demeure pas moins qu'il faudra bien entendu être attentif à ce que, même en bas, place Maurice Servais, le système de débrayage pour freiner la cabine, pour que les gens puissent descendre ou monter, soit lui-même circonscrit au maximum quant aux nuisances qu'il est capable de générer.*

*Aujourd'hui heureusement – c'est une des questions que l'on avait posées à Monsieur Abinal responsable du bureau d'études – il y a des technologies qui permettent de réduire l'impact sonore à cet égard. C'est plutôt une bonne chose.*

*Vous avez évoqué la question d'être attentif aussi au geste architectural qui accompagnera ces deux stations. Le Collège y est particulièrement sensible. Raison pour laquelle il ne vous aura pas échappé que, dans la grille des points qui vont évaluer les projets – de mémoire, parce que je n'ai pas cela sous les yeux – le geste architectural représente 30 points sur les 100. C'est donc, après la question relative notamment au prix, l'enjeu direct qui est le plus intensément pris en considération.*

*L'Horeca n'est pas en soi indispensable. Mais lors des discussions que nous avons eues avec le comité d'accompagnement, notamment les fonctionnaires de la Région en charge de l'Urbanisme ont dit que, vu les lieux, il y avait matière à pouvoir s'autoriser la création d'un espace Horeca, voire éventuellement d'un bureau en étage ou autre. Sinon le pignon latéral allait être tellement haut que, s'il n'était pas un peu occupé, on aurait juste la station qui serait en contre-bas et ce ne serait pas nécessairement esthétiquement plus heureux.*

*Raison pour laquelle on s'est dit, dès lors qu'il y a une faculté d'avoir un aménagement urbanistique qui puisse être plus complet que la seule et unique station, prévoyons alors aussi de l'Horeca qui viendra utilement compléter la dynamique de la place, qui sera l'occasion pourquoi pas d'avoir aussi à son intérieur, une boutique de souvenirs avec tous les petits gadgets que l'on peut acheter quand on va dans des villes à l'extérieur ou les produits locaux typiques de Namur.*

*Il est prévu aussi qu'il y ait des toilettes publiques, je le rappelle, à cet endroit-là comme d'ailleurs à la station d'arrivée. Avec dans les deux cas, des toilettes publiques qui soient accessibles en-dehors des heures de fonctionnement-même des stations.*

*Les responsables de l'Urbanisme nous ont dit: "C'est un endroit où il faut éviter la tentation de faire du faux vieux.". On a justement une respiration nouvelle qui va être donnée à la place, avec la destruction de la crèche et donc une vue magnifique qui va être offerte de la place vers la citadelle. Il faut quelque chose d'esthétiquement beau, architecturalement qui soit audacieux. Mais eux-mêmes reconnaissent – et même les tenants du patrimoine – que vouloir faire du faux vieux, ce n'était probablement pas ce qu'il y avait de plus heureux.*

*Cela fait partie des enjeux de l'analyse des dossiers, cela va être de savoir quel va être justement la touche de créativité des architectes.*

*Vous avez raison en disant qu'il faudra être attentif aux toitures. Je me doute bien qu'en faisant le commentaire, la première des choses à laquelle vous pensez, tout comme nous, c'est notamment le dessus du parking Gifar. Il faut reconnaître ce que ce n'est pas ce qu'il y a de plus esthétique.*

*Je le disais encore récemment à toute une série d'interlocuteurs: je rêve d'avoir un sultan qatari qui débarque en disant: "J'achète", pour pouvoir fermer le dernier étage, faire des parois de verre et faire un magnifique restaurant lounge panoramique et faire une toiture avec un jardin où l'on peut se promener. Mais bon, je n'ai toujours pas vu ce sultan qatari. On est conscient que c'est un enjeu, à terme, qu'il faudra aborder et pourquoi pas entamer les discussions un peu plus volontaristes avec le propriétaire. Enfin, je devrais dire les propriétaires parce que je crois savoir que c'est en co-propriété multiples, ce parking. Donc cela ne va pas être facile.*

*S'agissant des questions relatives aux fouilles. Cela a effectivement été abordé. A priori, côté place Maurice Servais, ce n'est pas un endroit où il y a des fouilles particulières qui sont attendues ou espérées.*

*Il est évident que le tracé "9bis" a notamment été retenu parce que c'était celui qui permettait la localisation des pylônes aux endroits qui étaient les moins sensibles par rapport aux enjeux patrimoniaux.*

*On a évoqué, dans les réflexions à un moment donné, la petite esplanade verdurée qui est à côté du Château de Comtes. C'est là qu'il y a les vestiges d'une ancienne église, dont Arnaud Gavroy pourrait vous dire le nom, le pedigree et la date – ce que je ne suis pas capable de faire – et qui était un vestige tel qu'il était exclu de pouvoir y installer un pylône, voire une station intermédiaire comme on l'avait à un moment donné envisagé.*

*Il est évident que la localisation précise des pylônes s'opèrera à la lumière des sondages qui seront réalisés, pour identifier quel est le degré de roche à tel endroit, s'il faut peut-être bouger d'1m ou d'1,5m. Mais en tout cas, la dimension patrimoniale il est évident qu'elle sera prise en compte.*

*Par contre, je crois me souvenir que dans la petite courbure au bout de l'esplanade, qui constitue l'endroit où la station d'arrivée viendra s'installer, là il n'est pas exclu qu'il y ait 2 ou 3 mois de fouilles pour des anciennes vestiges dont j'ai oublié l'ensemble des explications.*

*S'agissant de l'impact financier, je réponds à la fois à Madame Kinet et à Madame Tillieux. Je n'ai aucun problème à persister et signer dans les déclarations qui furent les miennes, il y a deux mois et que vous avez rappelées.*

*En l'occurrence, le schéma initial qui était celui de la Ville, c'était de dire: "Nous allons, comme on le fait pour construire des vestiaires sportifs, comme on le fait pour construire un hall de sports, comme on le fait pour construire une annexe d'école, nous-mêmes faire un cahier des charges pour faire en sorte d'attribuer un marché de conception et réalisation, un concept and build pour ce téléphérique". C'est la raison pour laquelle nous avons prévu une enveloppe de 10 millions d'euros au budget 2015.*

*Chemin faisant, après avoir pris toute une série de conseils, d'analyses, de compléments juridiques, etc. il s'est avéré que le marché de concession était plus approprié qu'un marché de travaux. Le risque, si on ne faisait que le marché de travaux:*

- 1. c'est que l'on soit contraint nous-mêmes de devoir exploiter le téléphérique après. Il faut reconnaître que ce n'est pas les missions de base d'une commune d'exploiter un téléphérique;*
- 2. se posait la question de la charge éventuelle en personnel.*

*Et c'est, parce qu'au départ on était dans ce scénario là que l'on avait fait les estimations de ce que cela pourrait coûter à la Ville.*

*Et puis il y avait les coûts de maintenance aussi. On ne peut pas dire que nos ouvriers du bâtiment ou de l'électromécanique allaient, demain, assurer la maintenance de ces appareils particuliers qui nécessitent une expertise spécifique.*

*Donc on est parti dans un scénario de concession au privé pour la conception, la réalisation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de l'endroit. C'est un modèle ma foi assez classique en marché public, puisque c'est celui que toutes les villes utilisent pour les concessions destinées à créer des parkings souterrains.*

*C'est ce que l'on a déjà fait à Namur, il y a bien longtemps. On l'a fait notamment sur la place d'Armes. C'est ce que l'on fera aussi dans les autres projets de parkings souterrains que nous avons en gestation, dont notamment aussi celui du Grognon.*

*Pour les entreprises privées, ce n'est pas un problème d'assumer le financement de ces gros chantiers puisqu'elles savent qu'en contrepartie, elles vont garder la main sur cet investissement pendant plusieurs décennies et qu'elles vont, dès lors, se rémunérer sur l'exploitation de cet investissement.*

*Ce que font typiquement les sociétés comme Cityparking, etc. je ne connais plus tous leurs noms par cœur. Donc c'est un schéma classique.*

*L'idée ici c'est qu'il y ait une entreprise qui s'adjoigne. Cela peut évidemment être une association d'entreprises: un qui est spécialisé en architecture pour pouvoir faire les esquisses, un autre qui est spécialisé dans l'exploitation de ce type d'outil, un autre qui est un constructeur, etc. pour qu'il puisse y avoir l'exploitation et la construction.*

*Le gros avantage c'est que la dizaine de millions d'euros, que nous avons réservée sur les 25 de crédits métropolitains pour réaliser ce projet, est mise en réserve. Il est tout à fait plausible que l'on n'en ait dès lors pas besoin puisqu'au lieu d'être dans un marché, où l'on va investir et puis encaisser à l'extraordinaire ou à l'ordinaire les charges d'emprunts, on va être dans un marché de concession où la contribution sera de toute manière à l'ordinaire.*

*Le Gouvernement wallon, la semaine dernière, a d'ailleurs veillé – vous vous en souviendrez Madame Tillieux – à modifier les fiches relatives au projet métropolitain de Namur pour intégrer, dans l'intervention wallonne, la possibilité que ce ne soit pas uniquement une charge d'emprunt, mais que cela puisse aussi être des frais liés à une concession pour prévoir explicitement ce cas de figure.*

*S'agissant d'un marché de concession, s'agissant d'un cahier des charges qui va faire en sorte que les entreprises vont être sélectionnées sur base, notamment, de leurs épures budgétaires et de leurs business plan. Il y a fort à parier que la contribution de la Ville soit vraiment modique. Même si cela devait être 200.000 €, pour un enjeu comme celui-là, cela resterait modique comparativement à d'autres subventions que l'on donne. 200.000 €, c'est ce que l'on donne au FIFF, chaque année. C'est juste pour donner un ordre de grandeur, ce n'est pas quelque chose de totalement démesuré.*

*On se retrouve dans une configuration où, comme l'opérateur va devoir exploiter lui-même, il va choisir de construire quelque chose de fiable mais qui ne soit pas nécessairement la Rolls Royce pour laquelle il espérait une énorme pluvalue, si ce n'était que la construction qui devait être payée par la Ville.*

*Il va prendre quelque chose qu'il sait lui-même maîtriser, dans un bon rapport qualité-prix, notamment en sollicitant la Ville le moins possible par une quelconque contribution puisqu'il sait sinon que cela risque de le handicaper dans l'attribution du marché.*

*Il n'est pas exclu qu'il n'y ait même pas de contribution particulière sollicitée de la Ville.*

*Si je prends l'exemple, toutes proportions gardées, du chantier de la place d'Armes: je fais appel à Monsieur Van Bol qui a la mémoire: à combien était le budget de l'époque, à la grosse louche?*

**M. J-M. Van Bol, Directeur général:**

*Le budget du parking? Je n'en sais rien, plusieurs centaines de millions mais le coût pour la Ville est zéro. Il rapporte 125 millions sur les 50 ans que dure la convention.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*En franc belges.*

**M. J-M. Van Bol, Directeur général:**

*Oui, oui 125 millions de francs belges, excusez-moi. Le marché date d'avant l'introduction de l'euro. Donc le souvenir que j'ai des chiffres est celui des chiffres en francs belges.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Donc cela veut dire que, grosso modo, quand Monsieur Van Bol dit plusieurs centaines de millions de francs belges, on n'est pas loin d'un schéma de type 10 millions d'euros. Et pourtant il y a eu des opérateurs privés. Non seulement, ils n'ont rien demandé à la Ville mais ils ont même donné une contribution, chaque année, à la Ville.*

*Donc c'est tout à fait de l'ordre du plausible.*

*Vous évoquiez la question de l'animation sur les hauteurs de la citadelle. Il ne faudra pas attendre trop longtemps, Madame Tillieux, parce que les cabines sont censées arriver à un rythme d'à peu près 1 toutes les 40 secondes. Donc a priori, cela devrait aller.*

*Le café du Panorama: il est là, il offre d'abord une magnifique vue sur toute la vallée mosane, il faut le rappeler. On pourra toujours considérer qu'il doit faire l'objet d'amélioration et de toilette, certes, mais il y a déjà des investissements conséquents qui ont été réalisés, par l'opérateur qui exploite lui-même par la citadelle. L'Echevin y reviendra sûrement.*

*Les questions relatives à la faillite potentielle, cela c'est un cas classique de clauses qui sont prévues dans les conventions, comme pour tout investissement public qui existe, dans tous cas de figure.*

*Quand on crée une annexe à une école, on ne sait pas dire à ce moment-là si l'entreprise ne va pas tomber en faillite pendant le chantier. Mais il y a de toute manière toujours des clauses qui permettent de pouvoir retomber sur nos pattes.*

*Les heures d'ouverture de la citadelle, ne nous méprenons pas: il est dit qu'à tout le moins, donc au minimum, l'exploitant doit s'assurer et garantir que le téléphérique fonctionnera pendant les heures d'ouverture de la citadelle. C'est évidemment la moindre des choses. Si on ne l'avait pas indiqué, on n'aurait pas voulu se retrouver dans un cas de figure où quelqu'un soumissionne une offre en disant – et je prends là une réflexion par l'absurde – on est ouvert tous les matins mais pas l'après-midi.*

*Il faut au moins que cela couvre la plage horaire des animations de la citadelle mais c'est clair que c'est un minimum pour l'exploitation et certainement pour le business plan qui devra être introduit. Les plages horaires et les jours d'ouverture seront beaucoup plus larges.*

*S'agissant du parking de la place Maurice Servais, je rappelle qu'il n'est pas gratuit aujourd'hui contrairement à ce que vous avez évoqué, Madame Kinet.*

*Donc n'oubliez pas, la prochaine fois de mettre une pièce.*

*En tout cas, il y a une soixantaine de places qui vont être largement compensée par le parking qui va être créé à un jet de pierres, les 650 places du Grognon qui feront du bien d'ailleurs aussi pour drainer adéquatement, dans le sud de la Corbeille, l'ensemble des chalands et des citoyens.*

*Le parking au-dessus, c'est 200 places qui sont prévues au niveau de l'esplanade.*

*Je ne sais plus qui me questionnait sur le site classé. Je pense que c'est Monsieur Lhoste. L'esplanade ne va pas être classée par la Région, mais j'ai demandé en ma qualité de Ministre du Patrimoine que l'on classe le Stade des Jeux et le Théâtre de Verdure.*

*Ne nous voilons pas la face: il n'y a aucun opérateur privé qui va tout à coup débarquer en mettant 15 millions sur la table, juste pour la rénovation du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure.*

*Par contre, si l'on veut maximaliser la capacité de pouvoir, un jour, rénover – et petit clin d'œil à l'un de mes prédécesseur qui avait été très sensible à ce dossier – le fait d'être classé permettra des contraintes additionnelles, c'est vrai, mais surtout de subventions qui aujourd'hui font défaut.*

*Donc cela, c'est un enjeu important. Je ne suis pas persuadé qu'il sera possible, courant de cette législature, de le résoudre. Mais en tout cas, on va déjà poser tous les actes pour aller étape par étape, vers ce classement.*

*S'agissant ensuite de l'offre touristique, il est évident – et Madame l'Echevine du Tourisme et Monsieur l'Echevin de la Citadelle préciseront ce qui doit l'être – que la volonté de la Ville, elle l'a dit d'ailleurs dans sa déclaration de politique communale, c'est de faire de la culture et du tourisme, deux piliers forts. Cela contribuera à l'essor de la dynamique touristique.*

*Les estimations financières ont d'ailleurs été faites sur base de la fréquentation actuelle et projetée, multipliée par un prix que l'on a mis à 5 euros, à titre indicatif.*

*Mais Monsieur Abinal nous disait que pour ce genre d'outil, en aller-retour, ailleurs dans des villes en Europe, il faut compter entre 5 et 10 euros. Cela dépend à chaque fois. Certains font juste à 5 euros l'aller-retour, d'autres c'est 8 euros mais c'est combiné avec l'entrée pour la visite de la citadelle de Dinant. C'est le tarif qu'ils appliquent. Il y aura probablement des combinés possibles avec la visite du Centre des visiteurs qui sera terminé dans quelques mois, qui sera donc un atout complémentaire.*

*Pour les tracé PMR, il est certain que d'arriver sur une esplanade qui est déjà à niveau sera un atout. Il faudra veiller, c'est vrai, au cheminement adéquat et bien carrossable, notamment à partir du petit*

*pont-levis pour regarder Terra Nova. Puisque là, ce sont des gros pavés un peu en moellons, mais il faudra voir ce que le Patrimoine nous autorise aussi à faire. Mais c'est en tout cas un enjeu.*

*L'aménagement de la place Maurice Servais: je pense qu'elle permettra aussi de vivifier, de vitaliser ce quartier.*

*C'est une place qui est optimalement située dans l'absolu mais c'est un greffon qui n'a pas pris avec le piétonnier.*

*Faire en sorte d'y installer un kiosque, de permettre aux citoyens de se réapproprier cet endroit, tout en ne bannissant pas la voiture, notamment pour prendre les gros achats que vous évoquiez. On pourra toujours contourner la place dans le futur. C'est aussi un élément important qui a été pris en considération mais on attendra de la créativité de la part des opérateurs et de leurs bureaux d'architecture, pour un aménagement qui soit le plus convivial et agréable possible, de cette pièce.*

*Il y a même des jeux urbains qui peuvent s'envisager. Il n'est pas rare, dans une série de villes, que vous ayez des petites esplanades de jeux qui sont intégrées à la place elle-même, sans que ce ne soit du sable et autre, mais des dalles plus spécifiques.*

*J'espère ne rien avoir oublié dans les réponses que je souhaitais apporter à tous les éléments que vous aviez indiqués. Si c'est le cas, je m'en excuse. N'hésitez pas à revenir dessus.*

*Je passe alors la parole à Monsieur Gavroy, Madame Grandchamps et tout autre Echevin qui le souhaiterait.*

**M. l'Echevin, A. Gavroy:**

*Vous avez déjà dit beaucoup de choses, Monsieur le Bourgmestre.*

*Juste pour dire à Madame Kinet que le Centre du visiteur ne sera pas un outil pour l'élite. Je ne sais pas d'où vous sortez cela. C'est un outil touristique grand public et notamment à destination des écoles. Vous le découvrirez effectivement dans quelques mois.*

*Il ne faut pas avoir peur non plus de l'attractivité touristique de la citadelle. On met un nouvel outil et on se demande si l'outil vaut la chandelle par rapport à l'attractivité touristique de la citadelle.*

*Quand le Centre du visiteur sera ouvert, j'espère fin juin de cette année, on attaquera le deuxième gros chantier, c'est-à-dire la rénovation des grands souterrains qui n'ont jamais été rénovés. Entre parenthèses, je pense qu'à l'échelle de l'Europe il y a des rénovations, évidemment, de murailles mais il n'y a jamais eu de rénovation de souterrains. On sera dans une première sur la ville de Namur. On y intégrera une nouvelle scénographie de visites aussi. L'ouverture est prévue en 2017.*

*Sous cette législature, on rénovera aussi entièrement la partie Château Comtal, où se trouve actuellement la brasserie La Reine Blanche.*

*On va avoir les principaux pôles de la citadelle qui seront bien parés au niveau touristique.*

*Concernant l'arrivée des visiteurs sur l'esplanade: effectivement, on doit s'attendre à une population peut-être peu mobile, qui profitera du téléphérique pour monter. C'est un peu le jeu. On a un petit train touristique qui prendra en charge ces touristes pour les ramener vers le Centre du visiteur et vers le domaine fortifié.*

*Vous avez aussi posé la question du Café du Panorama. Le Café du Panorama, il est en convention jusque 2018 avec un gestionnaire qui a d'ailleurs investi pas mal pour rénover ce café. On déduit d'ailleurs ces investissements du loyer perçu, vous le savez bien.*

*Donc, en 2018, on pourra éventuellement rebattre les cartes sur ce café.*

*Enfin, tout le monde s'est déclaré très attentif à l'intégration paysagère. Je pense qu'effectivement, c'est essentiel. Le Fonctionnaire délégué l'a d'ailleurs dit aussi dans les réunions de travail.*

*Tout le monde regarde attentivement de la ville vers la citadelle, pour que ce téléphérique soit le moins visible, le mieux intégré possible.*

*C'est bien mais il ne faut pas oublier non plus que le téléphérique, on le verra aussi dans la citadelle. Je pense que les auteurs de projets, dans le concours qui s'ouvre ici il y a des points là-dessus aussi,*

*devront être très attentifs à avoir une bonne intégration de la machinerie moderne sur le domaine fortifié, qui est d'ailleurs classé. Cela, ce sera pour moi un des gros enjeux. Je n'ai pas trop de craintes effectivement de vue de la ville vers la citadelle, mais il faudra être très attentif à ce que cela va donner sur le site-même.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Monsieur l'Echevin.*

*Madame l'Echevine.*

**Mme l'Echevine, P. Grandchamps:**

*Merci Monsieur le Président.*

*Sur le plan touristique, indéniablement le téléphérique sera un atout pour Namur.*

*Cela permettra également d'avoir une amélioration du lien entre la ville et la citadelle qui, depuis la disparition du téléphérique précédent, n'est pas toujours évidente.*

*Ce sera important aussi pour les événements qui se passent à la citadelle. On a parfois de très très gros événements, avec souvent des problèmes de mobilité.*

*Vu le débit du nombre de personnes que l'on peut monter et descendre, là aussi c'est quand même important.*

*Sur le plan de la mobilité, cela peut aussi être intéressant: on ne va évidemment pas mettre 600 voitures sur l'esplanade, mais il y a quand même une capacité d'environ 200 places. Ce qui permet aussi d'être un mode sympa. De pouvoir déposer des gens là et de redescendre. C'est accessoire, mais c'est quand même à ne pas négliger.*

*Pour répondre à la question de Monsieur Lhoste quant à stratégie touristique: vous êtes en plein dedans. Je lance pour l'instant la réflexion sur une nouvelle stratégie de long terme.*

*Vous le savez, vous avez dû la recevoir, j'ai rédigé une note stratégique que je suis en train de concerter avec le secteur.*

*Cette note reprend un état des lieux du tourisme à Namur, son analyse de cet état des lieux, une proposition de stratégie à long terme, à décliner à moyen et à court termes et puis un plan d'action, une proposition pour concrètement, dès qu'elle sera adoptée, avancer avec toute l'équipe de l'Office du Tourisme.*

*Cette définition de la stratégie, j'ai souhaitée qu'elle soit concertée, concertée avec l'ensemble des acteurs: vous, en primeur, vous avez eu la présentation de la note en Commission. Vous avez tous, je pense, reçu cette note – tous les Conseillers, même ceux qui ne sont pas de la Commission – par mail et ceux qui le souhaitent peuvent me demander un document écrit qui est parfois plus facile à lire.*

*Tout le secteur l'a reçue, c'est-à-dire les hébergements, les attractions, les événements, – qui sont aussi un vecteur important d'attractivité touristique – et l'ensemble des acteurs. Nous allons digérer tout cela.*

*Deux tables rondes ont déjà eu lieu et je peux vous dire que c'est très riche et que l'on a déjà un gros atout, on voit déjà des éléments qui pourraient être adaptés et améliorés. Cela se poursuit, juste après les vacances de Carnaval et puis nous allons rebrasser tout cela. Nous sommes accompagnés par le BEP, par Wallonie-Bruxelles qui est fort intéressée par cette dynamique.*

*Ensuite, nous allons proposer la version quasi finale lors d'un colloque, le 2 avril, je vous invite déjà à noter cela dans votre agenda. C'est un colloque public qui montrera la stratégie modifiée sur base de toute cette concertation.*

*Cela repassera alors au Collège et au Conseil pour validation de la dernière mouture, en donnant ainsi le plan d'action à mettre en œuvre par l'Office du Tourisme. Je peux vous dire qu'ils sont très emballés. Eux-mêmes, l'ensemble des 4 chefs de cellules participent à cette dynamique en amont. Ils ont évidemment pu donner leurs avis.*



*Si nécessaire, cette stratégie pourra être montrée lors d'un Conseil prochain, si vous le souhaitez. Sinon, ce le sera dans ma Commission.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Madame l'Echevine.*

*Madame Kinet.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Je ne sais pas, j'étais peut-être distraite mais est-ce que vous avez répondu quant au timing des parkings?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Non, je n'ai pas répondu à cette question. Ce n'est pas volontaire, je le précise.*

*En l'occurrence, il semblerait a priori de bon sens d'éviter d'avoir en même temps le chantier relatif au Grognon et celui relatif à la place Maurice Servais, pour ne pas amputer deux places de manière inappropriée.*

*On y sera attentif dans la mesure du possible, mais s'il devait y avoir un entrecroc au niveau du timing – ce qui n'est pas à exclure – on verrait de toute manière à voir comment adéquatement compenser les 60 places qui sont actuellement place Maurice Servais.*

*On a des réflexions qui sont en cours. Notamment par des cours internes et autres, pour lesquelles on peut avoir des solutions créatives qui nous ont d'ailleurs été proposées et présentées par une série d'opérateurs, qui fonctionnent de la sorte.*

*Je ne peux vous dire aujourd'hui que l'on ne fera pas la place Maurice Servais tant que le Grognon n'est pas terminé, parce que sinon cela commencera tardivement et on risquerait d'avoir le téléphérique avant l'aménagement de la place, ce qui ne serait quand même pas heureux.*

*Il est certain que l'on est conscient qu'il y a là 60 places, à peu près, qui sont aussi utiles pour les riverains et pour les commerçants et pour lesquels il faudra trouver une alternative.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Ok. Les cours internes, j'ai hâte de voir cela.*

*Autre chose: est-ce que l'on pourrait imaginer que le petit train qui emmènerait donc les arrivants à Terra Nova fasse un circuit aussi vers le Château de Namur et vers le Parc Reine Fabiola?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Pour les cheminements PMR?*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Pour les gens qui arriveraient du téléphérique et être embarqués plus loin, ceux qui ne veulent pas marcher ou les personnes âgées. Il n'y a pas que des personnes à mobilité réduite, il y a aussi des personnes qui ne marchent pas bien.*

*Ou alors, il leur est toujours conseillé de monter en voiture?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*On n'a pas prévu de petit train spécifique de l'arrivée du téléphérique vers le Château de Namur ou vers le PARF. Donc, effectivement là il y aura toujours soit à se déplacer, soit à organiser le déplacement si c'était un car ou alors veiller, avec le Comité Animation Citadelle, s'il y a des formules alternatives.*

*Dès lors qu'en amont, on prévient que c'est un groupe de personnes âgées ou autre, on sait faire du sur mesure.*

*Madame Grandchamps, je vous en prie.*

**Mme l'Echevine, P. Grandchamps:**

*Deux choses: aussi bien pour le PARF que pour le Château de Namur, il y a une ligne régulière de bus, toutes les heures il y a un bus qui monte.*

*Deuxième élément, on le fait déjà quand il y a des groupes qui s'annoncent, on veille à organiser des circuits spécialisés quand c'est possible.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*S'il n'y a plus de question, est-ce que je peux considérer qu'il y a unanimité?*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Notre groupe, Monsieur le Président, s'abstiendra dès lors que l'on est quand même inquiet sur le montage financier et l'impact sur les budgets de la Ville et puis sur le volet "précipitation" de l'ensemble des travaux.*

*Autant le téléphérique en soi, c'est une bonne idée. Je pense que les citoyens l'appellent depuis bien longtemps. Nous sommes dans des difficultés financières, les prochaines années vont être très difficiles et lancer tous les travaux en même temps, nous semble périlleux.*

*Pour l'instant, c'est l'abstention que je ne qualifierai pas de négative, comme certains ont qualifié négative, positive mais une abstention tout simple.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Bien, merci. Abstention PS. Madame Kinet?*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Comme je vous l'ai dit: qui ne risque rien n'a rien, donc oui.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci. Monsieur Dupuis?*

**M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:**

*Oui, je vais voter oui.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Le reste de la majorité? Ok? Merci.*

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, et plus particulièrement les articles L-1222-3, L 1222-4, ainsi que l'article L-3122-2, 4°, a) portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures et plus particulièrement les articles 3, 12° ; 34, 35, 42, 72 bis, 73, 76 bis, 77, 78 et l'annexe 14;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures et plus particulièrement les articles 29, 32, 51, 55 ; 58, § 1 ; 61 à 79 ; 147, 148, 149 et 151;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, et plus particulièrement les articles 104, 105, 106, 109, 111, 113 et 114;

Vu l'arrêté royal du 25 janvier 2001 relatif aux chantiers temporaires ou mobiles;

Vu la loi du 20 mars 1991 organisant l'agrégation d'entrepreneurs de travaux;

Vu le programme de politique générale pour la législature 2012-2018 adopté par le Conseil communal en date du 17 décembre 2012;

Vu le programme stratégique transversal approuvé en séance du Conseil communal du 5 septembre 2013, et plus particulièrement l'objectif stratégique n° 16 visant à « liasonner les deux cœurs de ville », notamment grâce à l'objectif opérationnel n° 16.2 ayant pour objet de « liasonner le cœur de ville et la Citadelle par un téléphérique »;

Vu la note d'avis du 27 janvier 2015 émanant de la Direction du Département des Voies publiques;

Considérant que l'estimation indicative de la concession de travaux publics relative à la conception – réalisation - maintenance et exploitation du téléphérique liaisonnant le cœur de ville et la Citadelle s'élève à un montant total de 31.410.565,26 € TVAC – (25.959144,90 € HTVA) réparti comme suit :

- conception et réalisation travaux : 8.735.965,26 € TVAC (7.219.806,00 € HTVA);
- coûts d'exploitation sur 30 ans : 30 x 655.820,00 € TVAC (542.000,00 € HTVA) / an = 19.674.600,00 € TVAC (16.260.000,00 € HTVA);
- coûts « gros entretien système » sur 30 ans : 30 x 100.000,00 € TVAC (82.644,63 € HTVA) / an = 3.000.000,00 € TVAC (2.479.338,90 € HTVA);

Considérant que l'estimation indicative des recettes pourrait avoisiner 350.000 € / an, soit un montant total de 10.500.000 € sur 30 ans correspondant à un peu plus de la moitié des charges d'exploitation, sans compter la fonction horeca;

Considérant dès lors que le coût net d'exploitation (hors fonction horeca) peut à l'heure actuelle être estimé à 12.174.600 € TVAC sur 30 ans (19.674.600,00 € + 3.000.000,00 € - 10.500.000,00 €), soit 405.820,00 € TVAC par an;

Vu le projet d'avis de concession portant sur un appel à candidatures dans le cadre de la conception, réalisation, maintenance et l'exploitation d'un transport par câble aérien entre le centre-ville et la Citadelle de Namur (CSC n° V 1050) à publier au Journal officiel de l'Union européenne et au Bulletin des Adjudications dans le cadre du recours à la procédure de concession de travaux publics;

Vu le projet de formulaire de candidature portant sur ce projet de concession de travaux publics;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L-1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 29 janvier 2015;

Sur proposition du Collège communal en séance du 30 janvier 2015,

Décide :

- 1) d'organiser une procédure devant conduire à la conclusion d'une concession de travaux publics;
- 2) d'approuver l'avis de concession et le formulaire de candidature portant sur un appel à candidatures dans le cadre de la conception, réalisation, maintenance et exploitation du téléphérique (CSC n° V 1050) à publier au Journal officiel de l'Union européenne et au Bulletin des Adjudications dans le cadre du recours à la procédure de concession de travaux publics et comportant les critères d'attribution pondérés comme suit :
  - prix : 35 points;
  - aspect architectural et paysager : 30 points;
  - exploitation : 20 points;
  - aspect « Smart city » et développement durable : 15 points.

S'agissant d'une concession de travaux, assortie le cas échéant d'une contribution annuelle à charge de la Ville, les dépenses concerneront le budget ordinaire. Dans ce cadre, les flux financiers et les crédits nécessaires devront être clairement prévus au CSC et/ou au contrat de concession à intervenir et ensuite aux exercices budgétaires correspondants dans le strict respect du plan de gestion 2015-2020.

Ce dossier sera transmis à la tutelle dans le cadre de la tutelle générale d'annulation lors de la phase d'attribution, conformément aux décrets du 22 novembre 2007 et 31 janvier 2013 (SPW – DGO5).

**11. Wépion, chemin des Collets: entretien et mise en œuvre du revêtement – modification unilatérale n°1**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L-1222-3 et L-1222-4 ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, et plus particulièrement l'article 26, § 1, 1°, a) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marché publics et de certains marché de travaux, de fourniture et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marché publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, et plus particulièrement les articles 5, § 3 et 37 ;

Vu sa délibération du 26 juin 2014 (point n° 15) portant sur l'approbation du projet de marché de travaux portant sur l'entretien et la mise en œuvre de revêtement hydrocarboné à Wépion, du cahier spécial des charges n° V 1063 régissant le présent marché, le recours à la procédure négociée comme mode de passation du marché, la couverture de la dépense au moyen d'un emprunt, son imputation à l'article 421/731-60 2014 0037, ainsi que l'estimation de la dépense s'élevant à un montant de 49.568,40 € TVAC (41.040,00 € HTVA) ;

Vu la délibération du Collège du 10 juillet 2014 (point n° 37) portant sur l'attribution du marché de travaux relatif à l'entretien et la mise en œuvre du revêtement hydrocarboné à Wépion (CSC n° V 1063) à la SA Jacques Pirlot, dont le siège social est sis Quartier Joseph Gailly 62 boîte A, à 6060 Gilly (n° d'entreprise : 0446.707.071), moyennant la somme de 31.526,55 € TVAC (26.055,00 € HTVA) ;

Vu le rapport du Service technique Voirie daté du 6 janvier 2015 et portant sur la nécessité de réaliser une modification unilatérale n° 1 s'élevant au montant de 3.153,26 € TVAC (2.606,00 € HTVA), soit 10,002 % du montant initialement attribué pour ce marché public de travaux ;

Attendu que Collège communal n'est compétent pour apporter au contrat toute modification qu'il juge nécessaire en cours d'exécution, que pour autant qu'il ne résulte pas de dépenses supplémentaires de plus de 10%;

Sur proposition du Collège communal en séance du 23 janvier 2015,

Décide d'approuver la modification unilatérale n° 1 relative au marché public de travaux portant sur l'entretien et la mise en œuvre du revêtement hydrocarboné à Wépion (CSC n° V 1063) pour un montant de 3.153,26 € TVAC (2.606,00 € HTVA), soit 10,002 % du montant initialement attribué pour ce marché public de travaux.

Cette dépense estimée à un montant de 3.153,26 € TVAC (2.606,00 € HTVA), sera imputée sur l'article budgétaire 421/731-60 2014 0037 du budget extraordinaire et couverte par emprunt aux clauses et conditions en vigueur au moment de la demande.

## EQUIPEMENT URBAIN

### **12. Parkings P+R Saint-Nicolas et Namur Expo: projet TEC it easy – convention**

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Le point 12, P+R.*

*Oui, Monsieur Lhoste.*

**M. D. Lhoste, Conseiller communal MR:**

*Juste une petite question, je profite du point. Ce sera peut-être pour Madame Grandchamps.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Juste une petite réponse alors.*

**M. D. Lhoste, Conseiller communal MR:**

*Oui voilà.*

*Je n'étais pas à la Commission et je m'en excuse, mais si je comprends bien il s'agit d'un outil qui va permettre de gérer les P+R.*

*Je voulais savoir si, pour le moment à la Ville, on avait déjà pour les P+R existants des statistiques, que ce soit de fréquentation, du type de visiteurs, travailleurs Ville ou autre, etc.*

*Voilà, je crois que c'est intéressant dans le cadre de tous les aspects mobilité dont on parle pour l'instant, les parkings, etc.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Madame l'Echevine.*

**Mme l'Echevine P. Grandchamps:**

*Oui, il y a déjà un certain nombre de chiffres sur la fréquentation, sur le type d'utilisateurs. On sait très clairement voir si ce sont des abonnés longue durée ou si ce sont des gens occasionnels.*

*On n'a pas les outils pour affiner très fort, notamment par rapport aux gens qui viendraient le samedi, quand c'est gratuit.*

*Justement, il y a cette toute nouvelle installation qui est en lien avec toute la rénovation du TEC. Le TEC met en place une billetterie intelligente qui va également les aider à compter le nombre de personnes, voir quel bus est rempli, celui qui ne l'est pas.*

*Grâce à cette dynamique, on change nos barrières, on change nos appareils pour pouvoir encore améliorer cette capacité à avoir une analyse.*

**M. D. Lhoste, Conseiller communal MR:**

*Je vous remercie.*

*Voilà, à l'occasion alors transmettre les informations.*

*Merci.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Pas d'autre question sur le point?*

*Unanimité? Je vous remercie.*

Considérant que le TEC s'est engagé depuis 2009 dans un projet de renouvellement intégral des différents systèmes de perception des recettes de trafic, cette nouvelle télébilletterie sans contact, baptisée TEC IT EASY, doit lui permettre de proposer à ses clients une offre de mobilité moderne, efficace et adaptée à leur besoins et attentes ;

Considérant que le TEC a choisi la technologie Calypso dont le niveau de sécurité est largement éprouvé et qui a été retenue par les quatre sociétés belges de transport en commun (STIB, De Lijn, SNCB et TEC), garantissant ainsi, derrière l'application MOBIB, l'interopérabilité avec les différents opérateurs belges ;

Considérant que cette nouvelle télébilletique implique une coordination avec la Ville et notamment dans le cadre des P+R que la SRWT cofinance à Namur, à savoir actuellement les parkings Saint-Nicolas et Namur Expo et demain les P+R de Champion, Erpent et Belgrade ;

Attendu que l'accès à ces parkings-relais dans le cadre de TEC IT EASY nécessite l'implantation par la SRWT de bornes et équipements nouveaux sur le territoire communal et que ce matériel doit répondre aux besoins spécifiques de la Ville de Namur pour poursuivre l'exploitation des parkings qu'elle assure aujourd'hui ;

Considérant que la SRWT prendra en charge l'ensemble de ces équipements et que la Ville les utilisera pour ses besoins propres, moyennant le paiement d'une redevance annuelle s'établissant comme suit :

- 16.220,61 € TVAC correspondant aux frais d'équipement, et aux charges financières liées, mis à disposition de la Ville dans le cadre de la présente convention, facturés annuellement pendant les 10 années suivant la mise en service de ces équipements ;
- 7.921,33 € TVAC de maintenance annuelle, facturés annuellement à partir de la 3<sup>e</sup> année suivant la mise en service de ces équipements ;

Considérant que le montant total de la redevance due par la Ville s'élèvera donc à :

- 16.220,61 € durant les 2 premières années suivant la mise en service ;
- 24.141,94 € pendant les 8 années suivantes.

Vu le projet de convention établi par la SRWT ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L.1124-40 § 1, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> du CDLD ;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 15 janvier 2015 ;

Sur proposition du Collège communal en date du 30 janvier 2015,

Marque son accord sur la proposition faite par la SWRT et approuve la convention y afférente, étant entendu qu'il y aura lieu en temps opportun de préciser chaque fois à qui incombe la charge des interventions visées au point 2.3., 2<sup>o</sup> tiret du projet (SRWT ou Ville).

Les dépenses seront imputées sur l'article 424/124PA-06 pour la redevance annuelle et le contrat d'entretien et sur l'article 424/124/PA-48 pour les frais de maintenance non prévus au contrat d'entretien à concurrence de 16.220,61 € en 2016 et 2017 puis de 24.141,94 € pendant les 8 années suivantes.

## **MOBILITE**

### **13. Conseiller en mobilité: subvention – rapport d'évaluation**

Vu le courrier du SPW Direction de la Planification de la Mobilité du 10 décembre 2014 par lequel il notifie à la Ville de Namur l'obtention d'une subvention d'un montant de 24.000 € pour permettre le maintien d'un conseiller en mobilité (CeM) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015;

Vu l'arrêté de subvention du 30 octobre 2014 qui, en ses articles 2 et 3, explicite les conditions d'octroi de cette subvention, avec notamment la rédaction d'un rapport d'évaluation annuel du service Mobilité;

Attendu que ce rapport doit être transmis au SPW avant le 28 février 2015 après approbation par le Conseil communal,

Sur proposition du Collège communal du 30 janvier 2015,

Approuve le document.

## **DEPARTEMENT DES AFFAIRES CIVILES ET SOCIALES**

### **COHESION SOCIALE**

#### **14. Accueil des gens du voyage: règlement général**

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Les gens du voyage.*

*Oui, Madame Tillieux.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Merci Monsieur le Président.*

*Ainsi comme vous le savez, ce n'est pas vous qui allez me contredire, la Wallonie privilégie l'accueil concerté des gens du voyage et surtout le principe de la médiation.*

*Je me réjouis donc de voir aboutir, à Namur, ce projet de création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage. Projet que, précédemment, j'ai moi-même soutenu financièrement dans le cadre de mes fonctions antérieures au Gouvernement wallon.*

*Je remercie Madame l'Echevine pour la concrétisation de ce projet complexe pourtant, à bien des égards. Il n'est en effet pas toujours simple d'expliquer pourquoi un tel investissement par les pouvoirs publics.*

*Les communes peuvent compter sur la collaboration du Centre de médiation des gens du voyage.*

*Son siège est à Namur, son Directeur vous le connaissez c'est Ahmed Hakim.*

*Le Centre de médiation des gens du voyage et des Roms en Wallonie travaille sur l'ensemble du territoire wallon et a toute une série de missions, notamment:*

- améliorer, favoriser les relations entre les autorités publiques locales, les gens du voyage et bien sûr la population sédentaire;*
- favoriser et soutenir la création d'aires pour les gens du voyage, ce que fait notre Ville;*
- ou encore lutter contre les stéréotypes, qu'ils soient négatifs – dont sont victimes les gens du voyage – par des actions de sensibilisation de la population, des institutions publiques ou des médias.*

*Le 23 avril de l'année dernière, le Parlement wallon a d'ailleurs adopté un décret sur proposition du Gouvernement, relatif à l'accueil des gens du voyage. Le décret devrait permettre l'agrément et le financement structurel du Centre de médiation des gens du voyage.*

*Cela étant, j'ai pris connaissance du projet de règlement communal et, Madame l'Echevine, je vais vous proposer une adaptation.*

*En effet, il me paraît indispensable de pouvoir – dans ce règlement général – faire référence à la possibilité de recourir, si nécessaire, à l'expertise du Centre de médiation des gens du voyage.*

*A l'article 1<sup>er</sup>, je propose d'ajouter au 2<sup>ème</sup> alinéa: "Lorsque des gens du voyage s'installent sur le terrain communal autre que l'aire d'accueil officielle, le référent en charge des gens du voyage évalue la situation" et là, j'ajouterai: "en concertation avec le Centre de médiation des gens du voyage" et puis cela continue "et ce, au même titre que l'aire d'accueil officielle en réfère à l'autorité communale, pour qu'elle accepte leur présence ou refuse leur présence" comme le texte l'indique.*

*Si vous pouviez accepter cette amélioration, cela permettrait de faire jouer au Centre le rôle qu'il me semble jouer, avec beaucoup d'expertise.*

*Peut-être l'avis de Monsieur le Président de notre Conseil?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Madame la Conseillère.*

*Madame l'Echevine.*

**Mme l'Echevine S. Scailquin:**

*Merci Madame Tillieux pour votre question et les félicitations que vous nous adressez pour, enfin, concrétiser ce projet qui est attendu depuis de longues années à Namur.*

*Par rapport à votre proposition, vous savez que nous avons une médiatrice des gens du voyage à la Ville, qui travaille au sein de la Cellule médiation, depuis plusieurs années.*

*Ce règlement a été rédigé en concertation avec le Centre de médiation des gens du voyage. La proposition que vous faites n'a pas été formulée expressément par son Directeur, de pouvoir aussi être référent dans ce règlement.*

*Ce travail de collaboration se fait naturellement sans devoir passer par un document écrit.*

*Maintenant, on analysera la question. Cela peut être une bonne chose mais en tout cas, cela n'a pas été demandé formellement par le Directeur du Centre de médiation des gens du voyage puisque ce règlement a été formalisé en concertation avec lui et le Service de la Cohésion sociale.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Puis-je peut-être vous proposer d'indiquer "le cas échéant", si cela vous embête que cela soit automatique. A tout le moins pour qu'il y ait le réflexe, en lisant le règlement, que recourir à l'expertise du Centre n'est pas négatif le cas échéant et ne vous oblige pas à y avoir recours.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*On le fait déjà mais si cela fait plaisir et si cela permet de concilier les points de vue de rajouter "en concertation, le cas échéant, avec le Centre de médiation", qu'il en soit alors ainsi fait.*

*Pas de problème sur le fond, après cette modification?*

*Unanimité? Je vous remercie.*

Vu sa décision du 15 décembre 2009 désignant un référent dans le cadre du projet d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage lors de leur passage sur le territoire communal;

Vu sa décision du 29 juin 2009 approuvant la convention de partenariat avec la Région wallonne relative à la gestion du séjour temporaire des gens du voyage;

Considérant la recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe REC(2004)14 relative à la circulation et au stationnement des gens du voyage en Europe stipulant, notamment, que les États membres devraient reconnaître aux gens du voyage un droit de stationnement et créer des aires d'accueil pour la halte et le séjour des gens du voyage;

Vu sa décision du 29 avril 2008 marquant accord de principe sur la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à Lives-sur-Meuse (Namur);

Considérant que l'aire d'accueil sera opérationnelle en 2015;

Considérant que le règlement de gestion du stationnement limité approuvé par le Conseil communal en sa séance du 16 mars 2009 doit être amendé suite à la nouvelle situation;

Sur proposition du Collège communal en sa séance du 30 janvier 2015,

Décide d'adopter le règlement suivant:

Article 1

Le terrain aménagé en aire d'accueil pour les gens du voyage sis Chaussée de Liège, 981 à 5101 Lives-sur-Meuse, est le lieu officiel pour le séjour des groupes sur le territoire de la Ville de Namur.



Lorsque des gens du voyage s'installent sur un terrain communal autre que l'aire d'accueil officielle, le référent en charge des gens du voyage évalue la situation en concertation, le cas échéant, avec le Centre de médiation des gens du voyage et, au même titre que l'aire d'accueil officielle, en réfère à l'autorité communale afin qu'elle:

- accepte leur présence dans les conditions déterminées par le présent règlement,
- ou
- refuse leur présence, et dans ce cas, prend les mesures utiles et nécessaires pour leur évacuation des lieux.

## Article 2

§ 1. Lorsque des gens du voyage s'installent, sans accord préalable, sur un terrain privé, la Ville informe le propriétaire aussitôt qu'elle a pu prendre connaissance de la présence de gens du voyage, des dispositions du présent règlement.

1° Si le propriétaire refuse l'accès de son terrain aux gens du voyage, il introduira, à ses frais et à cet effet, une demande devant le tribunal compétent pour faire ordonner l'évacuation des lieux;

2° Si le propriétaire accepte leur présence et sollicite les services de la Ville, celle-ci perçoit les redevances fixées par le règlement en la matière;

3° Si le propriétaire décide de gérer seul le séjour du groupe sur son terrain, il ne peut ensuite faire appel aux services communaux.

§ 2. La Ville est exonérée de toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés par les gens du voyage lors du séjour visé par l'article 2 § 1.2°.

## Article 3

La Police locale et le Service de Cohésion sociale s'informent mutuellement de l'arrivée d'un groupe des gens du voyage sur le territoire communal. Le référent en charge de l'accueil des gens du voyage a pour missions:

- d'assurer, pour le compte de la commune, la gestion quotidienne du séjour temporaire des gens du voyage,
- d'être le porte-parole de la Commune,
- de coordonner le séjour dans sa dimension globale,
- d'informer les riverains.

## Article 4

L'occupation temporaire de 15 jours est acceptée pour les terrains visés par les articles 1 et 2 §1.2°, aux seuls gens du voyage du 1er avril au 31 octobre.

Sauf dérogation expresse, pour une durée supérieure au délai accordé, la demande doit être motivée auprès du référent en charge des gens du voyage qui en référera à l'autorité du Bourgmestre pour décision.

Chaque famille doit obligatoirement être en mesure d'effectuer un départ immédiat en cas de nécessité.

## Article 5

L'occupation temporaire autorisée sur les terrains en vertu des articles 1 et 2 §1.2°, est payante.

Le référent en charge des gens du voyage reçoit contre reçu, selon les modalités prévues dans le règlement communal sur les redevances:

- une caution de 30 € par logement mobile récupérable en fin de séjour (on entend par logement mobile, tout véhicule destiné à l'habitation principale ou secondaire capable d'être

conduit ou transporté). La caution sera restituée lors de l'état des lieux de sortie, si aucune dégradation n'est à déplorer sur le terrain, bloc accueil et bloc(s) sanitaire(s),

- des redevances hebdomadaires telles que prévues à l'article 3 du règlement redevance pour l'occupation temporaire par des gens du voyage, du domaine public ou de terrains privés lorsque des services sont rendus par la Ville.

Chaque famille occupant un logement mobile reçoit un exemplaire de l'autorisation de séjour dans la limite des places disponibles sur le terrain concerné.

Un état des lieux contradictoire du terrain est effectué avec le groupe à leur arrivée et à leur départ.

Une copie de l'état des lieux d'entrée et de sortie leur sera remise.

Les redevances couvrent le séjour, la prise d'eau, la prise d'électricité et la gestion des déchets par l'autorité communale.

Toute dégradation, constatée contradictoirement à l'état des lieux de sortie par le référent en charge des gens du voyage, entraînera le remplacement du bien détérioré, sur base du prix d'achat de ce dernier neuf à payer au comptant. Le montant de la caution en sera déduit le cas échéant.

#### Article 6

§1 Chaque occupant de l'aire d'accueil doit respecter le lieu de séjour, les installations et le bon voisinage.

En outre, chacun doit:

- respecter les règles d'hygiène,
- entretenir la propreté du bloc sanitaire, de l'emplacement occupé et de ses abords,
- utiliser les containers prévus pour la collecte des déchets ménagers,
- se conformer au présent règlement.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque logement mobile, à l'arrivée d'un groupe de gens du voyage et est affiché au bureau d'accueil pour qu'il soit visible en permanence de tous les occupants de l'aire d'accueil.

§2 La Ville décline toute responsabilité en cas de vols et de dégradations quelconques des biens appartenant aux usagers de l'aire d'accueil.

#### Article 7

Seront exclus des terrains concernés par l'article 1 et 2 § 1.2° du règlement, les gens du voyage qui:

- ne se sont pas acquittés immédiatement de la caution et de la redevance forfaitaire susmentionnée,
- n'ont pas respecté l'ordre public,
- n'ont pas respecté l'article 6 §1 du présent règlement,
- n'ont pas remboursé les dégâts occasionnés sur le terrain et constatés dans l'état des lieux de sortie.

#### Article 8

La date et l'heure du départ sont décidées de concertation avec les pouvoirs communaux. Si le départ devait être anticipé, il est nécessaire de prévenir le référent en charge des gens du voyage au moins 24 heures à l'avance de ce changement.

#### Article 9

§1. Tout manquement aux obligations des articles 5, 6 et 7 du présent règlement donne lieu à un ordre d'évacuation notifié par le Bourgmestre, et exécuté, au besoin par la force, avec l'aide des autorités de police locale.

§2. Si le groupe des gens du voyage est déjà parti au moment du constat, il sera assimilé pour le futur aux dispositions de l'article 7 du présent règlement.

Article 10

Le présent règlement est porté à la connaissance du groupe en stationnement.

Article 11

Le présent règlement entre en vigueur après publication.

**DEPARTEMENT DE L'EDUCATION ET DES LOISIRS**

**CULTURE – BIBLIOTHEQUES**

**15. Mons 2015: usage d'un espace d'exposition – convention**

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Mons 2015, justement. Pas de problème?*

*Monsieur Piret.*

**M. A. Piret, Conseiller communal PS:**

*Merci Monsieur le Président.*

*Juste vous dire que les sculptures de Jan Fabre sont magnifiques et on se réjouit de voir l'exposition au Musée Rops, tout simplement.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Je vous en remercie.*

*Pas de problème, unanimité.*

Vu la déclaration de politique communale adoptée par le Conseil communal du 3 décembre 2012 précisant que le Collège favorisera l'accès à la Culture pour tous et valorisera Namur dans le contexte des événements majeurs;

Vu le Programme Stratégique Transversal (PST) adopté par le Conseil communal du 5 septembre 2013 proposant dans sa fiche 31.1 de favoriser l'accès à la Culture pour différents publics, à travers la mise en place d'outils variés;

Vu le livre blanc de la politique culturelle de la Ville de Namur "Namur Confluent Culture" adopté par le Conseil communal du 17 octobre 2013, et notamment le point 4.5: "Des événements pérennes et innovants: l'éphémère permet de stimuler créateurs et publics pour les maintenir en éveil toute l'année durant. Les autorités namuroises s'investissent dans une politique culturelle forte et des outils d'attractivité euro-métropolitaine.";

Vu la délibération du Collège communal du 25 novembre 2008 par laquelle il marque son accord sur le protocole de coopération unissant Namur à Mons dans le cadre de "Mons Capitale Européenne de la Culture 2015";

Vu la délibération du Collège communal du 20 juillet 2010 par laquelle il marque son accord de principe sur le projet de résidence de Wadji Mouawad de 2011 à 2015 au Théâtre de Namur dans le cadre du protocole établi entre la Fondation "Mons 2015" et la Ville de Namur pour "Mons Capitale Européenne de la Culture";

Vu la délibération du Collège communal du 24 janvier 2013 par laquelle il décide de désigner le Théâtre Royal de Namur comme organe opérationnel pour le projet de résidence de Wadji Mouawad;

Vu la délibération du Collège communal du 21 novembre 2014 marquant son accord sur le contrat de partenariat entre la Ville de Namur et l'asbl "Le Manège.mons";

Attendu que dans le cadre du partenariat entre la Ville de Namur et l'asbl "Le Manège.mons" (scène transfrontalière de création et de diffusion) agissant pour le compte de la Fondation Mons 2015, Fondation d'utilité publique, cette dernière met à disposition des villes partenaires (18 grandes villes belges et du nord de la France) l'espace d'exposition de la Maison Home on Tour, située au 114 rue d'Havré à 7000 Mons pour y organiser une vitrine de la Ville et de ses projets culturels;

Attendu que Namur a le privilège d'inaugurer cette Maison Home on Tour et y mettre l'accent sur les arts plastiques et les artistes namurois émergents autour de la notion du lien;

Attendu qu'outre cette exposition, Namur profitera de sa présence à la Maison Home on Tour pour mettre en avant sa vitalité culturelle et les événements qui marqueront 2015 comme l'exposition Rops/Fabre qui investira Namur du 14 mars au 30 août, l'exposition "Rouges et Noirs" jusqu'au 12 avril au Musée provincial des Arts Anciens, l'exposition Stéphane Halleux à la Galerie du Beffroi en mai, l'ouverture du Centre du Visiteur à la Citadelle avec l'événement "Waterloo, the day after" en juillet, le Théâtre des Zygomars (50 ans en 2015) et la Compagnie des Bonimenteurs avec un focus sur le comédien et auteur BD Vincent Zabus (animations et séance de dédicace le 14 février);

Attendu qu'il y a lieu de formaliser les modalités d'occupation de la Maison Home on Tour pour la Ville de Namur pour la période du 20 janvier au 20 février 2015;

Vu le projet de convention établi par l'asbl "Le Manège.mons" organe mandaté par la Fondation Mons 2015 pour gérer l'ensemble des missions artistiques et culturelles de Mons 2015;

Attendu que la convention est consentie à titre gratuit à condition que la Ville de Namur communique sur sa présence à Mons et diffuse le support produit dans ses propres réseaux de communication;

Sur proposition du Collège communal du 23 janvier 2015,

Marque son accord sur la convention relative à la mise à disposition de l'espace d'exposition de la Maison "Home on Tour" entre la Ville de Namur et l'asbl "Le Manège.mons" (scène transfrontalière de création et de diffusion) agissant pour le compte de la Fondation Mons 2015, Fondation d'utilité publique.

Désigne Monsieur le Directeur général et Madame l'Echevine de la Culture pour le représenter à la signature de ce contrat de partenariat.

## **DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT URBAIN**

### **16. Guichet de l'Energie: convention**

Vu la délibération du Collège communal du 08 octobre 2002 approuvant la convention d'accueil d'un Guichet de l'Energie à Namur, conclue entre la Ville de Namur et le Service Public de Wallonie ;

Vu les délibérations du Collège communal du 22 août 2013 par lesquelles il décide de ratifier l'avenant n°11 à la convention conclue en 2002 et de transférer la gestion de la collaboration de la Ville avec le Guichet de l'Energie du DCV vers le DAU ;

Vu le courrier du 24 octobre 2014 du Service Public de Wallonie, Département de l'Energie et du Bâtiment durable, relatif à la convention à passer entre la Région wallonne et la Ville de Namur en vue d'assurer une opération de promotion de l'efficacité énergétique basée sur le concept du Guichet de l'Energie en 2014-2015, prolongeant la durée de la convention jusqu'au 30 septembre 2015 et accordant une subvention complémentaire de 250.000 € pour assurer le financement du Guichet de l'Energie ;

Considérant que la notification de la décision est conditionnée par l'engagement juridique et budgétaire et par la signature du Ministre en charge de l'Energie ;

Sur proposition du Collège communal du 30 janvier 2015,

Approuve la convention précitée entre la Région wallonne et la Ville de Namur en vue d'assurer une opération de promotion de l'efficacité énergétique basée sur le concept du Guichet de l'Energie en 2014-2015, prolongeant la durée de la convention jusqu'au 30 septembre 2015 et accordant une subvention complémentaire de 250.000 € pour assurer le financement du Guichet de l'Energie.

## URBANISME

### 17. **Saint-Servais, rue de Bricgniot: passage supérieur de la ligne 161 – renouvellement**

#### Présentation globale du projet

Vu la demande de permis d'urbanisme déposée par Infrabel visant le renouvellement du passage supérieur au km 57.922, Ligne 161 à Saint-Servais, rue de Bricgniot, impliquant une modification de la voirie communale;

#### Zonage

Attendu que le bien se situe en zones agricoles, d'espaces verts, forestière et de services publics et d'équipement communautaire au plan de secteur ainsi qu'au schéma de structure communal approuvé définitivement par le Conseil communal du 23 avril 2012 et entré en vigueur le 24 septembre 2012;

#### Décision du Collège communal

Vu sa décision, prise en sa séance du 21 novembre 2014, de prendre connaissance du projet et de charger le service AJA/ATU du DAU de soumettre le projet aux modalités d'enquête publique;

#### Enquête publique

Attendu que le projet consiste à renouveler le passage supérieur au km 57.922, ligne 61, impliquant une modification de la voirie communale et présente les caractéristiques suivantes :

- Démolition du passage supérieur existant;
- Construction d'un nouveau passage supérieur;
- Soutènement de talus au moyen d'énrochements;
- Travaux de voirie, y compris les raccords avec les voiries existantes;

Attendu que, pour ces raisons, le projet a été soumis aux formalités d'enquête publique, prescrites par les articles 332 et suivants du Cwatupe en application de l'article 129 quater du Cwatupe et du Décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014, pendant la période du 08 décembre 2014 au 12 janvier 2015 inclus;

Attendu que trois réclamations ont été introduites dans le cadre de cette enquête pour les raisons suivantes :

- Le propriétaire du bien sis rue de Bricgniot 228 nous informe que sa propriété longe le pied du talus de la voie ferrée depuis le pont, jusqu'à la route de Gembloux. Il signale qu'une borne se trouve bien sur le talus (pont) mais qu'elle est disparue route de Gembloux. Celle-ci devrait se situer à +/- 3 m du dernier piquet de la clôture qui longe la route de Gembloux. Il demande de transférer cette remarque à M. Cornet de la société Infrabel.
- L'asbl Gracq (groupe de recherche action pour les cyclistes quotidiens) ainsi qu'une riveraine de la rue de Bricgniot (n°47) demandent avec insistance qu'une passerelle ou tout autre dispositif soit provisoirement installé pendant la durée du chantier afin de ne pas envoyer les cyclistes, comme les piétons, faire un long détour pour franchir la voie ferrée. Des solutions existent et méritent d'être mises en œuvre. Une alternative peut être envisagée via le sentier

numéro 28 (sentier qui démarre rue de Bricgniot un peu avant le pont – côté Saint-Servais, pour rejoindre le ruisseau de Morivaux près de la route Militaire un peu avant le passage sous-voies mais actuellement fermé par des barrières – longueur du sentier 220 m), cela permettrait aux usagers doux de rejoindre la route de Gembloux facilement;

#### Appréciation

Attendu que le service technique de l'Urbanisme, en son avis du 16 janvier 2015, prend connaissance des réclamations et en informe le demandeur;

Vu les articles 127, 129 quater du Cwatupe et le décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014,

Après examen et pondération des éléments ci-dessus développés,

Sur la proposition du Collège communal, émise en sa séance du 30 janvier 2015 :

- Prend connaissance des résultats de l'enquête publique.
- Décide de marquer son accord sur les implications de voirie qu'engendre le projet et invite le Fonctionnaire délégué à examiner la possibilité d'imposer une alternative temporaire de passage pour les usagers faibles pendant la durée du chantier.

La présente délibération sera transmise au Fonctionnaire délégué.

### *REGIE FONCIERE*

#### **18. Anciens Abattoirs de Bomel: promotion d'un ensemble de logements – acte de base et acte de vente-type**

Vu la délibération du Collège du 08/05/12 décidant d'attribuer le marché de Partenariat Public Privé au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution) soit Thomas et Piron sa, La Besace, 14 à 6850 Paliseul ;

Vu sa délibération du 18/04/13 approuvant la convention de revitalisation concernant la construction et la promotion d'un ensemble de logements et des parkings y afférant sur le site des anciens abattoirs de Bomel situé dans un périmètre de revitalisation approuvé par le Conseil communal le 14 décembre 2009;

Vu le projet d'acte de vente de logement qui sera signé au fur et à mesure des ventes de logement dans les immeubles par la société Thomas & Piron;

Vu le projet d'acte de base pour l'association des copropriétaires de la résidence dénommée "coté jardins";

Attendu que ces actes doivent être approuvés avant la mise en vente des unités de logements;

Attendu que la DGO4 a approuvé ces actes dans le cadre de la revitalisation urbaine;

Sur proposition du Collège du 23/01/15,

Approuve l'acte de vente de logement qui sera signé au fur et à mesure des ventes de logement dans les immeubles par la société Thomas & Piron et l'acte de base pour l'association des copropriétaires de la résidence dénommée "coté jardins".

#### **19. Site des Casernes: occupation à titre précaire – convention**

Vu l'article L1222-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'acte d'acquisition du 12/12/12 relatif au site des Casernes, cadastré Namur, 1ère division, section C nos 327N pie et 327P pie, d'une superficie globale de 104 a 85 ca 33 dma;

Attendu que le projet de construction d'un Palais de Justice sur la parcelle appartenant à la Régie des bâtiments et jouxtant ladite parcelle doivent débiter en août 2015;

Attendu que l'entrepreneur qui sera chargé des travaux a besoin d'une partie de la parcelle communale afin de pouvoir y mettre en œuvre son installation de chantier;

Vu le plan ci-joint définissant l'espace qui sera mis à disposition pour l'installation de chantier;

Vu le projet de convention d'occupation à titre précaire pour un montant de 4.250 € par mois pour une durée indéterminée avec préavis de 1 mois ;

Attendu qu'à ce jour, il est impossible de connaître le nom de l'entrepreneur avec qui cette convention sera signée;

Attendu qu'il est proposé d'approuver la convention dès à présent et d'informer le Collège de l'identité de l'adjudicataire après l'attribution du marché public pour la construction d'un Palais de Justice,

Sur proposition du Collège du 16/01/15 ;

Approuve la convention d'occupation à titre précaire pour la parcelle définie au plan annexé à la présente pour un montant de 4.250 € par mois avec un préavis de 1 mois,

## **20. Plan de gestion 2014-2020: actualisation**

Vu la circulaire du 16 novembre 2009 relative à l'actualisation des plans de gestion pour la période 2011-2015;

Considérant que la dite circulaire s'applique aux communes et à leurs entités consolidées;

Vu le dernier plan de gestion actualisé 2013-2018 tel qu'adopté par le Conseil en sa séance du 27 juin 2013;

Vu l'actualisation du plan de gestion pour la période 2014-2020 ci-jointe et son rapport;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier, également Trésorier de la Régie foncière, en référence à l'article L.1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 29/01/2015 ;

Sur proposition du Collège communal du 30 janvier 2015,

Adopte l'actualisation du plan de gestion pour la période 2014-2020;

## **DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

### **PERSONNEL**

## **21. CPAS: statut pécuniaire des grades légaux – modification**

Vu le décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale et plus particulièrement l'article 112 § 1<sup>er</sup> ;

Attendu qu'il en découle que les actes des centres publics d'action sociale portant sur la fixation du cadre du personnel ainsi que sur le statut visé à l'article 42, §1<sup>er</sup>, alinéa 9 sont soumis à la tutelle spéciale d'approbation du Conseil communal ; que ceux-ci doivent être soumis dans les 15 jours de leur adoption, accompagnés des pièces justificatives ;

Attendu que le conseil communal prend sa décision dans les 40 jours de la réception de l'acte et des pièces justificatives; qu'il peut proroger ce délai d'une durée de 20 jours; qu'à défaut de décision dans le délai, l'acte est exécutoire;

Attendu que par courrier du 6 janvier 2015, le CPAS a transmis la délibération du 16 décembre 2014 du Conseil de l'Action Sociale modifiant le statut pécuniaire des grades légaux;

Attendu que ce dossier a été dûment soumis à la Concertation Ville-CPAS le 15 mai 2014 et a fait l'objet d'un protocole définitif du Comité de négociation syndicale du 16 mai 2014;

Vu la délibération du Collège du 23 janvier 2015 ;

Décide d'approuver la délibération du Conseil de l'Aide Sociale du 16 décembre 2014 modifiant le statut pécuniaire.

## **22. Usage des véhicules de services et des véhicules partagés: modification du statut administratif**

Vu la délibération du Collège du 21 août 2014 par laquelle il marque son accord sur les deux projets de règlement lui soumis par le Service de l'Economat, l'un relatif à l'utilisation des véhicules de service, l'autre relatif à l'utilisation du pool des véhicules partagés (PVP technique et/ou administratif);

Vu la même délibération du 21 août 2014 par laquelle le Collège a chargé le DRH de soumettre le dossier à la concertation syndicale, après avis du A.S.S.P., et d'insérer par la suite ces dispositions dans le statut administratif;

Vu le procès-verbal de la Concertation Ville-CPAS qui s'est tenu le 06 février 2015;

Vu le protocole du Comité de Négociation du 09 février 2015;

Sur proposition du Collège du 30 janvier 2015,

Décide de modifier le statut administratif en y ajoutant, au Titre II intitulé "des droits et des devoirs", un article 17 ter et un article 17 quater, rédigés comme suit :

" Article 17 ter :

Les agents amenés à faire usage des véhicules de service se conforment aux dispositions ci-après:

§ 1er. Les véhicules communaux sont mis à disposition des agents pour leurs déplacements indispensables à l'exercice de leurs missions professionnelles.

§ 2. Seul un agent communal est autorisé à conduire le véhicule. Il peut être accompagné de personnes extérieures à l'Administration lorsque la mission le nécessite. Le chef de service désigne des agents de son service autorisés à conduire les véhicules.

§ 3. Dans les cas prévus par la loi, l'utilisateur doit être en possession de la sélection médicale.

§ 4. Certains véhicules sont équipés de logiciel de localisation en temps réel.

Ces véhicules sont pourvus d'un boîtier permettant les enregistrements liés aux déplacements avec identification des chauffeurs (logiciel de géolocalisation qui permet l'identification du chauffeur au moyen d'un badge électronique. Il enregistre des informations concernant l'activité du chauffeur, l'usage qu'il fait de son véhicule et les données relatives à l'état de celui-ci (kilométrage, état de la batterie, ...)).

Les systèmes précités permettent notamment d'assurer :

- la gestion du temps d'utilisation réelle, la concordance entre les réservations et les temps d'utilisation réelle,
- le constat du temps de conduite et des arrêts,
- la traçabilité des véhicules en temps réel : tous les mouvements (itinéraire, déplacements, arrêts, vitesse, localisation, ...) sont enregistrés à toutes fins utiles pendant 1 an,



- une gestion d'alarmes (respect du programme d'entretien, prévention vol, informations quant aux excès de vitesse, ...).

Préalablement au démarrage, le conducteur active le système de géolocalisation.

Un suivi systématique n'est pas envisagé, les consultations sont opérées ponctuellement, soit d'initiative pour assurer le bon fonctionnement et/ou le respect des conditions d'utilisation précisées au présent article, soit à la demande motivée de l'Autorité ( le Collège communal, le Directeur général ou les Chefs de département dans la sphère de leurs attributions), pour les mêmes motifs.

Le système a principalement pour objectif de permettre une objectivation des besoins par le constat des utilisations réelles, des plages horaires privilégiées (...). Il éclairera l'Autorité dans ses choix stratégiques quant aux moyens de déplacements des agents communaux.

Le système a aussi pour objectif de veiller au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires ou contractuelles auxquelles sont soumis les agents communaux. L'utilisation des données recueillies dans le cadre d'une procédure disciplinaire ou judiciaire constitue une finalité envisageable.

Les informations recueillies à caractère personnel garderont un caractère confidentiel, sauf accord de l'agent concerné et/ou nécessité dans le cadre d'une procédure disciplinaire et/ou judiciaire. La personne ou les personnes chargée(s) qui auront accès à ces informations sont désignées expressément par le chef de service (pour les véhicules du service). Elles signent une charte de confidentialité conservée par le chef de service (copie au service des Relations humaines).

Le responsable du Garage communal dispose d'un accès total et d'une visibilité globale. Ces personnes garantissent la confidentialité des informations. En cas de non-respect, elles s'exposent à des sanctions disciplinaires (ou toute autre fixée par la loi). Le chef de service y veille tout particulièrement.

Au sens de la loi sur la vie privée, le responsable du traitement des informations est la Ville de Namur, représentée par le Bourgmestre.

§ 5. L'utilisateur est soumis au respect du code de la route. Toute infraction donnant lieu à un procès-verbal sera assumée exclusivement par l'utilisateur (le conducteur).

§ 6. L'utilisateur doit user du véhicule en bon père de famille.

Les véhicules doivent être maintenus dans un bon état de propreté.

§ 7. Il est interdit de fumer dans les véhicules (A.R. du 19/01/2005 - M.B. du 02/03/2005).

§ 8. En cas de panne, il y a lieu de contacter le service Parc Automobile.

§ 9. Tout dégât occasionné au véhicule sera signalé sans délai au service Parc Automobile. Cette obligation n'épargne pas l'utilisateur des démarches rendues nécessaires par les circonstances particulières (constat amiable, appel des services de Police si nécessaire ...).

§ 10. Pour l'ensemble des services, le chauffeur est habilité à effectuer le plein du véhicule à l'aide de la carte carburant qui se trouve à bord du véhicule et de ses codes strictement personnels.

Des contrôles réguliers sur les transactions effectuées sont prévus. Si des erreurs sont relevées, les membres du personnel qui auront encodé de manière erronée les renseignements demandés par le terminal en station seront priés de se justifier par courrier.

§ 11. En cas de non-respect de ces dispositions, le chauffeur s'expose à une sanction disciplinaire.

§ 12. Le conducteur signe, préalablement à la première utilisation, un document attestant qu'il a pris connaissance du présent article (ou toute modification ultérieure) et en obtient une copie.

Par sa signature, il en accepte toutes les dispositions sans réserve. Il sait que tout abus manifeste peut entraîner une mesure disciplinaire.

Article 17 quater :

Les agents amenés à faire usage du pool des véhicules partagés (PVP technique et/ou administratif) se conforment aux dispositions ci-après:

§ 1er. Le pool des véhicules partagés (PVP) est composé de véhicules communaux mis à disposition des agents communaux pour leurs déplacements ponctuels indispensables à l'exercice de leurs missions professionnelles.

§ 2. Seul un agent communal est autorisé à conduire le véhicule. Il peut être accompagné de personnes extérieures à l'Administration lorsque la mission le nécessite. Le chef de service désigne les agents de son service autorisés à conduire les véhicules du PVP, sous réserve de l'accord du service communal chargé de la gestion des véhicules concernés (Gestionnaire PVP).

§ 3. Dans les cas prévus par la loi, l'utilisateur doit être en possession de la sélection médicale.

§ 4. Les demandes se font systématiquement et obligatoirement par le biais du logiciel de réservation mis à disposition des services communaux autorisés. La demande précise notamment le conducteur du véhicule, l'objet de sa mission et la période d'utilisation. En cas de désistement, il y a lieu d'annuler sa réservation dans le programme dans les plus brefs délais.

Préalablement à la prise du véhicule, l'agent utilisateur se munit de la pochette dans laquelle se trouvent notamment les documents de bord.

§ 5. Les véhicules du pool sont tous équipés d'un logiciel de géolocalisation qui permet l'identification du service utilisateur (ou du conducteur si la puce est nominative) au moyen d'une puce électronique (1 puce minimum par service). Il enregistre des informations concernant l'activité du chauffeur, l'usage qu'il fait de son véhicule et les données relatives à l'état de celui-ci (kilométrage, état de la batterie, ...).

A défaut d'une puce d'identification nominative, le chef de service veillera à pouvoir identifier avec précision le conducteur du véhicule à tout moment. Il devra pouvoir fournir cette information au service gestionnaire du PVP pour les douze mois qui suivent chaque utilisation, sur simple demande.

Le logiciel permet notamment d'assurer :

- la gestion du temps d'utilisation réelle, la concordance entre les réservations et les temps d'utilisation réelle,
- le constat du temps de conduite et des arrêts,
- la traçabilité des véhicules en temps réel : tous les mouvements (itinéraire, déplacements, arrêts, vitesse, localisation, ...) sont enregistrés à toutes fins utiles pendant 1 an,
- une gestion d'alarmes (respect du programme d'entretien, prévention vol, informations quant aux excès de vitesse, ...).

Préalablement au démarrage, le conducteur active le système de géolocalisation (un signal est transmis au service gestionnaire du PVP en cas de non-respect de cette disposition).

Un suivi systématique n'est pas envisagé. Les consultations sont opérées ponctuellement par le service communal chargé de la gestion des véhicules concernés, soit d'initiative pour assurer le bon fonctionnement du PVP et/ou le respect des conditions d'utilisation précisées dans le présent article, soit à la demande motivée de l'Autorité (le Collège communal, le Directeur général ou les Chefs de département dans la sphère de leurs attributions), pour les mêmes motifs.

Il a principalement pour objectif de permettre une objectivation des besoins par le constat des utilisations réelles, des plages horaires privilégiées (...). Il éclairera l'Autorité dans ses choix stratégiques quant aux moyens de déplacements des agents communaux.

Le système a aussi pour objectif de veiller au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires ou contractuelles auxquelles sont soumis les agents communaux utilisateurs du PVP. L'utilisation des données recueillies dans le cadre d'une procédure disciplinaire ou judiciaire constitue une finalité envisageable.

Les informations recueillies à caractère personnel garderont un caractère confidentiel, sauf accord de l'agent concerné et/ou nécessité dans le cadre d'une procédure disciplinaire et/ou judiciaire. La personne ou les personnes chargée(s) qui auront accès à ces informations sont désignées expressément par le chef du service gestionnaire du PVP (uniquement des agents exerçant dans le service gestionnaire du PVP). Elles signent une charte de confidentialité conservée par le chef de service (copie au service des Relations humaines). Ces personnes garantissent la confidentialité des informations. En cas de non-respect, elles s'exposent à des sanctions disciplinaires (ou toute autre fixée par la loi). Le chef de service y veille tout particulièrement.

Au sens de la loi sur la vie privée, le responsable du traitement des informations est la Ville de Namur, représentée par le Bourgmestre.

§ 6. L'utilisateur est soumis au respect du code de la route. Toute infraction donnant lieu à un procès-verbal sera assumée exclusivement par l'utilisateur (le conducteur).

§ 7. L'utilisateur doit user du véhicule en bon père de famille.

Les véhicules doivent être maintenus dans un bon état de propreté. Le cas échéant, le service gestionnaire du PVP, même s'il veille au quotidien à l'entretien des véhicules du PVP, tient à disposition le matériel nécessaire au nettoyage des véhicules.

§ 8. Il est interdit de fumer dans les véhicules (A.R. du 19/01/2005 - M.B. du 02/03/2005).

§ 9. En cas de panne, il y a lieu de contacter le Garage communal dont le numéro de téléphone est affiché sur le tableau de bord des véhicules du PVP.

§ 10. Tout dégât au véhicule sera signalé sans délai au service gestionnaire du PVP. Cette obligation n'épargne pas l'utilisateur des démarches rendues nécessaires par les circonstances particulières (constat amiable, appel des services de Police si nécessaire ...).

§ 11. Chaque service dispose de codes lui permettant d'alimenter les véhicules du PVP en carburant. La carte carburant se trouve dans la pochette du véhicule. L'utilisateur prend soin de faire le plein quand le réservoir est vide aux 2/3. Le type de carburant du véhicule est clairement indiqué dans le coin supérieur gauche du pare-brise avant ou près du bouchon de réservoir.

§ 12. La plage d'utilisation des véhicules est limitée aux heures de bureau (de 7h30 à 18h00). Exceptionnellement, si les impératifs le justifient, le chef de service doit solliciter l'utilisation d'un véhicule du PVP en dehors de ces heures en motivant sa demande et l'adresse au service gestionnaire du PVP (actuellement : [economat-pvp@ville.namur.be](mailto:economat-pvp@ville.namur.be)). En cas d'urgence avérée, il peut s'adresser directement par GSM au responsable de ce service.

En cas d'accord du service gestionnaire du PVP, le véhicule sera toujours parké dans des conditions de sécurité maximale.

§ 13. En cas de non-respect de ces dispositions, le chauffeur s'expose à une sanction disciplinaire.

§ 14. Le Collège décide de la composition du PVP (le nombre et le type de véhicules, par réaffectation si nécessaire).

Le Collège désigne le service communal chargé de la gestion quotidienne du PVP (gestionnaire PVP).

Ce dernier, outre la gestion quotidienne, l'informe du non-respect des présentes modalités. Le Collège prend alors les dispositions nécessaires.

Le conducteur signe, préalablement à la première utilisation, un document attestant qu'il a pris connaissance du présent article (ou toute modification ultérieure) et en obtient une copie.

Par sa signature, il en accepte toutes les dispositions sans réserve. Il sait que tout abus manifeste peut entraîner une mesure disciplinaire".

La présente délibération sera transmise au Ministre des Pouvoirs locaux pour l'exercice de la tutelle d'approbation.

## **DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE**

### **BUDGET ET PLAN DE GESTION**

#### **23. Zone de Police: comptes 2013 – arrêté d'approbation du Gouverneur**

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Point 23, Zone de Police.*

*Monsieur Lhoste.*

**M. D. Lhoste, Conseiller communal MR:**

*Je souhaitais intervenir mais il y a encore 2 ou 3 points sur la Zone de Police.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Faites un tir groupé, pas de problème.*

**M. D. Lhoste, Conseiller communal MR:**

*Je souhaite tirer un coup de chapeau à la Zone de Police en général. On n'en parle peut-être pas assez, ici en séance publique, donc l'occasion était belle.*

*J'ai regardé le budget, les comptes, j'ai isolé quelques chiffres sur lesquels je trouvais bon de pouvoir s'arrêter un instant.*

*La Ville consacre 11% de son budget ordinaire total à sa Zone de Police, soit un montant d'environ 18,3 millions d'euros actuellement. Ce montant et ce pourcentage ne cessent en réalité d'augmenter.*

*Namur consacre environ 160 euros par habitant à sa Zone de Police et sa dotation couvre 60% des recettes de cette Zone de Police. Ce qui est plus ou moins la moyenne belge, selon une récente étude de Belfius.*

*Comme on le sait, la situation des Zones de Police est préoccupante. Les dépenses de personnel sont largement prédominantes. Elles représentent près de 87% des dépenses totales, avec des prévisions allant jusqu'à 90% à l'horizon 2018-2020.*

*Ces dépenses subissent de plein fouet les effets de la réforme des pensions du personnel statutaire, avec une hausse des taux de cotisations patronales. Ces cotisations passent, pour l'ensemble du personnel de la Zone de Police de Namur, d'environ 6,1 millions d'euros à 7 millions d'euros, soit 900.000 € d'augmentation par an.*

*Comme nous avons pu le lire dans les documents budgétaires qui nous ont été remis – c'est un peu technique, je pense l'avoir compris – il y a un impact sur l'exercice propre du budget 2015, qui se termine par un boni mais qui est, en fait, favorablement influencé par une particularité comptable qui impose que les traitements du mois de décembre, de l'exercice précédent, doivent être comptabilisés dans le budget 2015, parmi les dépenses antérieures.*

*Le solde de l'exercice global est au final de 34.000 € seulement.*

*En ce qui concerne les recettes de la Zone de Police, la dotation fédérale est malheureusement en baisse suite, notamment, à la réforme Copernic mais se maintient à un niveau stable.*

*J'épinglé donc 2 éléments qui viennent compenser l'augmentation inévitable des coûts de personnel. Premièrement, j'en ai parlé, la dotation de la Ville augmente d'environ 900.000 € et c'est bien.*

*Deuxièmement, c'est la maîtrise des coûts de fonctionnement. C'est surtout là que je souhaitais tirer mon coup de chapeau, au nom de tous je pense, à la Zone de Police. Les policiers qui parviennent à offrir aux citoyens – soulignons-le – un service de qualité et de proximité avec des coûts de fonctionnement très limités.*

*Les coûts de fonctionnement de cette Zone de Police représentent seulement 8,46% du total des dépenses ordinaires contre une moyenne plus élevée en Belgique, selon cette même étude Belfius, d'environ 11 %.*

*A part bien évidemment la nécessaire location de modules provisoires, liés aux travaux de rénovation du commissariat de la place du Théâtre, les dépenses de fonctionnement sont en baisse: que ce soit les frais de téléphone, les dépenses d'assurance ou encore le carburant de véhicules, pour ne prendre que quelques exemples.*

*Ce que je souhaitais aussi souligner c'est que, dans le rapport annuel de la Zone de Police, on constate que le nombre et la variété des missions que la Police doit assurer est impressionnant.*

*La Police de Namur, c'est plus de 15.000 visiteurs, que ce soit place du Théâtre ou à Hastedon et plus de 30.000 demandes d'intervention par an.*

*Nous comprenons encore plus aisément les indispensables rénovations du commissariat de la place du Théâtre, commissariat dont le hall d'entrée n'est plus en mesure de répondre aux besoins premiers d'accueil ou de sécurité.*

*Ce qui est extrêmement important pour nous, c'est que cette puissance publique qu'est la Police puisse continuer à garantir une intervention efficace et rapide.*

*Pour cela, il est prioritaire de toujours renforcer la Police de proximité mais il est aussi important que les agents de quartier ou policiers connaissent encore mieux peut-être, les habitants ou les commerçants namurois.*

*Les dépenses qui pourraient concerner la formation ou les équipements de la Zone de Police doivent bien entendu continuer à être assumées. Je pense à l'achat de tenues, de casques, de gilets par balles, etc.*

*La lecture de ce budget nous apprend beaucoup de choses. En tout cas elle nous montre bel et bien que, malgré les contraintes, la Ville se donne les moyens de garantir à cette Zone de Police sa juste part.*

*On peut dire que la Zone de Police, à travers ses efforts en termes de fonctionnement notamment et sa volonté de maintenir une sécurité et une proximité, nous le rend bien.*

*Merci.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Monsieur Lhoste.*

*Je pense que les moustaches de Monsieur Ligot, dans la salle, ont frétillé tout au long de votre intervention.*

*La parole est à Madame l'Echevine en charge des compétences mayorales.*

**Mme l'Echevine A. Barzin:**

*Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, pour votre intervention.*

*C'est vrai qu'avec tous les collègues du Collège, je m'associe aux remerciements que vous avez formulés à l'égard de tous nos agents de la Zone de Police.*

*Nous avons, parmi nous ce soir, le Chef de Corps Pascal Ligot mais également Laurent Moreau qui travaille avec beaucoup d'attention et beaucoup de compétences à tout ce qui concerne le volet*

*financier, le budget, les MB de la Zone de Police. Il le fait, évidemment, avec notre Directeur financier, Marc Bruyr, que je remercie également.*

*Vous avez pointé quelques éléments très importants. Le plus important d'entre eux, c'est évidemment l'augmentation de la dotation communale de la Zone de Police, à concurrence de 950.000 € pour cette année 2015. Tenant compte des efforts qui doivent être réalisés à tous niveaux, c'est quand même un signal important.*

*Il y a deux objectifs, en ayant cette augmentation de la dotation à la Zone, c'est à la fois de continuer à assurer un service de qualité aux citoyens namurois, dans un contexte difficile. C'est un élément important. On travaille beaucoup avec les équipes, que ce soit avec Pascal Ligot, avec Manu Leleux qui est également dans la salle ce soir, à l'organisation des patrouilles, des équipes pour essayer d'avoir davantage d'agents sur le terrain.*

*Il y a un effort tout particulier qui a été fait, comme les années précédentes, notamment en ce qui concerne les fêtes de fin d'années, pendant la période des soldes. C'est quelque chose que l'on doit avoir évidemment, que ce soit dans le centre mais également en périphérie, à tout moment de l'année.*

*C'est vrai que c'est important de pouvoir continuer à assumer ce service de qualité à la population namuroise.*

*C'est important aussi de permettre à nos agents, à toute l'équipe de la Zone de Police, de travailler dans des bonnes conditions.*

*Vous avez relevé un dossier qui est venu en Conseil communal, il y a quelques semaines d'ici. Ce sont les travaux du commissariat de Police de la place du Théâtre. Un commissariat qui en a bien besoin. On a eu une conséquence, dans ce budget 2015, avec des dépenses de fonctionnement en ce qui concerne le placement de modules, ce qui permettra de travailler dans de bonnes conditions pendant cette période de travaux.*

*Au-delà des efforts faits en termes de bâtiments, on a aussi voulu dans le cadre de ce budget extraordinaire 2015, prévoir l'acquisition de toute une série d'équipements, de matériel pour nos policiers: que ce soit des gilets par balles, des casques et toute une série d'éléments qui permettent aussi à nos agents de travailler dans de bonnes conditions. C'est vraiment notre objectif au niveau de la Ville.*

*Donc un grand merci à toutes nos équipes de la Police, que ce soit sur le plan financier ou au niveau opérationnel, au niveau du cadre administratif également. Je pense que le budget qui a été dégagé au niveau de la Ville, dans le cadre de sa dotation communale, permettra à notre Zone de Police de fonctionner dans de bonnes conditions, dans le courant de cette année 2015.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Madame l'Echevine.*

*Sur le point lui-même, pas de problème? Unanimité.*

*Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (M.B. 05/01/1999) et notamment les articles 77 et 79 ;*

*Sur proposition du Collège du 30 janvier 2015 ;*

*Prend connaissance de l'Arrêté du Gouverneur du 05 décembre 2014 approuvant le compte 2013 de la Zone de Police.*

#### **24. Zone de Police: budget 2014 – MB2 – arrêté d'approbation du Gouverneur**

*Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (M.B. 05/01/1999) et notamment les articles 71 et 72 ;*

*Sur proposition du Collège du 30 janvier 2015 ;*

Prend connaissance de l'Arrêté du Gouverneur du 05 décembre 2014 approuvant les modifications budgétaires n°2 ordinaires et extraordinaires du budget 2014 de la Zone de Police.

**25. Zone de Police: budget 2015**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (M.B. 05/01/1999), et notamment son article 248, modifié par les lois du 02 avril 2001 (M.B. 14/04/2001 et 18/04/2001), ou L.P.I. ;

Vu le règlement général de la comptabilité de la police locale (R.G.C.P.) du 5 septembre 2001 (M.B. 26/09/2001), modifié par l'arrêté royal du 05 juillet 2010 (MB1.10/08/2010) ;

Vu la circulaire ministérielle PLP53 du 03 décembre 2014 (M.B.24/12/2014) traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2015 à l'usage des zones de police ;

Vu le rapport de la commission "Article 11";

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L.1124-40 §1,3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 29/01/2015 ; »

Sur proposition du Collège du 30 janvier 2015 ;

Approuve le budget 2015 dont les résultats globaux se présentent comme suit :

Service ordinaire

Recettes de l'exercice propre	32 181 500.35 €
Dépenses de l'exercice propre	30 744 493.02 €
Résultat de l'exercice propre	+ 1 437 007.33 €
Résultat des exercices antérieurs	- 867 893.32 €
Dépenses de prélèvements (provisions risques et charges)	- 535 000.00 €
Résultat global (exercices propre et antérieurs)	+ 34 114.01 €

Service extraordinaire

Recette de l'exercice propre	583 000.00 €
Dépenses de l'exercice propre	583 000.00 €
Résultat de l'exercice propre	0.00 €
Résultat des exercices antérieurs	+ 3 673.24 €
Résultat global (exercice propre et antérieurs)	+ 3 673.24 €

Ledit budget accompagné de ses annexes sera transmis au Gouverneur, au Ministre de l'Intérieur et à la Région wallonne pour approbation

**26. Zone de Police: budget 2015 – petits investissements – procédure et financement**

Vu l'article L 1222-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation reprenant l'article 234 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la loi du 15.06.2006 et les arrêtés royaux des 15 juillet 2011 et 14 janvier 2013 relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

Considérant que sur de nombreux articles du budget extraordinaire ; des dépenses sont engagées chaque année alors qu'elles ne portent que sur des faibles montants, font systématiquement l'objet d'une procédure négociée et portent très généralement sur des dépenses à caractère récurrent (renouvellement des stocks, de l'outillage ou du matériel, achat de petits équipements, travaux de réparations et services de maintenance, etc...) ;

Vu l'avis n°28 de la Cellule d'experts NCC de la Région wallonne selon lequel l'ensemble des petites dépenses d'investissement de l'exercice peuvent, par délibération spéciale du Conseil, faire l'objet d'un marché par procédure négociée de manière à alléger la gestion communale étant entendu que les délibérations du Collège attribueront le marché en faisant référence à cette délibération spéciale ;

Attendu que le montant a été porté à 31 000,00 € HTVA en 2013 afin, d'une part, de tenir compte de l'augmentation des coûts, notamment, dans le secteur de la construction et des équipements en général et, d'autre part, d'harmoniser ce montant avec celui du plus petit seuil de la transmission obligatoire des dossiers de marchés public dans le cadre de la tutelle générale d'annulation conformément à l'article L3122-2 du CDLD,

Sur proposition du Collège du 30 janvier 2015 ;

Décide :

- de recourir à la procédure négociée et de confier au Collège l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services pour l'ensemble des petites dépenses d'investissement imputées sur les articles suivants de budget extraordinaire 2015 pour autant que ces dépenses ne dépassent pas 31 000,00 € HTVA par marché et que la limite des crédits approuvés soit respectée.

330/724-60	10 000,00 €	Maintenance commissariats
330/742-53	150 000,00 €	Matériel télématique
330/743-52	150 000,00 €	Véhicules
330/744-51	233 000,00 €	Matériel sécurité et d'exploitation
330/741-98	40 000,00 €	Mobilier

Une liste des dossiers présentés uniquement au Collège en vertu de la présente délibération sera transmise trimestriellement au Conseil communal.

- de couvrir ces mêmes dépenses par emprunt, subsides ou fonds propres suivant le financement déterminé par le budget 2015, et le cas échéant par les M.B. et figurant à l'annexe 14 du même budget.

## **27. Zone de Police: projections quinquennales 2016-2020 – actualisation et mesures de gestion**

Vu la circulaire budgétaire PLP53 du 03 décembre 2014 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2015 à l'usage des zones de police et plus spécifiquement son point 1.3 traitant du planning pluriannuel financier ;

Vu l'actualisation des projections quinquennales et mesures de gestion visant au retour à l'équilibre budgétaire 2017 pour la Ville de Namur tel qu'adopté par le Conseil en sa séance du 11 décembre 2014 ;

Considérant que les exercices 2013, 2014 et maintenant 2015 pour la zone ont été marqués par diverses réalités qu'il convient, de prendre en compte au travers d'une nouvelle projection quinquennale dont les paramètres et taux de croissance doivent être revus pour servir de nouvelle base visant à fixer les différentes balises et mesures de gestion qui permettront à la zone de police de rencontrer ses missions dans le respect des normes budgétaires ;

Vu la note conjointe de la zone de police et du Comptable spécial faisant, d'une part, le point sur de nouvelles charges potentielles à assumer et, d'autre part, actualisant les taux et



paramètres des projections quinquennales ainsi que faisant état des mesures prises pour le maintien de l'équilibre structurel ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L.1124-40 §1,3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 29/01/2015 ; »

Sur proposition du Collège du 30 janvier 2015

Décide :

- 1) d'adopter l'actualisation des taux et paramètres des projections quinquennales ainsi que les mesures à prendre pour le maintien l'équilibre structurel ;
- 2) de transmettre ce dossier au Gouverneur et au Ministre de l'Intérieur, au Ministre des Pouvoirs locaux, au CRAC et à la DG05.

**28. Gestion active de la dette: rallongement de la durée et augmentation de la progressivité du taux d'amortissement d'emprunts**

Vu l'actualisation du plan de gestion adoptée par le Conseil en sa séance du 11/12/2014 ;

Considérant la composition actuelle du portefeuille de dette de l'administration communale de Namur;

Attendu que l'opération proposée s'intègre dans le cadre de la gestion de la dette publique et de contrats existants et se trouve de ce fait exclue du champ d'application de la réglementation sur les marchés publics;

Etant entendu que l'opération est soumise à certaines conditions concernant la révision des emprunts et la possibilité de remboursements anticipés;

Etant donné les conditions de l'opération et l'évolution rapide des marchés financiers ayant comme conséquence que l'offre de Belfius Banque n'est valable que pendant 24 heures en ce qui concerne les taux;

Attendu que les conditions de l'opération ont une durée de validité très courte et qu'il est donc nécessaire de réagir rapidement;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 22/01/2015;

Sur proposition du Collège communal du 23 janvier 2015,

Décide :

Article 1 :

De marquer son accord sur :

- Le principe de rallongement associé à une augmentation de la progressivité du taux d'amortissement pour les emprunts d'investissement "part propre" du portefeuille de dette de la commune conformément au document remis par Belfius Banque daté du 14/01/2015 comportant la proposition indicative, dont copie en annexe.
- Le remplacement de la clause d'indemnité de remploi actuelle par la clause suivante :  
« Toute opération non prévue contractuellement est assimilée à une résiliation unilatérale du contrat par l'administration. Dans ce cas, la banque a droit à une indemnité qui correspond à la perte financière réellement encourue et ce, y compris le manque à gagner pour la banque.  
»
- Cette clause sera intégrée à chacun des emprunts concernés par la présente proposition;

Les autres modalités et conditions des contrats d'emprunts resteront inchangées.

Pour autant que Belfius Banque marque son accord définitif sur l'opération et que la tutelle ne soit pas opposée à celle-ci durant le délai qui lui est imparti, les modifications énumérées ci-avant entreront en vigueur le jour de la conclusion de l'opération, à savoir le jour de la réception par Belfius Banque S.A. de l'accord signé par le Directeur Financier comme prévu dans l'article 2.

**Article 2 :**

De charger le Directeur Financier de finaliser la transaction en donnant son accord sur les taux d'intérêts adaptés selon la proposition définitive de Belfius Banque et de transmettre son accord à Belfius Banque dans les délais prédéterminés.

En cas de non réception par Belfius Banque endéans le délai imparti de 24 heures et si le marché manifeste une variation de plus de 5 bp, Belfius se réserve le droit d'envoyer une nouvelle proposition, soumise aux mêmes conditions, au Directeur Financier.

**RECETTES ORDINAIRES**

**29. Accueil des gens du voyage: règlement-redevance**

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30;

Vu le règlement général pour l'occupation temporaire, par des gens du voyage, du domaine public ou de terrains privés lorsque des services sont rendus par la Ville;

Attendu qu'afin d'assurer une occupation, par des gens du voyage, du domaine public ou de terrains privés lorsque des services sont rendus par la Ville, des services doivent être rendus, notamment en matière de prise d'eau, d'électricité, de gestion des déchets ou d'entretien du terrain;

Attendu que cela entraîne des charges pour la Ville;

Attendu qu'il y a donc lieu d'instaurer des redevances destinées à couvrir ces charges;

Vu la situation financière de la Ville;

Sur proposition du service concerné;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 29/01/2015;

Sur proposition du Collège communal du 30 janvier 2015,

Arrête le règlement suivant:

**Accueil des gens du voyage: règlement-redevance**

**Article 1**

Il est établi, pour les exercices 2015 à 2019, des redevances pour l'occupation temporaire, par des gens du voyage, du domaine public ou de terrains privés lorsque des services sont rendus par la Ville.

**Article 2**

Les redevances et la caution sont dues par le propriétaire du logement mobile et sont exigibles le 1<sup>er</sup> jour de l'installation.

Article 3

Le montant des redevances est fixé par logement mobile et par semaine comme suit:

- la redevance de séjour: 20 €
- la redevance pour prise d'eau sur le réseau public: 10 €
- la redevance pour prise d'électricité sur le réseau public: 12 €
- la redevance pour la gestion des déchets: 3 €

Toute semaine entamée est due.

Article 4: Caution

Une caution de 30 € par logement mobile est réclamée au propriétaire du logement mobile.

Le montant de la caution sera remboursé selon les modalités visées dans le règlement général sur l'accueil des gens du voyage.

Article 5: Modalités de paiement

Les redevances sont payables au comptant, en espèces, entre les mains des agents désignés par le Collège communal qui en délivreront quittance:

- au premier jour de l'installation;
- en cas de prolongation, dès l'instant où celle-ci est autorisée.

La caution est payable au comptant, en espèces, entre les mains des agents désignés par le Collège communal qui en délivreront quittance, au premier jour de l'installation.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur après avoir été approuvé par l'Autorité de Tutelle, dès le jour de sa publication par affichage conformément aux prescrits des articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

**30. Taxe additionnelle à l'IPP: règlement exécutoire**

Vu l'article 4, alinéa 2 du RGCC indiquant que toute décision de l'Autorité de tutelle doit être communiquée par le Collège communal au Conseil communal;

Vu le CDLD et plus précisément les articles L3131-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Sur proposition du Collège réuni en séance du 23 janvier 2015,

Prend connaissance du courrier du 7 janvier 2015 de M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, informant que la délibération du 11 décembre 2014 par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2015 à 2019 inclus, le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à 8,5 % n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire.

**RECETTES ET DEPENSES EXTRAORDINAIRES**

**31. Petits investissements: liste récapitulative des projets – 4<sup>ème</sup> trimestre 2014**

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Monsieur Damilot, vous avez la parole.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Je suis un usager quotidien, aller et retour, de la rue Frères Biéva. Du moins, quand celle-ci est accessible.*

*Elle a été fermée pendant 2 ans pour les travaux liés à l'INASEP et puis après qu'elle ait été réouverte, elle a été refermée pour permettre la construction d'une piste cyclable. Une piste cyclable qui, à mon avis, va faire la fierté de toute la Wallonie.*

*J'ai d'ailleurs décidé d'inviter mes amis flamands à venir la voir, tellement elle est spacieuse. Je pense qu'eux, qui sont des spécialistes en la matière, n'en ont jamais vu de pareille.*

*Je vois qu'aujourd'hui, dans les petits investissements, il y a nouveau une dépense liée à cette investissement de 37.000 €. Vous allez me dire une paille, sans doute. J'aimerais donc avoir une idée du coût total que représente cet investissement, qu'à titre personnel, je considère comme excessif au regard de son utilité.*

*J'observe qu'au début, on a installé des plots et des coussins de béton tout le long. J'observe maintenant que l'on place des barrières. En venant au Conseil communal, je me suis amusé à les compter: on est déjà à 150 barrières et on est toujours occupé. J'imagine donc que ce n'est pas terminé. En tout cas, si c'est terminé, c'est depuis aujourd'hui. 150 barrières. Je ne connais pas une piste cyclable, même pas en Flandres qui sont des spécialistes en la matière, qui soit aussi protectrice des usagers.*

*Les usagers, j'y viens. Comme j'y passe tous les jours, j'ai l'occasion de les voir. Je n'en vois jamais. En fait, pour être tout à fait juste, j'en ai vu un hier. Et il roulait sur la chaussée et pas sur la piste cyclable.*

*Par contre ce que je vois tous les jours, sur cette belle piste cyclable, ce sont des riverains – et je ne leur reproche pas – qui promènent leur chien car c'est devenu un lieu d'aisance pour leurs animaux domestiques.*

*Au-delà de la question du coût de cet investissement qui ne répond à rien, je voudrais, Monsieur le Président, que vous me rassuriez: on ne va quand même pas l'éclairer la nuit?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Ce serait pour l'aisance nocturne.*

*Madame l'Echevine de la Mobilité, je vous en prie.*

**Mme l'Echevine P. Grandchamps:**

*C'est un angle d'attaque bien large que vous prenez par rapport à cette délibération. Et je n'ai aucun souci à répondre.*

*Ici, il s'agit d'un supplément de 38.000 €. La dépense est plus large mais je ne le connais pas comme cela. Je peux revenir en réponse à une question d'actualité. Je ne sais plus trop bien comment cela se passe.*

*Le chantier n'est pas tout à fait terminé, notamment la liaison avec marquages au sol, vers Bornel qui laisse penser, effectivement, que c'est un tronçon un peu individuel et qui n'est pas connecté directement. Le chantier a pris du retard et les marquages ne peuvent pas être faits en cette saison. Donc cela, ce sera terminé.*

*La largeur est réglementaire. C'est un dossier qui a été subventionné par la Région wallonne, je pense même quasi totalement et examiné par des spécialistes. Je peux vous dire que l'on ne fait pas n'importe quoi. Il y a des largeurs à respecter. Ce n'est pas une piste cyclable, c'est un genre de Ravel. Donc il faut une certaine largeur minimale. Ce n'est pas que pour les vélos. C'est cyclistes et piétons. C'est d'abord aussi pour les piétons.*

*Je ne sais plus, je n'ai pas noté vos éléments.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Il y a 150 barrières. Je les ai comptées en descendant.*

**Mme l'Echevine P. Grandchamps:**

*Cela, on va le vérifier.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*En plus des plots et des coussins de béton.*

**Mme l'Echevine P. Grandchamps:**

*Je vais vérifier ce qu'il en était sur le plan qui est passé au Conseil communal et on pourra y revenir une prochaine fois, avec des réponses plus précises.*

*N'hésitez pas, à l'avenir, à nous envoyer les questions pour que je puisse avoir directement les réponses. Vous comprenez bien que je ne connais plus les détails des investissements d'il y a plus de 8 ans.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Monsieur Damilot.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Je ne parle pas au nom du libraire pour qui, depuis lors, la clientèle ne sait absolument plus stationner pour acheter son journal, à cause de ces barrières que l'on a installées. Je ne parle pas en son nom mais j'observe cela tous les jours.*

*Je profite de l'occasion pour vous dire que, pour le point précédent, le 30, c'est un vote contre du groupe PS, évidemment.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Vous votez contre une prise de connaissance.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Le 8,5%, j'aimerais autant ne pas le savoir.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Bon, je n'ai pas de problème à acter que l'on vote contre une prise de connaissance. On aura déjà tout vu, comme cela.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Voilà, comme cela vous aurez encore découvert quelque chose. Même la piste cyclable de la rue Frère Biéva.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Je prends note que le groupe PS vote contre la décision de Furlan et d'en prendre connaissance.*

**Mme l'Echevine P. Grandchamps:**

*Le libraire, il a malheureusement connu les travaux de l'INASEP, comme beaucoup de gens à Namur durant les 6 dernières années. Ce sont des travaux épouvantablement longs.*

*Evidemment, quand on est libraire, boulanger, quand on est installé sur une voirie de transit et qu'il y a des travaux pendant 2 ans et demi, forcément cela porte préjudice au commerce. On essaie de l'éviter autant que possible, en organisant les travaux par phase, en organisant les travaux par sens. Ce n'est pas toujours évident. Surtout qu'on le sait: pendant les 6 dernières années, c'était une première pour l'INASEP aussi et il a donc fallu le temps de s'approprier et d'imposer un certain nombre de choses.*

*Ce n'est pas lié à ceci, c'est lié à un historique assez lourd dans cette rue Frère Biéva qui est en travaux depuis des années.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Madame Grandchamps, en compensation, justement pour ce libraire: parce que je connais très bien le coin et je souscris totalement aux propos de Monsieur Damilot et sur l'utilisation de cette piste cyclable.*

*Ne pourrait-on pas trouver une solution pour que ces clients trouvent une place pour compenser le manque à gagner qu'il a eu pendant 6 ans au moins?*

**Mme l'Echevine P. Grandchamps:**

*Je suis allée voir le libraire. J'ai appris qu'il avait un souci de stationnement, il y a 4 jours. Je suis allée sur place aujourd'hui et je vais demander, dès demain, à la Police d'examiner la possibilité de trouver une solution pour lui. C'est un peu plus compliqué mais cela reste possible. On va essayer de trouver des solutions pour ce monsieur.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**  
*Monsieur Mailloux. Décidément.*

**M. P. Mailloux, Conseiller communal cdH:**

*J'utilise de temps en temps la piste cyclable. Je pense qu'il faudra faire très attention à la faire nettoyer parce qu'il y a des petits graviers et je vois donc mes copains cyclo qui roulent sur la chaussée qui, elle, est dégagée par les voitures. Dès que les travaux sont finis, qu'il y a un entretien régulier.*

**Mme l'Echevine P. Grandchamps:**  
*C'est prévu.*

*Justement, les cyclos: il est préférable qu'ils restent sur la route. Les cyclo rapides, ne sont en général pas les bienvenus sur les Ravel, parce que c'est pour les plus lents, ceux qui ont besoin d'être en sécurité.*

*Les cyclo roulent à plusieurs donc, hop c'est sur la route.*

*Mais il n'y a pas la signalisation, le chantier n'est pas terminé. On devrait même le fermer.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**  
*Donc les cyclo: hop.*

**Mme l'Echevine P. Grandchamps:**  
*Les cyclotouristes.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**  
*Oui, évidemment.*

**Mme l'Echevine P. Grandchamps:**  
*Oui, mais on fait semblant de ne pas comprendre.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**  
*On a bien compris, Madame Grandchamps. Ne vous inquiétez pas.*

*Sur le 31, pas de problème? Vous votez contre aussi. C'est encore une prise de connaissance. Vous savez que c'est juste une prise d'acte? Ok. Votez contre, PS, sur la prise d'acte.*

**M. J. Damiot, Conseiller communal PS:**

*Intervention hors micro.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*On n'a pas eu de problème que vous l'avez dit. On demandait juste le vote, nous, c'est tout. Donc c'est contre, voilà.*

Vu sa délibération du 23 janvier 2014 décidant de recourir à la procédure négociée et de confier au Collège l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services pour l'ensemble des petites dépenses d'investissement imputées sur certains articles du budget extraordinaire 2014 de la Zone de Police, dont la liste figure dans ladite délibération, pour autant que ces dépenses ne dépassent pas 31.000 € HTVA par marché et que la limite des crédits approuvés soit respectée, et décidant qu'une liste des dossiers projets « petits investissements » présentés uniquement au Collège lui soit transmise trimestriellement ;

Vu sa délibération du 22 mai 2014, modifiant sa délibération du 23 janvier 2014 décidant de recourir à la procédure négociée et de confier au Collège l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services pour l'ensemble des petites dépenses d'investissement imputées sur certains articles du budget extraordinaire 2014 de la Ville, dont la liste figure dans ladite délibération, pour autant que ces dépenses ne dépassent pas 31.000 € HTVA par marché et que la limite des crédits approuvés soit respectée, et décidant qu'une liste des dossiers projets « petits investissements » présentés uniquement au Collège lui soit transmise trimestriellement ;

Vu sa délibération du 16 octobre 2014, modifiant sa délibération du 22 mai 2014 décidant de recourir à la procédure négociée et de confier au Collège l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services pour l'ensemble des petites dépenses d'investissement imputées sur certains articles du budget extraordinaire 2014 de la Ville, dont la liste figure dans ladite délibération, pour autant que ces dépenses ne dépassent pas 31.000 € HTVA par marché et que la limite des crédits approuvés soit respectée, et décidant qu'une liste des dossiers projets « petits investissements » présentés uniquement au Collège lui soit transmise trimestriellement ;

Sur proposition du Collège communal du 30 janvier 2015,

Prend connaissance de la liste récapitulative des « projets petits investissements » présentés au Collège durant la période du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

LISTE DES PROJETS " PETITS INVESTISSEMENTS " 4<sup>ème</sup> trimestre 2014

Collège	Article	Estimation TVAC	Dossier	Point	Département - Service
03/10/2014	351/745-98/20140034	7.211,60	SRI - Réparation de la carrosserie de l'auto-échelle	65	DSA - Logistique
	351/745-98/20140034	7.255,50	SRI – Acq. d'un moteur destiné à une ambulance	67	DSA - Logistique
	137/744BT-51/20140023	5.500,00	Acq. d'une ponceuse lapidaire et à bande	74	DBA - BEB
10/10/2014	766/744-51/20140067	7.100,00	Acq. de souffleuses et de débroussailleuses	39	DSA - Logistique
	766/744-51/20140067	17.000,00	Acq. d'une tondeuse	40	DSA - Logistique
	104/742-53/20140093	30.129,00	Acq. de licences pour logiciel cartographique	43	DSA - Logistique
	124/749-51/20140084	2.000,00	Acq. d'une œuvre d'art	97	DEL - Culture
17/10/2014	425/731-53/20140045	18.150,00	Fourniture et pose de mobilier urbain	75	DVP - Voirie
	12414/724-60/20140008	3.187,29	Fort d'Emines - Commémorations 14-18 - Sécurisation de 2 puits et une passerelle	100	DEL
24/10/2014	104/744-51/20140007	24.601,00	Acq. de terminaux de paiement électronique	58	DSA - Logistique
	735/744-51/20140107	6.640,47	Acq. de matériel de chimie	59	DSA - Logistique
	734/744-51/20140054	18.000,00	Acq. d'un piano et d'armoires pour le Conservatoire	60	DSA - Logistique
	104/742-53/20140004	30.000,00	Acq. d'un lecteur de bandes magnétiques	61	DSA - Logistique
	421/744-51/20140040	6.000,00	Acq. de compacteurs	62	DSA - Logistique
	421/744-51/20140040	18.000,00	Acq. d'un équipement d'inspection de canalisation	63	DSA - Logistique

07/11/2014	734/744-51/20140054	15.004,97	Acq. matériel destiné à l'Académie des Beaux-arts	78	DSA - Logistique
	421/744-51/20140040	7.000,00	Acq. de petit outillage	80	DSA - Logistique
	761/725-60/20140055	9.123,16	Citadelle - Modules scouts - Raccordement électrique	100	DBA - Gestion immobilière
	421/731-60/20140037	36.929,20	Vedrin - Rue Frères Biéva - Stabilisation d'un talus	240	DVP - Voirie
14/11/2014	330/742-53	32.980,58	Zone de Police – Système de vidéosurveillance - extension	47	DBA - Gestion Immobilière
21/11/2014	138/744-51/20140028	9.800,00	Acq. de barrières Nadar	38	DSA - Logistique
	761/744-51/20140057	1.072,80	Acq. de tables de jardin en bois	39	DSA - Logistique
28/11/2014	735/744-51/20140107	2.023,98	Acq. matériel informatique	91	DSA - Logistique
	421/744-51/20140040	3.000,00	Acq. de groupes motopompe pour eau chargée	93	DSA - Logistique
	421/744-51/20140040	18.000,00	Acq. d'un équipement d'inspection de canalisation	94	DSA - Logistique
	138/744LEO-51/20140108	Max. 25.000,00	Pavillon de l'aménagement urbain	189	DAU - Aménagement du territoire
05/12/2014	722/724-60/20140051	7.801,95	Ecole de Wartet - Réparation de la toiture	43	DBA - BEB
30/12/2014	734/744-51/20140054	4.864,27	Académie des Beaux-arts - Acq. extraordinaires	15	DSA - Logistique
	104/742-53/20140004	7.746,42	Extension du système de caisse pour 6 guichets	16	DSA - Logistique

## **DEPARTEMENT DES BATIMENTS**

### **BUREAU D'ETUDES BATIMENTS**

#### **32. Ecole de la Court'Echelle: conception et réalisation d'une crèche – changement du mode de passation – information**

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Le point 32. Oui, Monsieur Seumois.*

**M. F. Seumois, Conseiller communal PS:**

*Vous pourriez déjà me dire ce qu'est la différence entre une prise de connaissance et prise d'acte?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*A priori, il n'y en n'a pas beaucoup, non.*

**M. F. Seumois, Conseiller communal PS:**

*C'est bien ce qu'il me semblait. Soit.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*C'était cela votre intervention?*

**M. F. Seumois, Conseiller communal PS:**

*Non, non pas du tout.*



*(Rires dans l'assemblée).*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Je vous en prie, allez-y sur le point 32.*

**M. F. Seumois, Conseiller communal PS:**

*Sur le point 32 qui est une prise d'acte et pas de connaissance, sincèrement je me demande dans quelle ville et en quelle année on vit, avec de telles pratiques.*

*On dirait qu'il n'y a aucune règle de marchés publics.*

*Avant de m'attarder sur le fond du dossier, j'aimerais bien vous interroger quant à la forme.*

*Pourquoi ne prenons-nous connaissance de ce point que maintenant?*

*Comment justifier un retard quand on voit avec quel empressement vous agissez dans ce dossier?*

*En effet, la décision dont nous prenons acte s'est prise en décembre 2014. On nous en informe qu'en février 2015. Or, et avant de revenir sur la pertinence de la procédure, vous énoncez l'article L-12223 du Code de la Démocratie locale qui prévoit que, lorsque le Collège exerce le pouvoir du Conseil de sa propre initiative ou en cas d'urgence impérieuse, il communique sa décision au Conseil lors de la plus prochaine séance.*

*Or, sauf erreur de ma part, entre décembre et le 12 février nous avons eu une séance au Conseil en janvier.*

*Quant au fond maintenant, si je comprends bien la situation et pour faire bref: en juin 2014, vous lancez un marché avec approbation du Conseil et à la procédure, un marché de conception, réalisation d'une école, d'une crèche et d'une halte-garderie avec un montant plafonné.*

*En novembre, 2 offres ont été déposées. Un mois après, rapport d'analyse des offres est fait, constatant que les 2 offres sont irrégulières et doivent être écartées pour non-respect des conditions essentielles du cahier des charges, dépassement du prix. Il y avait 2 seuls critères d'attribution, à savoir la qualité du projet et le prix. Donc il a fallu un mois.*

*Puis, vous jugez qu'il y a urgence et imprévisibilité et grâce à ces arguments, le Collège décide alors de passer outre les compétences du Conseil et modifie le mode de passation du marché, dans le seul but de permettre une attribution avant le 31 décembre et ce, sur base du même cahier des charges, comme vous le dites.*

*Je pense que l'on confond ici vitesse et précipitation.*

*Si vous avez effectivement négocié, voire supprimé certains postes dont on n'a pas connaissance, il est quand même question – à certains moments – de mobilier. C'est-à-dire de cuisine, de frigo et d'espaces d'activités extérieurs qui se trouvent dans le cahier des charges initial.*

*Si vous avez supprimé certains postes, normalement on doit juste négocier le prix, ils ne doivent plus arriver par la suite, ni par des avenants, ni par d'autres marchés. On parlerait alors de saucissonnage.*

*Tout cela pour se demander si vous vous rendez compte des entailles que vous vous permettez dans la manière de procéder?*

*Cela fait 2 ans que l'on se côtoie et j'estime faire partie des pragmatiques. Je ne suis pas personne à crier au scandale à tous crins mais ici, on a vraiment l'impression qu'il ne s'est jamais rien passé, que l'on n'a jamais eu d'ennuis en termes de marchés publics, à Namur.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Je n'avais pas compris que c'était la chute.*

*La parole est d'abord à Monsieur l'Echevin Auspert et les précisions complémentaires par Monsieur le Directeur général.*

**M. l'Echevin T. Auspert:**

*Monsieur Seumois,*

*Concernant le retard, effectivement le Service a omis de présenter le dossier au Conseil de janvier.*

*Quand vous regardez la délibération qui figure en annexe au dossier, il n'était pas repris que le dossier devait être présenté au Conseil. Je parle de la délibération du mois de décembre.*

*Effectivement, nous avons un mois de retard par rapport au moment où le Service aurait dû faire monter la délibération au Conseil. Vous avez raison sur ce point-là.*

*Concernant la proposition qui nous est faite, la proposition est de dire que le marché initial qui a été lancé – vous avez rappelé les dates – a reçu deux offres qui n'étaient pas valables quant au montant. Elles dépassaient le montant plafond du marché initial qui a été lancé.*

*Suite à quoi, il nous a été proposé de passer en procédure négociée et c'est ce volet-ci qui vient ici, aujourd'hui. C'est le changement de type de procédure utilisée pour passer le marché.*

*Moi je m'arrêterai là. Je pense qu'au niveau technicité, le Directeur général sera plus à même que moi de vous répondre. Je tiens néanmoins à vous rassurer: le marché n'a toujours pas été notifié.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Monsieur le Directeur général.*

**M. J-M. Van Bol, Directeur général:**

*Monsieur Seumois,*

*Sur le fond, effectivement, le dossier aurait dû venir un mois plus tôt.*

*Le Collège sait que les décisions prises en urgence et les dossiers qui arrivent en urgence ne font pas partie de mes préférences, parce qu'ils sont source d'erreur et source souvent de procédure erronée.*

*En voilà une illustration pour ce qui est de la communication qui devait se faire après décision au Conseil communal, pour prendre acte, non pas tant du changement du mode de passation mais aussi du fait que le Collège a pris cette décision en urgence, à la place du Conseil.*

*Sur le fond, en dehors de cet aspect de forme (le dossier arrive un mois trop tard), il n'y a rien là que l'application des règles en matière de marchés publics.*

*La possibilité de passer en procédure négociée sans publicité alors que nous venions, ici, d'un appel d'offres de type ouvert, est tout simplement 1 des 21 cas de procédure négociée prévus par la législation sur les marchés publics. Celle-ci permet, dès lors que l'on a des offres irrégulières, – et pour autant que les conditions du cahier des charges ne soient pas substantiellement modifiées – de passer à la procédure négociée sans publicité.*

*C'est exactement ce qui a été fait lorsqu'il a été constaté que les 2 offres qui avaient été déposées étaient irrégulières puisqu'elles dépassaient le plafond budgétaire fixé par le cahier des charges.*

*S'est greffé en plus, là-dessus, le fait que le Collège a estimé devoir prendre, à la place du Conseil, cette décision de changement du mode de passation, compte tenu de:*

- l'impossibilité d'encore réunir le Conseil avant la fin de l'année budgétaire;*
- de la nécessité d'attribuer ce marché sur le budget 2014;*
- et de la nécessité d'attribuer ce marché sur le budget 2014 en raison du fait que ce marché en conditionne toute une série d'autres et que donc, il était urgent que cette décision – qu'il avait été prévu de prendre en 2014 – puisse se finaliser.*

*Le fait est que, si les offres avaient été régulières d'emblée, on n'aurait pas dû procéder à cette modification de mode de passation, dans l'urgence.*

*Si le Service a traîné, une fois la décision prise, à en faire prendre acte par le Conseil, vous voyez quand même à la chronologie du dossier – puisque je vois que vous la connaissez bien – qu'une fois que le signal a été donné aux entreprises que leurs offres étaient irrégulières et que l'on passait en procédure négociée – donc que l'on commençait à négocier avec elles, le Service a mis les bouchées doubles.*

*La négociation a été faite, a été conclue et ensuite, le jury composé de pas moins de 10 personnes s'est à nouveau réuni, le 29 décembre. Le Collège s'est ainsi trouvé, le 30 décembre, en possibilité de pouvoir adjuger le marché.*

*Tout cela entre le 19 décembre et le 30 décembre. Je crois que l'on peut non seulement s'en réjouir, puisque cela a permis d'attribuer le marché, mais aussi féliciter l'ensemble de ceux qui se sont mobilisés pour que cela se produise.*

*En ce qui concerne la suppression de postes: je viens de préciser que le mode de passation pouvait être celui de la procédure négociée, pour autant que les conditions du cahier des charges ne soient pas substantiellement modifiées.*

*Le simple énoncé de cette hypothèse implique a contrario que les conditions du cahier des charges puissent être modifiées, pour autant que ces modifications ne soient pas substantielles.*

*Les modifications qui ont été apportées ont consisté:*

- à faire réintégrer dans l'offre de base – ce qui a constitué une économie pour la Ville – les terrasses prévues aux étages. Donc ce n'était pas un supplément, c'est un effort de l'entreprise;*
- à supprimer les peintures qui étaient en option et qui pourront être assurées, le cas échéant et si le planning le permet, par les peintres du Service Bâtiments;*
- et à supprimer un certain nombre d'éléments de mobilier – de cuisine comme vous l'avez dit ou d'autres éléments de mobilier, ce qui – sauf à torturer les mots – ne constitue certes pas un élément substantiel du marché.*

*Ces différentes opérations ont permis de ramener le montant des offres dans des limites acceptables et de permettre ainsi au Collège de désigner la plus intéressante de ces deux offres.*

*Le prix n'était pas le seul critère mais également la qualité.*

*Au-delà de la constatation un peu brutale qu'il a fallu un mois pour constater que les offres sont irrégulières, je rappelle qu'il s'agit d'un appel d'offres. Donc il fallait également examiner la qualité du projet, ce qui ne se fait pas uniquement par des comparaisons mathématiques, mais par une analyse de l'ensemble des éléments de l'offre, au regard de différents critères fonctionnels, pratiques, esthétiques, etc.*

*Quant à dire que ces dépenses vont revenir en cours de marché par le biais d'avenants et qualifier cela de saucissonnage, le terme est spectaculaire mais il ne s'applique nullement à l'hypothèse des avenants.*

*Le saucissonnage s'applique à des hypothèses de marchés séparés alors qu'ils sont unis par un lien qui fait que, dès le départ, ils auraient dû être envisagés comme un marché unique. Ce n'est pas du tout de cela dont il est question ici.*

*D'autre part, vous présumez de l'existence d'avenants dont aucun n'existe encore et dont aucun n'a encore été proposé au Collège.*

*Quand bien même cela serait, l'essentiel de la démarche du cahier des charges, qui était de plafonner à environ un million et demi d'euros l'ensemble du projet, est parfaitement respecté par les offres qui ont été déposées.*

*Et que des modifications doivent intervenir à un moment donné, cela fait partie de la vie de tout marché et le montant des avenants vous sera communiqué dès lors que, le cas échéant, ils dépasseraient 10%.*

*Donc je ne vois là rien d'illégal et je précise, pour terminer, que l'autorité de tutelle a été consultée par téléphone et par mail, avant que le Collège prenne sa décision d'attribution, que la modification du mode de passation lui a été explicitée et proposée et qu'elle a considéré – en tout cas, à ce stade-là – que l'opération était faisable.*

*Maintenant, il est exact qu'elle n'est pas habituelle. Je pense que c'est une des premières fois que l'on assiste à une opération de ce type. Nous prenons donc effectivement la précaution de ne pas notifier le marché avant le retour du dossier de la tutelle.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Monsieur le Directeur général pour cette excellente et documentée réponse.*

*Chacun ici aura compris pourquoi c'est le Directeur général qui donnait toutes ces précisions, que l'on aurait été plus en peine de pouvoir vous livrer, vu la rigueur juridique qui les a accompagnées.*

*En résumé: c'est vrai, nous battons notre coulpe, on aurait dû faire acter les choses au Conseil du mois passé. Voilà, cela a été omis et donc on le porte à la connaissance du Conseil cette fois-ci. C'est en soi, rien de terrible.*

*S'agissant de la procédure, elle est peut-être – comme l'a dit Monsieur le Directeur général – inhabituelle, mais ce n'est pas pour autant qu'elle est illégale ou entachée de quelconque irrégularité.*

*Monsieur Van Bol l'a rappelé: la tutelle a été préalablement sondée et, de toute manière, il n'y aura pas de notification sans avoir eu le retour de celle-ci.*

*Monsieur Seumois.*

**M. F. Seumois, Conseiller communal PS:**

*J'ose espérer que toutes les clauses ainsi que les clauses techniques seront envoyées à la tutelle, dans le détail, pour qu'elle soit bien au courant de ce qu'elle accorde ou pas.*

*Monsieur Van Bol, j'ai parlé de saucissonnage si certains éléments revenaient via un autre marché. Je n'ai parlé ni des avenants, ni d'autre marché. Ce n'est qu'à ce moment-là que j'ai parlé de saucissonnage. Si ce sont des avenants, je suis bien d'accord que l'on ne parle pas de saucissonnage.*

*Ensuite, vous parlez d'urgence. A aucun moment, je ne vois un élément probant qui me démontre l'urgence de passer en procédure négociée. Là, je m'excuse, il n'y a aucun élément dans le dossier qui le montre.*

*Enfin, quand on parle d'avenants qui ne dépasseront pas 10%, nous en parlerons dans 3 points. C'est devenu chose habituelle.*

*J'ose espérer, quand même, que nous n'aurons pas ce genre de montage scabreux avec les projets dits structurants ou métropolitains.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Monsieur Seumois.*

*Monsieur le Directeur général souhaitait apporter un complément à votre réplique.*

**M. J-M. Van Bol, Directeur général:**

*Je réponds sur la question de l'urgence.*

*Il faut bien distinguer 2 choses:*

- *d'une part, le fait de passer en mode de procédure négociée sans publicité en raison du fait, qu'à la suite de l'appel d'offres, il n'y a eu que des offres irrégulières. Cela, c'est ce qui justifie le changement de mode de passation, au départ d'un cahier des charges qui reste le même et pour autant que les conditions n'en soient pas substantiellement modifiées. C'est une première chose.*
- *puis il y a autre chose, qui est l'urgence qui justifie que le Collège en l'espèce décide de ce changement de mode de passation à la place du Conseil.*

*Ce sont 2 préoccupations tout à fait différentes. Vous faites sans doute allusion au fait que l'urgence peut également motiver le choix de la procédure négociée sans publicité. Mais ce n'est pas ce qui a été fait ici.*

*L'urgence a été invoquée pour justifier que le Collège modifie ce mode de passation sans attendre pour permettre que la négociation ait lieu.*

*L'urgence est motivée par les éléments qui se trouvent dans le dossier et qui sont détaillés dans la délibération d'ailleurs: c'est notamment l'impossibilité de prévoir que les 2 offres étaient irrégulières, ce qui nous plaçait tout près de l'échéance du 31 décembre 2014.*

*Vous le savez: un budget qui n'est pas frappé d'un engagement avant le 31 décembre, tombe sans objet. Or, il n'était pas possible d'organiser une séance du Conseil avant la fin de 2014.*

*S'il fallait reporter à 2015 l'attribution de ce projet, pour lequel les crédits existaient au budget 2014, c'était automatiquement prendre 9 mois de retard, puisqu'il n'était pas prévu au budget 2015 initial. Il aurait donc forcément fallu le prévoir en MB et attendre l'approbation de la MB.*

*C'est vrai que l'argument comme quoi la crèche des Petits Pouyons ne répond plus aux normes de sécurité et les travaux dont il est question dans le présent marché, qui impliquent le déménagement de cette crèche, sont deux choses tout à fait différentes.*

*Effectivement, le bâtiment de la crèche actuelle n'est plus aux normes de sécurité et donc des travaux auraient pu être faits. Mais, précisément, comme l'on savait qu'il était promis à la démolition, il n'est quand même pas de bonne gestion d'investir dans un bâtiment qui va être démoli.*

*D'autre part, le fait que le déménagement était urgent, cela s'explique en raison du fait que la démolition des Petits Pouyons – ou plutôt du bâtiment qui les abritent – conditionnent d'autres projets, en particulier le projet sur lequel vous venez de débattre pendant un certain temps, c'est-à-dire le téléphérique et tout ce qui environne l'implantation du téléphérique.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Monsieur Seumois.*

**M. F. Seumois, Conseiller communal PS:**

*Que faites-vous si un entrepreneur vient ici et vous dit: "Moi, je n'ai pas rendu d'offre parce que votre prix et votre plafond était trop bas pour moi."?*

**M. J-M. Van Bol, Directeur général:**

*Je lui dirai que d'autres entrepreneurs ont, eux, une conception économique différente du marché, puisqu'il s'en est trouvé 2 pour déposer offre.*

**M. F. Seumois, Conseiller communal PS:**

*Oui et qui ont remis une offre qui était supérieure au plafond que vous annonciez précédemment.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Cela c'est une question d'opportunité.*

**M. F. Seumois, Conseiller communal PS:**

*Raison de plus.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Cela n'a rien avoir avec des questions de légalité.*

**M. J-M. Van Bol, Directeur général:**

*Monsieur Seumois, c'est un marché de conception-réalisation. Il s'agissait de transformer une école en crèche.*

*On demande au soumissionnaire de concevoir au départ d'une étude de faisabilité, qui constituait la base du cahier des charges, à la fois le projet et le devis afférent à ce projet. Il s'agit à peu près d'un million et demi d'euros.*

*Que les entrepreneurs, connaissant ce plafond, arrivent à pratiquement le respecter à quelques dizaines de milliers d'euros près, j'ai tendance à dire que c'est de bonne guerre, si le pouvoir adjudicateur n'est pas suffisamment sévère sur la limite qu'il a lui-même fixée dans le cahier des charges.*

*Dès lors que le montant était dépassé, on ne pouvait pas considérer ces offres comme d'emblée régulières, puisque c'était une condition essentielle. Usage a donc été fait, par la possibilité qu'ouvre la législation sur les marchés publics, de passer en procédure négociée pour ramener ce montant dans les limites fixées.*

*C'est cela qui fait qu'aujourd'hui le Conseil communal prend connaissance du résultat d'une procédure dont le cahier des charges n'a nullement finalement été modifié mais au contraire, respecté.*

*Dans la négociation, ce sont des éléments secondaires qui ont été négociés et qui ont été supprimés pour alléger le devis de base.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Voilà Monsieur le Directeur général peut encore préciser à quelle heure et où il donne cours de droit en marchés publics pour chacun et chacune d'entre nous.*

*C'était pour le clin d'œil.*

*Merci pour ces précisions juridiques apportées aux questions de Monsieur Seumois.*

*Sur le vote lui-même?*

**M. F. Seumois, Conseiller communal PS:**

*C'est une prise d'acte, Monsieur le Président.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Vous venez de voter non sur des prises d'acte, alors je pose la question.*

**M. F. Seumois, Conseiller communal PS:**

*Ce sera non et 3 fois non.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Parfait. D'autres votes négatifs ou abstention? Non. Donc ce sera oui pour le solde. Merci.*

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1<sup>o</sup>,e);

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2;

Vu le cahier spécial des charges N° BEB 529 établi par le Service Bureau d'Etudes Bâtiments pour le marché "Namur Court 'Echelle : conception et réalisation d'une école, d'une crèche et d'une halte-garderie ;

Considérant que le montant plafonné de ce marché a été fixé par le cahier spécial des charges à 1.227.272,73 € HTVA ou 1.485.000,00 € 21% TVAC;

Vu la décision du Conseil communal du 26/06/2014 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (appel d'offre ouvert) de ce marché ;

Vu l'avis de marché 2014-518184 paru le 14/08/14 au niveau national ;

Vu le procès-verbal d'ouverture d'offres du 12/11/2014 constatant le dépôt des deux offres ;

Vu le rapport d'analyse d'offres daté du 11/12/2014, d'où il ressort que les deux offres sont irrégulières et doivent être écartées pour non-respect des conditions essentielles du cahier spécial des charges N°BEB 529 (le prix)- dépassement par rapport au montant plafond fixé dans le cahier spécial des charges, à savoir 1.485.000,00 € TVAC ;

Vu l'article 26 §1er,1°,e) de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fourniture et de services et aux concessions de travaux publics qui dispose qu' « il peut être traité par procédure négociée mais si possible après consultation de plusieurs entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services, lorsque seules des offres irrégulières ou des offres inacceptables ont été déposées en réponse à une procédure ouverte ou restreinte ou un dialogue compétitif, pour autant que le pouvoir adjudicataire consulte tous les soumissionnaires qui répondaient aux exigences en matière de sélection qualitative et ont remis une offre formellement régulière lors de la première procédure et que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées » ;

Vu l'article L1222-3 du CDLD duquel il ressort que : « le conseil choisit le mode de passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services et en fixe les conditions. Il peut déléguer ces pouvoirs au Collège communal pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la commune, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire. En cas d'urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles, le Collège communal peut d'initiative exercer les pouvoirs du conseil visés à l'alinéa 1er. Sa décision est communiquée au conseil communal qui en prend acte, lors de sa prochaine séance. » ;

Attendu qu'une modification du mode de passation ne pouvait être approuvée dans les délais par le Conseil communal avant la fin de l'année 2014 ;

Vu le rapport du Bureau d'Etudes Bâtiments du 18/12/2014 d'où il ressort que l'attribution de ce marché sur l'exercice budgétaire 2014 pouvait encore être possible pour autant qu'en vertu des articles de la loi du 15 juin 2006 et du CDLD mentionnés ci-dessus le Collège décide de modifier le mode de passation du marché (de l'appel d'offre vers la procédure négociée) en justifiant de l'urgence et de l'imprévisibilité et que la négociation avec les deux soumissionnaires soit menée dès le lendemain de la décision du Collège du 19/12/2014 pour permettre une attribution du marché avant le 31/12/ 2014 ;

Attendu que dans cette hypothèse la négociation serait menée sur base du même cahier spécial des charges, qu'elle porterait sur le montant de l'offre et ne porterait donc pas sur des éléments substantiels de cahier spécial des charges ;

Attendu que l'urgence et l'imprévisibilité ont pu être justifié notamment comme suit :

- Impossibilité de prévoir que les deux offres étaient irrégulières ;
- Plus aucune séance du Conseil communal en 2014 ;
- L'impossibilité d'une attribution sur l'exercice budgétaire 2014 occasionnerait un retard important estimé à 9 mois pour raisons budgétaires ;
- Le bâtiment abritant actuellement la crèche des « Petite Pouyons » ne répond plus aux normes de sécurité et les travaux dont il est question dans le présent marché, conditionnent le déménagement de cette crèche ;
- L'attribution de ce marché conditionne également la mise en œuvre d'autres projets importants et les retards causés sur ces autres dossiers, provoqueraient des conséquences en cascade ;

Vu l'avis de la tutelle sur les marchés publics (courriel du 18/12) d'où il ressortait que l'application des deux articles précités pouvait être envisagées dans les balises précisées ci-dessus et sous certaines conditions rencontrées en l'occurrence pour le dossier dont il était question ici ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L.1124-40 §1,3° et 4° du CDLD ;

Vu la décision du Collège du 19/12/2014, compte tenu de l'urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles, telle qu'explicitée ci-dessus, d'approuver le changement de mode de passation (de l'appel d'offres à la procédure négociée sans publicité) en faisant l'application

d'une part de l'article 26, §1er 1°,e) de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et d'autre part de l'article L1222-3 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 11 juin 2014 ;

Prend acte de ladite décision.

**33. Centre sportif "La Mosane" à Jambes: rénovation – nouvelle procédure**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment les articles 23 et 25 ainsi que l'article 38 permettant une exécution conjointe des travaux pour le compte de pouvoirs adjudicateurs différents ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2;

Vu sa décision du 24 avril 2014 relative au lancement des marchés portant d'une part, sur la désignation d'un groupement d'opérateurs économiques en vue d'effectuer à la fois les études de conception et les travaux de réalisation de la patinoire et les aménagements y afférents et d'autre part, sur la désignation d'un groupement d'opérateurs économiques en vue d'effectuer à la fois les études de conception et les travaux de réalisation du stade d'athlétisme et de football, de la tribune V.I.P., du terrain en gazon synthétique et les aménagements y afférents, sous la forme de deux appels d'offres restreints avec publicité européenne ;

Vu les avis de marchés publiés au Bulletin des Adjudications du 9 juin 2014, sous les numéros 2014-512818 et 2014-512817, ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne du 12 juin 2014, sous les numéros 2014/S 111-195404 et 2014/S 111-195407 ;

Considérant que ces marchés étaient établis sur la base de programmes des besoins définis en 2011 d'une part, avec l'Arabesque Jambes (ARA), l'Ice Hockey Club Namur (I.C.H.N.) et d'autre part, avec le Sambre et Meuse Athlétique Club (S.M.A.C.), l'Union Royale Namur (U.R.N.) ainsi que la Direction générale du sport (D.G.S.) du ministère de la Fédération Wallonie – Bruxelles, dénommés ci-après les utilisateurs ;

Considérant que certains représentants des utilisateurs ainsi que de la Fédération francophone de patinage artistique (F.F.P.A.), de la Fédération Royale Belge de Hockey sur glace (R.B.I.H.F.) et de l'entente sportive Jamboise (E.S. Jamboise), venus se joindre aux utilisateurs, ont manifesté des réserves, lors des réunions du Comité technique (C.T.) du 24 juin 2014 et du Comité d'Accompagnement (C.A.) du 31 juillet 2014, sur le schéma directeur constituant les clauses contractuelles techniques des marchés et ont même remis en question des éléments des programmes des besoins ;

Vu les procès-verbaux du comité technique du 24 juin 2014 et du comité d'accompagnement du 31 juillet 2014 ;

Considérant que les représentants des organes de décision (Fédération Wallonie - Bruxelles / Ville de Namur) au C.A. ont convenu de recommencer le processus de fabrication de ce schéma directeur, notamment par la mise à jour du programme estimatif des travaux de constructions, d'aménagements et de rénovations du centre sportif « la Mosane » à Jambes, dénommé le projet de CARJ, en fonction des besoins actuels de l'ADEPS et des clubs ainsi que



de l'enveloppe budgétaire maximale de 13.818.468,89 € TVAC, dont 12.565.900,00 € TVAC en financements alternatifs ;

Vu les avis rectificatifs n°1 publiés au Bulletin des Adjudications du 27 août 2014, sous les numéros 2014-519003 et 2014-519002, ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne du 30 août 2014, sous les numéros 2014/S 166-295751 et 2014/S 166-295723, reportant les dates limites de réceptions des demandes de participation au 3 octobre 2014 au lieu du 5 septembre 2014 ;

Vu les avis rectificatifs n°2 publiés aux Bulletins des Adjudications du 1 octobre 2014 et du 30 septembre 2014, sous les numéros 2014-522199 et 2014-522118, reportant les dates limites de réceptions des demandes de participation au 7 novembre 2014 au lieu du 3 octobre 2014 ;

Considérant la mise à jour au 30 octobre 2014 du programme estimatif des travaux du projet de CARJ et les opportunités :

- de proposer une offre qui correspond davantage aux demandes de l'ADEPS et aux réalités sportives des clubs ;
- de regrouper des infrastructures sportives et des activités sur le site ;
- de rechercher une gestion budgétairement équilibrée de la patinoire ;
- de partager des installations dans un esprit d'ouverture ;
- de développer et de diversifier l'activité sportive ;
- de créer des emplois ;

Il est essentiellement proposé :

- de porter les dimensions de l'anneau de glace à 60 x 28 m (au lieu de 56 x 26 m) pour répondre aux normes de l'Union internationale de patinage et de la Fédération internationale de hockey sur glace ;
- d'implanter la patinoire près de la piscine en vue de pouvoir agrandir la surface de glisse et les locaux connexes mais aussi d'installer une cogénération entre la patinoire et la piscine ;
- d'ajouter une petite structure d'accueil (comprenant des sanitaires et une buvette) au terrain de football / hockey ;
- d'aménager un terrain de football / hockey qui réponde à la fois aux normes de la Fédération Internationale de Football Association pour la division 3 et de la Fédération Internationale de hockey sur gazon ;
- de réduire la tribune V.I.P. à environ 562 places couvertes assises et 120 places intérieures assises (au lieu de 704 places couvertes assises et 200 places intérieures assises), tout en maintenant la capacité globale d'accueil du stade d'athlétisme / football aux normes de la Fédération Internationale de Football Association pour la division 2 ;
- d'aménager un stade d'athlétisme / football qui réponde à la fois aux normes de l'International Association of Athletics Federations et de la Fédération Internationale de Football Association pour la division 2 ;
- de maintenir la patinoire actuelle dans une perspective d'accueil basique ;

Considérant toutefois qu'au vu de ce dernier programme estimatif, les avis de marché précités sont devenus obsolètes;

Considérant aussi les interconnexions entre les implantations de la patinoire et du terrain de football / hockey et l'impossibilité de dissocier les marchés correspondants ;

Vu les avis d'interruptions des procédures de marchés publiés aux Bulletins des Adjudications du 2 novembre 2014, sous les numéros 2014-525291 et 2014-525290, ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne du 5 novembre 2014, sous les numéros 2014/S 213-376405 et 2014/S 213-376406 ;

Attendu qu'il convient dès lors de regrouper les deux marchés initialement envisagés en un seul et de relancer un seul marché par appel d'offres restreint avec publicité européenne portant sur la désignation d'un groupement d'opérateurs économiques en vue d'effectuer à la fois les études de conception et les travaux de réalisation des projets de patinoire, de terrain de football / hockey en gazon synthétique, de stade d'athlétisme et de football ainsi que d'aménagements y afférents, suivant l'avis de marché correspondant ;

Vu le programme estimatif des travaux, revu sur base des éléments précités, au montant total de 13.818.468,89 €;

Vu la nouvelle proposition, rédigée sur cette base, d'avis de marché de conception-réalisation à passer par appel d'offres restreint;

Sur proposition du collège communal du 06 février 2015 ;

Décide :

- d'approuver le nouveau programme estimatif des travaux, étant entendu qu'il y a lieu d'attirer l'attention de la Fédération Wallonie/Bruxelles sur la nécessité d'intégrer au projet le tracé du Ravel urbain "de gare à gare";
- d'approuver le nouvel avis de marché correspondant ;

#### **34. Académie des Beaux-Arts: construction de classes et d'ateliers – avenant 34**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 15;

Vu l'Arrêté royal du 08 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment les articles 7 et 8;

Vu le Cahier Général des Charges, annexe de l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 précité et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42;

Vu la décision du Collège communal du 29/12/09 relative à l'attribution du marché "Académie des Beaux-Arts - extension - construction de trois classes et de deux ateliers" à Dherte-Istasse S.A., Rue de l'Abbaye 20 à 5000 Namur pour le montant d'offre contrôlé de 908.663,41 € HTVA ou 1.099.482,73 € TVAC 21%;

Considérant que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° BEB 244;

Vu la décision du Collège communal du 06/12/11 approuvant l'avenant 1 - évacuation citerne mazout pour un montant en plus de 6.097,50 € HTVA ou 7.377,98 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 28/02/12 approuvant l'avenant 2 - adaptation conduite gaz pour raccordement provisoire chaufferie existante pour un montant en plus de 6.021,05 € HTVA ou 7.285,47 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 8 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 08/05/12 approuvant l'avenant 3 - étançonnement provisoire du mitoyen pour éviter les travaux de rempietement pour un montant en plus de 7.916,25 € HTVA ou 9.578,66 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 20 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 04/12/12 approuvant l'avenant 4 - anodisation des profils châssis pour un montant en plus de 2.861,94 € HTVA ou 3.462,95 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 10 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 21/03/13 approuvant l'avenant 5 - détection anti intrusion pour un montant en plus de 4.096,88 € HTVA ou 4.957,22 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 28/03/13 approuvant l'avenant 6 - raccordement à l'égout public pour un montant en plus de 3.274,05 € HTVA ou 3.961,60 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 1 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 25/04/13 approuvant l'avenant 7 - compléments HVAC - partie électrique pour un montant en plus de 7.753,88 € HTVA ou 9.382,19 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 1 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 23/05/13 approuvant l'avenant 8 - rectif - sécurité en toiture pour un montant en plus de 327,83 € HTVA ou 396,67 € TVAC 21%;

Vu la décision du Collège communal du 23/05/13 approuvant l'avenant 9 - décompte coupole et accès toiture pour un montant en moins de -2.424,10 € HTVA ou -2.933,16 € TVAC;

Vu la décision du Collège communal du 23/05/13 approuvant l'avenant 10 - adaptation des zones sanitaires et douche pour un montant en moins de -82,15 € HTVA ou -99,40 € TVAC et la prolongation du délai de 4 jours ouvrables ;

Vu la décision du Collège communal du 23/05/13 approuvant l'avenant 11- aménagements pour introduction eau et énergie pour un montant en plus de 1.520,00 € HTVA ou 1.839,20 € TVAC 21%;

Vu la décision du Collège communal du 30/05/13 approuvant l'avenant 12 - décompte terre arable pour un montant en plus de 2.332,89 € HTVA ou 2.822,80 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 1 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 30/05/13 approuvant l'avenant 13 - modification ascenseur pour un montant en moins de -11.487,39 € HTVA ou -13.899,74 € TVAC et la prolongation du délai de 5 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 11/07/13 approuvant l'avenant 14 - chape béton lissée pour un montant en plus de 1.252,21 € HTVA ou 1.515,17 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 15 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 24/10/13 approuvant l'avenant 15 - menuiserie pour un montant en plus de 2.153,14 € HTVA ou 2.605,30 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 24/10/13 approuvant l'avenant 16 - façade latérale du parking mutuelle et bardage pour un montant en plus de 13.023,52 € HTVA ou 15.758,46 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 9 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 24/10/13 approuvant l'avenant 17 - échelle de secours Jomy pour un montant en plus de 3.836,30 € HTVA ou 4.641,92 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 3 jours ouvrables;

Vu la décision du Collège communal du 24/10/13 approuvant l'avenant 18 - Module GSM (connexion ascenseur / ligne extérieur) pour un montant en plus de 373,75 € HTVA ou 452,24 € TVAC 21%;

Vu la décision du Collège communal du 14/11/13 approuvant l'avenant 19 pour un montant en plus de 10.015,74 € HTVA ou 12.119,05 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 3 jours ouvrables;

Vu sa décision 20/03/14 approuvant l'avenant 20 pour un montant en plus de 83.386,34 € HTVA ou 100.897,47 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 30 jours ouvrables;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 21 - cloisons pour un montant en moins de - 7.120,82 € HTVA ou -8.616,19 € TVAC et la prolongation du délai de 2 jours ouvrables;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 22 - plinthes pour un montant en plus de 1.305,15 € HTVA ou 1.579,23 € TVAC 21%;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 23 - TGBT pour un montant en plus de 5.474,38 € HTVA ou 6.624,00 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 5 jours ouvrables;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 24 - Raccordements énergie pour un montant en plus de 5.217,15 € HTVA ou 6.312,75 € TVAC 21%;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 25 - Accès locaux phase 1 pour un montant en plus de 4.456,00 € HTVA ou 5.391,76 € TVAC 21%;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 26 - Finition raccord porte palière ascenseur pour un montant en plus de 525,00 € HTVA ou 635,25 € TVAC 21%;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 27 - Remise en état pour un montant en plus de 440,00 € HTVA ou 532,40 € TVAC 21%;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 28 - Tracing alimentaire eau de ville pour un montant en plus de 403,00 € HTVA ou 487,63 € TVAC 21%;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 29 - Tuyauterie gaz - raccordement compteur pour un montant en plus de 2.994,37 € HTVA ou 3.623,19 € TVAC 21%;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 30 - Isolation cour anglaise et balance forfait pour un montant en moins de -1.003,65 € HTVA ou -1.214,42 € TVAC;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 31 - Arrêt de porte pour un montant en plus de 143,75 € HTVA ou 173,94 € TVAC 21%;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 32- taque et grille munie de ventelle pour un montant en plus de 1.323,73 € HTVA ou 1.601,71 € TVAC 21%;

Vu sa décision 22/05/14 approuvant l'avenant 33 - Détecteur incendie complémentaire pour un montant en plus de 223,52 € HTVA ou 270,46 € TVAC 21%;

Vu le rapport du Bureau d'Etudes Bâtiments du 15/01/2015 duquel il ressort que des modifications doivent être apportées à la cabine haute tension, à la demande d'ORES, pour un montant de:

Travaux suppl.	+	€ 5.300,01
Total HTVA	=	€ 5.300,01
TVA	+	€ 1.113,00
TOTAL	=	€ 6.413,01

Considérant qu'une offre a été reçue à cette fin le 17 décembre 2014;

Considérant que le montant total de cet avenant et des avenants précédents déjà approuvés dépasse de 17,82% le montant d'attribution, le montant total de la commande après avenants s'élevant à présent à 1.070.594,63 € HTVA ou 1.295.419,50 € TVAC 21%;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour cet avenant;

Sur proposition du Collège communal en séance du 30/01/2015,

Décide :

- d'approuver l'avenant 34 du marché "Académie des Beaux-Arts - extension - construction de trois classes et de deux ateliers" pour le montant total en plus de 5.300,01 € HTVA ou 6.413,01 € TVAC 21%.

- de transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.
- de confier la réalisation de ces travaux à l'entreprise Dherte-Istasse S.A., en modification du marché initial.

La dépense sera imputée sur l'article 734/723-60-2009-20090052 du budget extraordinaire de l'exercice en cours, et sera financée par un emprunt.

### **35. Malonne: conception et réalisation d'une salle d'athlétisme indoor – avenant 16**

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Le point 35, Malonne.*

*Monsieur Seumois, en grande forme.*

**M. F. Seumois, Conseiller communal PS:**

*Permettez-moi simplement de faire le lien avec le point 32.*

*Quelle surprise ici de constater que, là aussi, on a changé de mode de passation de marché en procédure négociée.*

*Quelle surprise également de compter le nombre et le montant des avenants, dans un dossier similaire.*

*On en est aujourd'hui à plus de 2.100.000 €, alors que le montant de départ était d'1.800.000 €, soit de près de 20 % d'avenants.*

*Comment expliquer que, dans un dossier de hall sportif, certains éléments arrivent dans les avenants?*

*J'en ai pris quelques-uns au hasard:*

- *on n'a pas prévu de local destiné au gardien du hall;*
- *on fait appel à un bureau de contrôle technique;*
- *on a prévu les modifications d'égouttage mais sans analyse de sol;*
- *il était prévu une cafétéria complètement ouverte sur le hall sportif mais, pour des économies de chauffage, le confort thermique et acoustique des utilisateurs du hall, il est proposé de fermé la cafétéria, que l'on pourrait ainsi utiliser sans devoir chauffer tout le hall;*
- *on n'a pas prévu de téléphone de secours dans l'ascenseur.*

*Et enfin on arrive aux 2 points de ce jour, le 35 et le 36.*

*Le 35: on annonce qu'aucune possibilité de raccordements aux diverses régies – donc en gros, on n'a pas prévu d'impétrants.*

*La nature du terrain est toujours inconnue, dont coût: 160.000 €*

*Le 36: on nous apprend que les avoirs prévus initialement ne permettaient pas de réaliser une (inaudible) conforme.*

*Comme l'illustre très bien le Directeur financier, notamment pour les impétrants, nombre d'éléments que je viens d'énoncer doivent, par essence même, être prévus dès le début afin de ne pas sous-estimer la réelle incidence financière des investissements envisagés.*

*Si de tels agissements sont monnaie courante, permettez-moi d'émettre des doutes quant à la bonne marche et la régularité de certains marchés.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Monsieur Seumois.*

*Monsieur l'Echevin des Bâtiments.*

**M. le Premier Echevin T. Auspert:**

*Le problème est différent dans ce dossier, Monsieur Seumoï.*

*Je tiens d'abord à vous préciser que si l'on a dû avoir des suppléments importants, notamment pour les impétrants – vous avez raison – et pour le système d'égoûtage, c'est pour deux raisons différentes.*

*Initialement, on a imaginé pouvoir se raccorder sur le hall voisin. Il s'est avéré que la puissance électrique du hall voisin était insuffisante.*

*Donc, on devait retourner à la cabine haute tension qui était dans le quartier d'à côté. On a dû faire une tranchée, aller tirer les impétrants jusqu'à la cabine en question.*

*Quand on a déterminé le tracé, après plusieurs semaines de discussion, il s'est avéré que le sol concerné – qui n'avait pas été sondé comme on ne devait pas passer par là initialement – était bourré de roche.*

*L'entrepreneur a fait valoir des difficultés qu'il avait pour réaliser sa tranchée jusqu'à la cabine et pour les impétrants.*

*Les autres modifications que vous avez abordées, à juste titre, je pense à la cafétéria, au local, etc. cela a été des nouvelles demandes supplémentaires, en cours de chantier.*

*Ce sont donc des choses différentes par rapport au dossier que vous évoquiez précédemment.*

*Si vous avez bien lu le dossier, je pense qu'en Collège on a clairement mis qu'à l'avenir ce genre de choses ne devait plus se produire et que l'étude devait être plus approfondie pour ce genre de dossier.*

*La remarque par rapport notamment au sondage de sol et à certaines vérifications à faire vis-à-vis des impétrants et aux disponibilités des impétrants à proximité ou pas a été citée et mentionnée par le Collège.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Monsieur Seumoï.*

**M. F. Seumoï, Conseiller communal PS:**

*Les deux interventions me font quand même une impression assez bizarre.*

*On a l'impression que vous diminuez les montants initiaux pour en arriver à des avenants qui sont énormes.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Monsieur Seumoï.*

**M. F. Seumoï, Conseiller communal PS:**

*C'est juste l'impression que ces deux dossiers, que nous venons d'énoncer ici, me laisse.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Il faut être prudent sur ce que l'on peut dire parce que l'on ne peut pas s'autoriser à laisser sous-entendre qu'il y a une pratique problématique quant à la gestion des marchés publics.*

*On sait ici et ailleurs dans cette ville, comme dans celle dans laquelle vous travaillez, qu'il y a déjà eu un passif qui nous amène à être très prudents sur ce que l'on peut dire et parfois même encore plus sur ce que l'on peut sous-entendre.*

**M. F. Seumoï, Conseiller communal PS:**

*Justement. Où je travaille, on est effectivement assez prudent et on n'a pas peur de retarder de 9 mois certains projets.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Par courtoisie, on ne pas faire l'historique de l'endroit où vous travaillez.*

*Sur le point lui-même, le 35? Contre, j'imagine.*

**M. F. Seumois, Conseiller communal PS:**

*Non et 3 fois non.*

*D'autres votes? Merci.*

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° d et e (aucune soumission ou aucune soumission valable n'a été déposée dans le cadre d'une procédure ouverte) ;

Vu l'Arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment les articles 7 et 8 ;

Vu le Cahier Général des Charges, annexe de l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 précité et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42 ;

Vu la décision du Collège communal du 25/09/12 relative à l'attribution du marché "Malonne : conception et réalisation d'une salle d'athlétisme indoor" à Houyoux constructions, Chaussée de Rochefort 29 à 6900 Marloie pour le montant d'offre contrôlé de 1.485.179,02 € HTVA ou 1.797.066,61 € TVAC 21% ;

Considérant que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° BEB 365 ;

Vu la décision du Collège communal du 07/11/14 approuvant l'avenant 1 pour un montant en plus de 3.232,70 € HTVA ou 3.911,57 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 3 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 07/11/14 approuvant l'avenant 2 pour un montant en plus de 1.567,59 € HTVA ou 1.896,78 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 1 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 07/11/14 approuvant l'avenant 3 pour un montant en plus de 2.395,44 € HTVA ou 2.898,48 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 1 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 07/11/14 approuvant l'avenant 4 pour un montant en plus de 7.777,02 € HTVA ou 9.410,19 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 07/11/14 approuvant l'avenant 5 pour un montant en plus de 12.593,64 € HTVA ou 15.238,30 € TVAC 21% ;

Vu la décision du Collège communal du 21/11/14 approuvant l'avenant 6 pour un montant en plus de 4.782,20 € HTVA ou 5.786,46 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 7 pour un montant total en plus de 25.558,33 € HTVA ou 30.925,58 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 28 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 8 pour un montant total en plus de 11.206,58 € HTVA ou 13.559,96 € TVAC 21% ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 9 pour un montant total en plus de 36.118,09 € HTVA ou 43.702,89 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 15 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 10 pour un montant total en plus de 8.711,71 € HTVA ou 10.541,17 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 3 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 11 pour un montant total en plus de 1.257,00 € HTVA ou 1.520,97 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 5 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 12 pour un montant total en plus de 7.287,69 € HTVA ou 8.818,10 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 13 pour un montant total en plus de 3.155,39 € HTVA ou 3.818,02 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 5 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 14 pour un montant total en plus de 5.521,01 € HTVA ou 6.680,42 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 15 pour un montant total en plus de 6.761,88 € HTVA ou 8.181,87 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours de calendrier ;

Vu le rapport du Bureau d'Etudes Bâtiments du 17/12/2014 duquel il ressort que n'ayant aucune donnée quant aux possibilités de raccordement aux diverses régies au moment de la mise en adjudication, ces travaux sont planifiés sur place. La nature du terrain était également inconnue au moment de l'adjudication. Nous nous trouvons sur un sous-sol rocheux et donc des suppléments pour l'ouverture de tranchées doivent être accordés.

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Travaux suppl.	+	€ 130.237,54
Total HTVA	=	€ 130.237,54
<u>TVA</u>	+	<u>€ 27.349,88</u>
TOTAL	=	€ 157.587,42

Considérant qu'une offre a été reçue à cette fin le 7 novembre 2014 ;

Vu la note complémentaire du Bureau d'Etudes Bâtiments du 16 janvier 2015;

Considérant que le montant total de cet avenant et des avenants précédents déjà approuvés dépasse de 18,06% le montant d'attribution, le montant total de la commande après avenants s'élevant à présent à 1.753.342,83 € HTVA ou 2.121.544,79 € TVAC 21% ;

Considérant que l'adjudicataire demande une prolongation du délai de 15 jours de calendrier pour la raison précitée ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L.1124-40 §1,3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 22/01/2014 ;



Sur propose du Collège communal du 23/01/2015,

Décide :

d'approuver l'avenant 16 du marché "Malonne : conception et réalisation d'une salle d'athlétisme indoor " pour le montant total en plus de 130.237,54 € HTVA ou 157.587,42 € TVAC 21%.

- d'approuver la prolongation du délai de 15 jours de calendrier.
- de transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.
- de confier la réalisation de cet avenant à l'entreprise Houyoux constructions en modification du marché initial.

La dépense est imputée au budget extraordinaire de l'exercice en cours, article 764/722-60-2012-20120081 et sera financée par subsides, par intervention de tiers (230.000,00 €) et par emprunt pour le solde.

**36. Malonne: conception et réalisation d'une salle d'athlétisme indoor – avenant 17**

**Ce point a été débattu parallèlement au point 35.**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° d et e (aucune soumission ou aucune soumission valable n'a été déposée dans le cadre d'une procédure ouverte) ;

Vu l'Arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment les articles 7 et 8 ;

Vu le Cahier Général des Charges, annexe de l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 précité et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42 ;

Vu la décision du Collège communal du 25/09/12 relative à l'attribution du marché "Malonne : conception et réalisation d'une salle d'athlétisme indoor " à Houyoux constructions, Chaussée de Rochefort 29 à 6900 Marloie pour le montant d'offre contrôlé de 1.485.179,02 € HTVA ou 1.797.066,61 € TVAC 21% ;

Considérant que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° BEB 365 ;

Vu la décision du Collège communal du 07/01/14 approuvant l'avenant 1 pour un montant en plus de 3.232,70 € HTVA ou 3.911,57 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 3 jours de calendrier;

Vu la décision du Collège communal du 07/11/14 approuvant l'avenant 2 pour un montant en plus de 1.567,59 € HTVA ou 1.896,78 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 1 jours de calendrier;

Vu la décision du Collège communal du 07/11/14 approuvant l'avenant 3 pour un montant en plus de 2.395,44 € HTVA ou 2.898,48 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 1 jours de calendrier;

Vu la décision du Collège communal du 07/11/14 approuvant l'avenant 4 pour un montant en plus de 7.777,02 € HTVA ou 9.410,19 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours de calendrier;

Vu la décision du Collège communal du 07/11/14 approuvant l'avenant 5 pour un montant en plus de 12.593,64 € HTVA ou 15.238,30 € TVAC 21% ;

Vu la décision du Collège communal du 21/11/14 approuvant l'avenant 6 pour un montant en plus de 4.782,20 € HTVA ou 5.786,46 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours de calendrier;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 7 pour un montant total en plus de 25.558,33 € HTVA ou 30.925,58 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 28 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 8 pour un montant total en plus de 11.206,58 € HTVA ou 13.559,96 € TVAC 21% ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 9 pour un montant total en plus de 36.118,09 € HTVA ou 43.702,89 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 15 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 10 pour un montant total en plus de 8.711,71 € HTVA ou 10.541,17 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 3 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 11 pour un montant total en plus de 1.257,00 € HTVA ou 1.520,97 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 5 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 12 pour un montant total en plus de 7.287,69 € HTVA ou 8.818,10 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 13 pour un montant total en plus de 3.155,39 € HTVA ou 3.818,02 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 5 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 14 pour un montant total en plus de 5.521,01 € HTVA ou 6.680,42 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 09/01/15 approuvant l'avenant 15 pour un montant total en plus de 6.761,88 € HTVA ou 8.181,87 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours de calendrier ;

Vu la décision du Collège communal du 23/01/15 approuvant l'avenant 16 pour un montant total en plus de 130.237,54 € HTVA ou 157.587,42 € TVAC 21% et la prolongation du délai de 2 jours de calendrier ;

Vu le rapport du Bureau d'Etudes Bâtiments duquel il ressort que les quantités présentes dans le marché de base pour la réalisation des abords ne permettraient pas de réaliser une voirie pompiers conforme aux prescriptions imposées par le permis d'urbanisme. Le budget restant sur l'article étant faible, il a été trouvé une solution moins coûteuse. Toutefois cette solution ne permettra pas une utilisation optimale des abords du hall. La priorité est ici donnée à l'accessibilité des pompiers. Le confort des usagers s'en verra altéré.

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Travaux suppl.	+	€ 20.826,67
Total HTVA	=	€ 20.826,67
TVA	+	€ 4.373,60
TOTAL	=	€ 25.200,27

Considérant qu'une offre a été reçue à cette fin le 7 janvier 2015 ;

Considérant que le montant total de cet avenant et des avenants précédents déjà approuvés dépasse de 19,46% le montant d'attribution, le montant total de la commande après avenants s'élevant à présent à 1.774.169,50 € HTVA ou 2.146.745,06 € TVAC 21% ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 §1, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis d'initiative rendu par le Directeur financier en date du 22 janvier 2015;

Considérant que l'adjudicataire demande une prolongation du délai de 20 jours de calendrier pour la raison précitée ;

Sur proposition du Collège communal du 23/01/2015,

Décide :

- d'approuver l'avenant 17 du marché "Malonne : conception et réalisation d'une salle d'athlétisme indoor " pour le montant total en plus de 20.826,67 € HTVA ou 25.200,27 € TVAC 21%.
- d'approuver la prolongation du délai de 20 jours de calendrier.
- de transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.
- de confier la réalisation de cet avenant à l'entreprise Houyoux constructions en modification du marché initial.

La dépense est imputée sur l'article 764/722-60-2012-20120081 du budget extraordinaire de l'exercice en cours, et sera financée par subsides, par intervention de tiers (230.000,00 €) et par emprunt pour le solde.

## **GESTION IMMOBILIERE**

### **37. Salzennes: échange de terrains – projet d'acte**

Considérant que la Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée Namur - 2e div. section G n°490T5 située à Salzennes, Château des Balances;

Considérant que le Foyer Namurois est propriétaire de la parcelle voisine cadastrée Namur - 2e div. section G n°490S5;

Considérant que la Ville souhaite implanter une aire de jeux dans ce quartier, en partie sur la parcelle appartenant au Foyer Namurois et que ce dernier compte implanter deux immeubles, en partie sur la parcelle appartenant à la Ville, tel que cela est esquissé sur le plan d'implantation annexé à la présente;

Attendu que l'espace est suffisant pour faire cohabiter l'aire de jeux et les immeubles mais que pour permettre la concrétisation de ces deux projets, les deux propriétaires sont d'accord de procéder à un échange sans soulte de portions de parcelles concernées;

Vu le projet d'acte d'échange sans soulte entre la Ville de Namur et la scrl Foyer Namurois et le plan de division n°P02 dressé par Mme Valérie Dewilde - DVP – Cellule Géomètres - en date du 07/01/2015 qui sera annexé à l'acte, figurant au dossier;

Considérant que cet échange a lieu pour cause d'utilité publique et que la Ville de Namur dispense le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte d'échange;

Sur proposition du Collège communal du 23 janvier 2015,

Marque son accord sur le principe et sur le projet d'acte d'échange sans soulte des parcelles cadastrées section G n°490T5, propriété de la Ville et section G n°490S5, propriété de la scrl Foyer Namurois et sur le plan de division n°P02 dressé par Mme V. Dewilde – DVP – Cellule Géomètres- en date du 07/01/2015.

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Monsieur le Président,*

*Avant que vous ne commenciez, à propos du point 1: je n'ai reçu aucun mail. Je serais très curieuse de voir cette fameuse délibération du Collège.*

*Je ne sais pas à qui vous envoyez mon courrier. Mais ceci dit, tout m'arrive d'habitude.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Madame Kinet,*

*Un, il n'y a aucune raison de s'énerver de la sorte, la réflexion aurait pu être posée calmement.*

*Deuxièmement, Madame Leprince ici à mes côtés, tient à votre disposition l'e-mail qu'elle a envoyé.*

*L'adresse: [françoise.kinet@gmail.com](mailto:françoise.kinet@gmail.com).*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Mais ce n'est pas cette adresse-là qui est renseignée à la Ville.*

*Et l'autre, cela lui était revenu?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Ne vous inquiétez pas, c'est une délibération qui date de vendredi dernier, donc bien avant les résultats de la consultation.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Pourquoi me l'envoyer à 17h55 alors?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Elle vous a été envoyée pendant le temps de midi et le fait que cela n'ait pas été envoyé plus tôt, c'est lié simplement au trajet habituel des décisions Collège du vendredi, qui sont reprises par les services à partir du lundi, puis par le Directeur général qui les dispatche.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Je vois qu'on lui transmet maintenant ma bonne adresse mail peut-être.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Nous y veillerons avec plaisir.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Merci beaucoup.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Je ne sais rien vous refuser.*

## **POINT COMPLEMENTAIRE**

### **38.1 Consultation populaire: résultats et suites réservées au dossier**

**Les points 38.1, 38.3 et 38.5 ont été débattus parallèlement.**

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Conformément au Code de la Démocratie locale, notamment son article 1141-8 alinéa 3, nous faisons donc en sorte de faire prendre connaissance officiellement au Conseil communal des résultats de la consultation populaire, qui s'est tenue dimanche dernier.*

*Chacun a eu l'occasion de parcourir la délibération, je vais épargner l'énoncé de chacun des votes et pourcentages.*

*Pour ce qui concerne le débat, je propose d'aspirer maintenant la question de Monsieur Piret et celle de Monsieur Dupuis, pour faire un seul et même débat sur la consultation populaire et ne pas faire cela de manière saucissonnée.*

*Il est normal qu'ayant introduit le point, vous soyez, Monsieur Piret, le premier à qui j'accorde la parole pour vous exprimer.*

**M. A. Piret, Conseiller communal PS:**

*Merci Monsieur le Président.*

*Monsieur le Bourgmestre,  
Chers collègues,*

*21.900 Namurois se sont rendus aux urnes ce dimanche.*

*Par respect pour nos concitoyens, y compris les partisans du "oui", il nous a semblé essentiel de pouvoir collectivement et sereinement débattre des résultats de ce 8 février.*

*Nos échanges sur le sujet – et c'est un euphémisme Monsieur le Bourgmestre - ont parfois été vigoureux. Les citoyens attendent de nous une solution concertée. Nous espérons du fond du cœur que nous pourrions la leur offrir.*

*Sur vos 3 questions, le "non" l'a emporté.*

*Les raisons des oppositions sur le fond du dossier sont multiples. Le rejet de l'ensemble des questions – et notamment la première – nous donne en tout cas à penser que votre méthode a été sanctionnée.*

*Au lendemain du scrutin vous avez, pour justifier la défaite, évoqué les relents conservateurs des Namurois. Nous avons, de notre côté, perçu une volonté de changement : changement de projet qui en l'état n'était pas profitable à tous les Namurois, changement de manière de faire de la politique en laissant davantage la parole aux citoyens.*

*L'absence de dialogue avec le collectif et l'opposition, l'orientation des questions et l'utilisation de l'argent public pour votre campagne partisane ont certainement pesé dimanche matin.*

*Il nous semble important de tenir compte de ce qui n'a pas fonctionné et d'encadrer mieux les consultations populaires.*

*On pourrait aussi tenter d'être créatifs en la matière. Pourquoi pas – comme l'a suggéré Madame Tillieux – un budget spécifique, voté par le Conseil communal, par lequel des moyens seraient équitablement attribués aux acteurs du débat, afin que les campagnes respectives se déroulent à armes égales. Nous serions heureux de pouvoir en discuter.*

*Pourriez-vous aussi nous transmettre les comptes totaux liés à cette consultation ainsi que le détail des accords passés avec des opérateurs extérieurs? Je pense en particulier à RTL et les salles de cinéma qui ont diffusé vos spots de campagne.*

*Au PS, nous avons opté pour une campagne plus modeste avec une conviction simple : une alternative est possible.*

*Vous le savez : nous sommes contre la construction en périphérie d'un centre commercial et pour sa construction en centre-ville, mais à plusieurs conditions :*

- 1. qu'il soit à taille humaine pour permettre notamment une mobilité soutenable à Namur et qu'il soit complémentaire en terme d'affectation des surfaces avec le commerce existant;*
- 2. qu'il permette de préserver et de réaménager l'espace public arboré Léopold. Les résultats des votes à la 3<sup>ème</sup> question sont d'ailleurs très clairs à cet égard et nous avons la conviction qu'un projet progressiste au 21<sup>ème</sup> siècle doit intégrer cette dimension environnementale;*
- 3. qu'il assure un lien vers les 3.500 Bomelois, qui ne peuvent pas être séparés du centre-ville par un mur de 235m de long et de 20m de haut;*
- 4. qu'il intègre un espace dédié à la culture, qui participe aussi à l'épanouissement des Namurois;*
- 5. qu'il soit innovant sur le plan économique, en reliant ce centre commercial au projet "smart city" – celui de faire de Namur une ville intelligente sur le plan numérique – en soutenant aussi nos producteurs locaux et nos commerces de proximité, qui sont aujourd'hui en difficulté;*
- 6. qu'il prévoit des places de parking en suffisance et à des prix abordables: c'est l'une des premières priorités des commerces existants et des familles qui se rendent à Namur pour faire leurs courses.*

*Monsieur le Bourgmestre, vous dites que vous êtes maintenant prêt à vous assoir autour de la table avec l'opposition. C'est un point positif.*

*Le 13 janvier 2013, il y a plus de 2 ans, nous vous proposons ici même au Conseil communal, suite à la pétition du collectif, la mise en place d'un forum citoyen pour l'avenir du quartier de la gare, un groupe de travail qui rassemble le collectif citoyen et l'ensemble des acteurs.*

*On connaît vos qualités politiques, Monsieur le Bourgmestre, et je suis sincère. Je ne comprendrai jamais qu'il ait fallu un tel rapport de force qui a divisé les Namurois et de telles dépenses publiques pour qu'enfin la majorité accepte de saisir la main que l'opposition vous avait tendue.*

*Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne ce groupe de travail, soyez en certain: nous sommes prêts à nous retrousser les manches et à y travailler avec le collectif citoyen, avec vous Monsieur le Bourgmestre et votre majorité de façon constructive.*

*A cet égard, il nous semble important de déterminer ensemble la composition de cette commission et de définir, avec ses membres – notamment le collectif – une méthode de travail. Qu'en pensez-vous?*

*En ce qui concerne la méthode, un préalable quand même: la transparence. Il est essentiel de pouvoir accéder au même niveau d'information.*

*Pouvez-vous dès lors transmettre à notre groupe l'ensemble des PV de réunions du Collège qui concernent ce dossier?*

*Pouvez-vous aussi nous faire parvenir le détail des engagements éventuels pris avec les promoteurs successifs et une copie des échanges que vous avez eus sur ce dossier avec l'ensemble des parties prenantes?*

*Par ailleurs, une demande nous semble légitime et raisonnable: c'est celle du collectif de recourir à une personnalité indépendante pour favoriser la qualité de nos échanges. Qu'en pensez-vous?*

*En ce qui concerne la composition de ce groupe de travail, il serait intéressant, en fonction des thèmes que nous aborderons, de pouvoir bénéficier des conseils et de l'expertise de certains acteurs de terrain. A cet égard, il est pour nous indispensable de réaliser un état des lieux de la situation commerciale existante, avec l'ensemble des associations de commerçants et, pourquoi pas, avec les commerçants ambulants qui auraient, semble-t-il, quelques suggestions en la matière.*

*Enfin, Monsieur le Bourgmestre, je voudrais terminer par celui par qui tout a commencé: le collectif citoyen qui a fait part aussi de sa volonté de participer de façon constructive à nos travaux.*

*Merci à Marcel Guillaume.*

*Merci à Geoffrey, Marie, Franz, Pierre et tous les autres.*

*Merci à tous les bénévoles anonymes qui se sont levés, pour faire vivre, et de la plus belle des manières, ce que Jaurès appelait "La démocratie jusqu'au bout".*

*La démocratie jusqu'au bout, qui transforme l'indignation en une mobilisation citoyenne et qui transforme une mobilisation citoyenne en étincelle pour un dialogue sincère.*

*La démocratie jusqu'au bout qui force le respect mutuel.*

*La démocratie jusqu'au bout qui, au final, fait naître l'espoir d'un rassemblement.*

*"Oui", 3 fois "oui", la victoire de dimanche est une opportunité pour rassembler les Namurois.*

*Vive la démocratie et plus que tout, vive Namur.*

*(Applaudissement dans l'assemblée).*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Monsieur Piret.*

*La parole est à Monsieur Dupuis à présent.*

**M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:**

*Merci.*

*Madame l'Echevine en charge des compétences mayorales,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Chers Collègues,*

*Concernant la consultation populaire, deux réflexions.*

*Premièrement, à l'heure des restrictions budgétaires de tous poils, de la rigueur, des plans de redressement, de l'augmentation de l'IPP et de l'apparition de nouvelles taxes, merci de bien vouloir nous donner le coût exact de la grande campagne publicitaire engagée par la Ville, pour défendre son point de vue sur l'avenir du square Léopold.*

*Il est interpellant, voire ubuesque, d'imaginer que la Ville finance une campagne de pub avec l'argent du contribuable, y compris des citoyens qui s'opposent au projet proposé.*

*Nous avons été inondés de spots radio et de clips vidéo, sans parler des toutes-boîtes sur papier glacé dignes d'une campagne présidentielle à la française.*

*Combien a coûté cette surenchère et était-elle bien nécessaire au final? On parle d'une campagne publicitaire de 30.000 €, de 50.000 € voire même de 100.000 €. Qu'en est-il?*

*Deuxièmement, j'aimerais vous faire part d'un constat lors de cette consultation populaire. Tous les interlocuteurs, je dis bien tous sans exception, avec lesquels j'ai discuté du sujet ces dernières semaines, ont évoqué principalement un mot: le parking.*

*Leur grande inquiétude était en fait le manque de parking à Namur ville. Sans parking, pas de voiture, sans voiture, pas de client et sans client, pas de centre commercial et pas de commerce du tout.*

*Nous sommes 47 autour de cette table et nous sommes venus principalement individuellement au Conseil, ce soir.*

*Qui est venu en vélo, en bus ou en taxi? Personne probablement.*

*Le manque de parking à Namur va de pair avec une mauvaise gestion de la mobilité. Le tout au vélo est un échec social, culturel et économique. Tous les vélos partagés sont immobiles depuis 2 mois car personne ne les utilise en hiver.*

*C'est un flop et d'ailleurs on ne connaît pas les statistiques exactes d'utilisation, entre les abonnements offerts et les payants. On parle de seulement 300 abonnés.*

*Depuis quelques années, la suppression systématique des places de parking à Namur mène lentement mais sûrement à l'asphyxie de notre centre-ville et à la faillite de ses commerces.*

*Il est temps d'ouvrir les yeux et de faire marche-arrière. La viabilité du futur centre commercial dépendra de la capacité de son parking.*

*A Maastricht et à Metz, pour prendre des villes comparables à Namur, les grands centres commerciaux bénéficient de 7.000 à 8.000 places de parking.*

*A Namur, on en prévoit 10 fois moins pour le projet de la gare. Echec assuré.*

*Si, à proximité du centre commercial, il n'y a pas une offre d'au moins 3.000 à 4.000 places de parking, on peut mettre la clé sous la porte avant de poser la 1<sup>ère</sup> pierre.*

*Les gens ne vont pas en vélo faire leurs courses dans les centres commerciaux et ils n'utilisent pas non plus les P+R en famille, que ce soit pour les achats encombrants ou pour acheter un gsm.*

*Donc priorité au parking, à la mobilité et à l'accessibilité du nouveau centre commercial. C'est une question de survie pour ne pas avoir, au final, un beau projet mort-né.*

*Merci pour vos réponses.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Monsieur Dupuis.*

*Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Madame Baland, Madame Oger, Monsieur Guillitte.*

*Je vous en prie, Madame Baland.*

**Mme B. Baland, Cheffe de groupe ECOLO:**

*Nous voilà à quelques jours de la consultation populaire.*

*Il y a quelques semaines, nous saluions déjà publiquement la mobilisation des citoyens autour du collectif, qui réunissait un nombre impressionnant de signatures (13.600).*

*Aujourd'hui, on peut se réjouir de la mobilisation des citoyens namurois pour se prononcer sur les 3 questions qui leur étaient soumises au vote, dimanche 8 février.*

*En tant qu'écologistes, nous sommes très satisfaits de la participation importante des citoyens. Cela témoigne notamment de l'attachement des Namurois à l'avenir de leur ville et à son développement.*

*Cette mobilisation montre également à quel point il est important d'expliquer les enjeux, d'exposer les projets, de les mettre en débat, de confronter des idées.*

*Malgré les nombreux événements organisés par la Ville, notamment par l'Echevin en charge de l'Aménagement du Territoire, pour exposer le projet pour Namur, nous devons bien constater que cela n'est pas suffisant et qu'il faut encore davantage de participation citoyenne.*

*Une majorité de près de 60% de citoyens s'est exprimée contre le projet d'aménagement, tel qu'il était présenté. C'est un signal clair qu'il convient d'entendre.*

*A l'issue du scrutin, nous sommes malgré tout interpellés par la majorité, fût-ce-t-elle très courte, qui s'est dégagée par rapport à la 1<sup>ère</sup> question, celle liée à la lutte contre l'implantation des centres commerciaux à l'extérieur des villes.*

*Pour nous, écologistes, le sens de la question relève de la question fondamentale de la préservation des ressources précieuses que sont les terres agricoles d'une part et d'autre part de la viabilité et de la vitalité de notre cœur de ville.*

*Sans doute cette réponse n'est-elle pas à prendre de façon isolée mais davantage à considérer dans le contexte globale de controverse qui a entouré la formulation, puisque plusieurs acteurs importants de cette campagne ont appelé à voter 3 fois "non", tout en affirmant partager la lutte contre les centres commerciaux dans la périphérie.*

*Comme écologistes, nous avons sans doute encore aussi un très gros travail pédagogique à réaliser pour exposer les enjeux de la préservation des ressources et des conséquences négatives de*



*l'étalement urbain, contre lequel la Ville lutte depuis 2006, notamment au travers de son schéma de structure et ici, je ne vise absolument pas le collectif.*

*En effet, c'est particulièrement le cas lorsque l'on voit que certains groupes politiques, ailleurs en Wallonie, continuent à soutenir des projets commerciaux en dehors de la ville qui mettent en danger les centres villes. Je me réjouis d'entendre ce soir, qu'à Namur, le PS soutient un centre au centre-ville, position différente du Gouvernement.*

*Une chose se dégage de la consultation: les citoyens namurois sont partagés sur le projet de centre commercial et en même temps, une majorité de 60% s'est exprimée en défaveur du projet.*

*Devant le résultat des urnes, le Collège a pris la sage décision de mettre le projet de centre commercial sur la table, en invitant toutes les parties prenantes à une table ronde.*

*Les semaines qui viennent seront importantes pour notre ville, pour redéfinir un projet qui tient compte du délicat équilibre entre l'ensemble des fonctions: notamment les fonctions commerciales, les fonctions récréatives ou de respiration, liées aux espaces publics entre espaces bâtis et espaces verts.*

*Il ne s'agit pas seulement d'une discussion de nombre des mètres carré. Il importe de pouvoir mettre à plat les différents éléments, pour aboutir à un projet meilleur. Il est aussi question d'accessibilité, de flux de circulation, de connexion entre un pôle commercial et les commerces du centre-ville, du renforcement de la dynamique urbaine et du lien social.*

*Mais nous avons confiance. Le projet d'aménagement de l'espace square Léopold ne sortira qu'enrichi des échanges entre les différentes parties prenantes.*

*Et pour Ecolo, le réaménagement du nord de la Corbeille doit aboutir. Le débat est ouvert. J'espère vraiment que nous parviendrons, sereinement, à un accord avec tous les participants de la table ronde, pour enfin porter un projet qui aura le soutien de tous.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Madame Baland.*

*Madame Oger.*

**Mme A. Oger, Cheffe de groupe cdH:**

*Merci Monsieur le Bourgmestre.*

*Le groupe cdH a aussi, bien sûr, naturellement pris connaissance des résultats de la consultation populaire du 8 février dernier.*

*S'il est indéniable que la majorité des votes exprimés va dans le sens du "non", nous restons cependant assez perplexes sur la façon d'interpréter les chiffres.*

*Ce résultat, en dessous de nos espérances il faut bien le reconnaître, n'est pas un raz de marée concrétisant la volonté de tous les Namurois. Même si le taux de participation est honorable, il est loin d'égaliser celui de la consultation populaire sur le Botta, en 1996.*

*Pourquoi beaucoup ont-ils choisi de ne pas exprimer leur point de vue?*

*Est-ce par résignation? Certains pensant que leur avis ne serait de toute façon pas pris en compte.*

*Est-ce de l'indifférence? Dans certains bureaux de vote, on a constaté que les jeunes n'étaient pas légion. Pour beaucoup, il semblerait que ce ne soit pas nécessairement une de leurs priorités. Cela nous inquiète pour l'avenir de notre démocratie. Comment mobiliser plus largement cette tranche de la population?*

*Ceux qui se sont exprimés sont donc des Namurois, mais ils ne sont pas les Namurois.*

*Cependant si nous appliquons le dicton wallon, de notre cru, et je vais utiliser un mot wallon selon lequel "les rwétants" n'ont rien à dire" et si nous allons plus loin dans l'analyse, il faut bien constater que la consultation populaire a amené une fracture au sein de notre ville. Comme le disait un commentateur des événements, on a réussi à monter une moitié des Namurois contre l'autre moitié.*

*Cela peut laisser des traces et il s'agira maintenant de reprendre un réel dialogue où chacun puisse exposer ses vues, tout en étant disposé à faire des concessions dans le respect d'autrui.*

*Le "non" aux 3 questions l'a emporté, avec une courte majorité sur les "oui". Si le "non" à la 3<sup>ème</sup> question, concernant l'abattage des arbres est le plus clair (on atteint là, 60 %), il n'en va pas de même pour les 2 autres questions.*

*Certains ont répondu "non" à l'appel du collectif. D'autres ont suivi les consignes de leur parti politique. Certains ne se sont pas positionnés par rapport au centre commercial mais ont voulu dénoncer une procédure qu'ils jugeaient anti-démocratique. D'autres ont agi par crainte d'un méga complexe mais sans s'opposer vraiment à un centre de moindre ampleur. D'autres encore informés, voire sur-informés ont eu du mal à comprendre la complexité des enjeux et se sont parfois forgé un avis, à l'emporte-pièce.*

*Une des leçons à tirer est aussi celle-ci: la véritable démocratie participative n'est pas innée. Elle est le fruit de toute une éducation, une tâche collective à laquelle doivent particulièrement s'atteler les femmes et les hommes politiques, mais aussi les médias.*

*Nous voudrions encore rappeler que le projet, déjà ancien, est porté par un promoteur privé et non par le Collège, qui a bien sûr joué un rôle de facilitateur.*

*Jusqu'en 2013, aucune protestation d'envergure n'avait eu lieu. Légitimement, les promoteurs ont avancé afin de pouvoir finaliser le projet. Le refuser en bloc aujourd'hui serait un gâchis.*

*Voyons ce qu'il peut avoir de positif et gommeons, autant que faire se peut, le négatif.*

*En conclusion, il me semble qu'il faut souligner que le Collège, d'après notre groupe, n'a à aucun moment fermé totalement la porte au dialogue et après avoir pris connaissance des résultats, soucieux des intérêts de chacun, il a immédiatement proposé de mettre autour de la table les principaux acteurs. Nous ne pouvons que le féliciter et l'encourager pour cette initiative.*

*Comme l'exprime notre Bourgmestre, Maxime Prévot, nous avons bien pris acte de la majorité de "non" et nous allons donc retravailler dans une optique constructive pour l'avenir de Namur et la convivialité de son centre-ville.*

*C'est cet état d'esprit qui doit prédominer, tant dans la majorité que dans l'opposition.*

*Je vous remercie.*

*(Applaudissements dans l'assemblée).*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Madame Oger.*

*Monsieur Guillitte.*

**M. B. Guillitte, Chef de groupe MR:**

*Monsieur le Président,*

*Chers Collègues,*

*Lors de la consultation populaire de ce dimanche 8 février 2015, j'ai voté 3 fois "oui". J'ai voté 3 fois "oui", comme 10.201 concitoyens namurois à la question : "Approuvez-vous le choix de combattre l'implantation de grands centres commerciaux à l'extérieur de la ville afin de défendre nos commerces et notre cœur de ville ?"*

*Oui, parce qu'à cette question je ne peux, nous ne pouvons, en concevoir le "non".*

*Qui peut souhaiter que notre ville se déchalandise? Qui peut souhaiter que nous soit imposé le choix de la voiture pour tous nos achats ?*

*J'ai voté "oui", comme 9.629 citoyens namurois à la question: "Partagez-vous le principe d'installer un nouvel ensemble de magasins au cœur de notre ville, le plus près possible des commerces existants et avec davantage de parkings, pour compléter et renforcer le commerce namurois et l'emploi local ?".*

"Oui", parce ce qu'il nous manque à Namur, cruellement, c'est l'offre de parking et une mobilité adaptée. C'est bien une des primordiales revendications des principaux concernés que sont les commerçants namurois.

"Oui", parce qu'un nouvel ensemble commercial ne peut se concevoir qu'en liaison directe avec notre cœur de ville et s'articuler avec la rue de Fer.

J'ai voté "oui", comme 8.724 Namurois à la question: "Etes-vous favorable à l'installation d'un centre commercial à l'emplacement de l'actuelle gare des bus et du square Léopold, sachant que cela entraînera la disparition des arbres de ce square et que cette suppression sera compensée par la création en ville de trois nouveaux parcs public et la plantation de plusieurs centaines d'arbres et arbustes dans le nord de la Corbeille ?".

Ce "oui" n'était que la résultante des deux autres, non pas de manière imposée ou "torsiveuse" comme je l'ai entendu dire.

Ce "oui" représente la confiance que j'ai dans les études, les prospections, les projets d'amélioration de notre ville. Et parce que des alternatives existent pour maintenir suffisamment d'espace arboré.

A ces trois questions, le "non" l'a remporté. 21.789 Namurois se sont exprimés mais nous ignorons tous quelle est l'opinion des 69.393 autres.

C'est bien le paradoxe de la consultation populaire: qu'une minorité, puisque l'addition des "oui" et des "non" ne représentent pas la majorité des Namurois, influe sur notre projet de ville.

En 1996, l'opposition au projet du Parlement wallon avait eu un impact différent: 41.659 électeurs sur 76.718 votants, avaient participé. Et le "oui" à l'emplacement situé sur le Grognon n'avait remporté que 6,4% des suffrages.

Le Ministre-Président d'alors avait préféré totalement abandonner le projet, privant peut être ainsi les Namurois d'un bâtiment emblématique.

Mais je fais fi de cette amertume, d'une certaine instrumentalisation politique, de dérapages et d'insinuations vis-à-vis de la probité des fonctionnaires communaux et reconnais, puisqu'il en est ainsi, la légitimité des votes, de tous les votes.

Je suis même très positif pour le futur de notre ville, parce que d'une manière ou d'une autre, de nombreux Namurois se sont intéressés et ont eu la motivation suffisante pour militer en fonction de leurs opinions et d'aller voter un dimanche matin, sans y être obligés.

Je suis aussi extrêmement positif puisque lors des nombreux débats entre l'autorité communale et les détracteurs du projet, des points de vue qui semblaient opposés deviennent convergents.

Rappelons-nous les raisons de notre volonté désormais commune et les défis que nous devons rencontrer :

- faire vivre notre centre-ville,
- assurer la diversité de l'offre commerciale,
- préserver l'existence de magasins spécialisés,
- garantir une saine concurrence,
- ne pas imposer, pour chaque achat, l'utilisation de la voiture,
- privilégier des espaces de convivialité,
- et enfin, créer des emplois dans le secteur du commerce.

Sachant que moins de commerces en centre-ville, c'est moins de services bien sûr, mais aussi moins de fréquentation, moins de vie, moins d'animation, plus d'insécurité.

Les centres villes aussi perdent leur attractivité avec toutes ses conséquences comme, entre autres, la dégradation du bâti par exemple.

*C'est un axiome fondamental, je ne peux que le répéter: le centre-ville n'est pas un quartier comme les autres. Il mérite toute notre attention.*

*Rapidement le Collège communal, au lendemain de la consultation, s'est exprimé pour inviter les différents acteurs à un nouveau dialogue qui ne s'était que trop crispé. C'était la meilleure chose à faire.*

*J'ai lu que le collectif y souscrivait et sollicitait la présence d'un tiers médiateur. Cela va de soi et cette proposition doit être rencontrée.*

*Chers Collègues,*

*Dans ma précédente intervention consacrée au téléphérique, j'ai exprimé que les Namurois étaient des êtres un peu atypiques, voulant beaucoup et refusant d'autant.*

*Tout compte fait, ce n'est pas étrange d'aimer sa ville. C'est ce qui fait le charme des Namurois.*

*Je vous remercie.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Monsieur Guillitte.*

*Y a-t-il d'autre prise de parole au sein du Conseil?*

*Non. Dès lors je me tourne vers les bancs du Collège. Monsieur Defeyt m'a déjà fait signe, sur son souhait d'intervention. Il y aura également Madame Barzin, Madame Grandchamps et moi-même.*

*Je vous en prie Monsieur Defeyt.*

**M. P. Defeyt, Président du CPAS:**

*Merci Monsieur le Président.*

*J'aimerais moi aussi partager avec vous quelques considérations.*

*Je dois vous avouer que j'ai aussi été blessé dans cette campagne. Je ne suis pas le seul. Ce n'est jamais gai d'être attaqué dans ses convictions profondes, celles qui m'animent depuis 35 ans maintenant.*

*Je ne pense pas que mes états d'âme soit intéressants ce soir, ni pour les Conseillers, ni pour le public. Mais ils m'ont inspiré les réflexions suivantes.*

*Le combat mené par le collectif a aussi une portée symbolique. Je dis "aussi" parce que je ne voudrais pas le réduire à ce seul côté symbolique. Mais il l'est aussi. Et je n'ai aucun souci avec cela.*

*J'ai bien conscience que ma formation politique n'est pas la dernière à avoir utilisé des combats symboliques. Beaucoup d'autres organisations le font: partis, syndicats, ONG, même parfois des industriels ont des symboles divers, plus ou moins populaires: famille, index, indépendants, éolien et je pourrais en ajouter beaucoup d'autres.*

*Mais par définition, les symboles ne disent pas tout. Les symboles ne peuvent pas, à eux seuls, définir une politique. Les symboles ne peuvent pas non plus dire concrètement que faire: c'est quoi aider une famille aujourd'hui? C'est quoi maintenir le pouvoir d'achat aujourd'hui? C'est quoi protéger nos indépendants aujourd'hui?*

*Après ces quelques considérations générales, venons-en à l'essentiel de ce que je souhaite partager avec vous aujourd'hui.*

*C'est bien sûr la question centrale en Wallonie et à Namur: l'occupation du sol. J'ai eu la curiosité d'aller voir tout à l'heure – et rassurez-vous, pour une fois mon exposé ne sera pas basé sur des chiffres, mais plutôt sur des considérations philosophiques et politiques – j'ai été voir les chiffres de l'occupation des sols à Namur.*

*Les dernières statistiques remontent à 2011 et j'ai regardé la période 2007-2011. Au cours de cette période, des terrains bâtis et ce qui entourent les terrains bâtis à Namur ont augmenté de 129 hectares. C'est-à-dire plus d'1km<sup>2</sup>. Ces 129 hectares ont été pris sur la nature. Forcément, ils ont*

*été pris – quand on regarde ces définitions statistiques – sur des terres agricoles, des zones vertes et peut-être à l'un ou l'autre endroit quelques bois.*

*Ils ont été pris sur la nature. Certes, intellectuellement il faut rester honnête: ils n'ont pas été pris entièrement sur la nature. Une partie de ces terrains sont, par exemple, transformés en jardin, entourant un immeuble d'habitations. J'ai bien conscience que tous ces terrains n'ont pas la même valeur biologique, paysagère, agricole ou symbolique. Mais ils ont quand même été pris sur la nature.*

*Cette évolution est dommageable. Elle est dommageable en Wallonie, elle est dommageable à Namur. Il fallait et il faut la freiner.*

*C'est pour cela que la majorité a adopté, de manière collective, un schéma de structure. Je n'aurai pas la prétention de dire aujourd'hui ce que sera l'impact, à long terme sur l'occupation du sol à Namur, de ce schéma de structure. Mais d'évidence, il cadenasse l'étalement et il densifie ce qui se trouve dans les diverses limites définies.*

*J'ai eu l'occasion de présenter très brièvement ce que nous avons essayé de faire à Namur, à l'écologiste anglais qui est à l'origine du mouvement de la ville en transition, lors d'un petit séminaire qui a précédé sa brillante conférence, devant 700 personnes à Namur, il y a 2 semaines.*

*J'avais l'impression, malgré tout, que ce que nous essayons de faire, très modestement à Namur, en tout cas au travers du schéma de structure, c'est d'inscrire Namur dans ces villes en transition écologique.*

*De ces quelques réflexions, je tire ceci: oui, il faut penser globalement et agir localement. J'essaie aussi, dans ma vie privée et dans mon mandat politique, de le faire ainsi. Mais l'inverse est tout aussi vrai: il faut penser localement et agir globalement. Il faut les deux. Comme il faut et des changements de comportements individuels et des changements des règles collectives.*

*Longue vie à la table ronde. Elle a tout son sens et si elle peut permettre aussi de nous rendre plus conscients de ce que l'on peut faire, tous les jours, aujourd'hui, ici et maintenant pour densifier nos villes, mettre des arbustes, des plantations, des potagers dans tous nos espaces qui peuvent y convenir, je pense que nous n'aurons collectivement pas perdu notre temps.*

*Je vous remercie.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Monsieur Defeyt.*

*Madame Grandchamps avait également demandé la parole.*

**Mme l'Echevine P. Grandchamps:**

*Aujourd'hui, nous sommes tous parfois englués dans des embouteillages de plus en plus longs.*

*Namur n'est pas Bruxelles mais la tendance est la même. Les temps d'entrée dans la ville ou de sortie s'allongent, s'allongent, s'allongent.*

*Ceux qui pensent encore que l'on va améliorer cela en centrant l'action politique de la mobilité sur la voiture uniquement se trompent. Il y en a de moins en moins, mais il en reste et un certain nombre à Namur.*

*Allez voir dans les villes françaises, même flamandes, comment des élus changent leur manière de réfléchir à cette question, tous partis confondus.*

*A Namur, nous avons les mêmes rues qu'en 1950. A l'époque, pas d'embouteillage mais des trams, des bus, des trottoirs en bon état, des vélos – oui, oui même à Namur, il y en avait beaucoup – et des voitures bien sûr, mais beaucoup moins.*

*Rappelez-vous aussi, dans les années 80, comment était notre centre-ville: étouffé sous les gaz d'échappements des 4 bandes de circulation saturées qui convergeaient vers les 4 coins.*

*Sans le courage de Jean-Louis Close, avec sa vision ambitieuse, nous en serions toujours là. Il a sorti une grande partie des voitures sur notre boulevard extérieur, laissant au piéton un centre-ville*

aéré, agréable, un petit piétonnier sans doute étriqué. Bref, un centre-ville agréable que beaucoup de villes nous envient.

Ce courage, il le faut encore aujourd'hui. Quelles sont les recettes d'une bonne politique de mobilité aujourd'hui? C'est l'équilibre. Rééquilibrer l'espace dédié à chacun sur la voie publique.

Cela veut dire qu'il faut de l'espace pour les bus, des bus plus rapides, plus confortables, des bus qui avancent et qui ne sont pas eux-mêmes englués dans les embouteillages. Il faut de la sécurité pour les piétons, il faut des bancs publics, des trottoirs en bon état, il faut des cheminements balisés, sécurisés, pour que les enfants osent aller à l'école à pied, que les parents osent les laisser aller.

Il faut évidemment aussi un plan vélo. S'il n'y a pas aujourd'hui autant de cyclistes que l'on peut le remarquer dans d'autres villes flamandes notamment, mais aussi la France qui fait d'énormes progrès, c'est parce que la sécurité n'est pas encore acquise de ce côté-là.

Il faut, je le répète et je le dis, de l'espace pour la voiture également car pour tous – même nous et moi aussi – dans certaines situations familiales, professionnelles, la voiture est indispensable. Il faut un équilibre sur l'ensemble des modes et ceux qui tentent toujours de discréditer mon action en faisant en sorte que je pense le contraire, se trompent ou sont peut-être malhonnêtes également.

Sur la question du stationnement, bien entendu qu'il faut du stationnement. Ces questions sont étudiées depuis bien longtemps.

Vous allez me dire: "Pourquoi le Grognon nous ne l'avons pas étudié, il y a plusieurs années?". Vous me voyez, arrivant, rouvrir le dossier juste après l'énorme consensus au Conseil communal de 2005 de le refermer?

La place Saint-Aubain? Impossible. Nous l'avons étudiée et cela s'avère toujours impossible.

Le boulevard Frère Orban, cela a été étudié: impossible également et depuis lors, l'INASEP y a placé un vortex.

Le Palais de Justice: impossible à l'époque. Pourquoi? Parce qu'un ingénieur – qui est aujourd'hui pensionné – l'a décrété.

Nous avons travaillé sur les parkings-relais, certes ils n'ont pas suffisamment avancés. Les procédures étaient longues, mais ils avancent bien. Le permis sera bientôt déposé et nous allons, dans la foulée, travailler sur celui d'Erpent qui avancera beaucoup plus vite, puisque la SRWT dispose déjà du terrain.

Durant les 6 dernières années, je pense avoir montré et démontré qu'il n'y avait pas que le vélo, contrairement à ce qu'on laisse penser.

Avec l'aide du Collège et l'appui que j'ai pu recevoir au niveau financier, nous avons rénové énormément de routes. La plupart des routes dangereuses ont été rénovées. La rue de la Leuchère à Flawinne, Marcel Lecomte, la traversée de Gelbressée et une énorme quantité de rues ont été entretenues, raclées, etc.

Il y en a eu pour tout le monde.

Rappelez-vous, il y avait un feu qui bouchonnait sur la ceinture à hauteur de l'Harscamp. Ce feu a été remplacé par un rond-point. Aujourd'hui tout le monde l'a oublié, mais on évite ainsi énormément de bouchons.

Et j'en passe.

Ce mythe, j'aimerais qu'un jour il disparaisse. Ici, autour de la table, mon action est équilibrée et ce n'est vraiment qu'en travaillant ainsi que l'on pourra y arriver. C'est en ayant justement des alternatives crédibles et confortables pour les autres modes de transport également qu'un grand nombre de personnes feront le choix de passer au bus, à pied ou en vélo et de laisser ainsi plus d'espace pour la voiture. L'espace n'est pas extensible et c'est une utopie de croire que l'on pourra mettre plus de voitures dans les mêmes tuyaux.

Je vous remercie.

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Madame l'Echevine. J'imagine que votre plaidoyer était une manière d'aborder la consultation sous l'angle de la mobilité.*

*Madame Barzin, je vous en prie.*

**Mme l'Echevine A. Barzin:**

*Merci Monsieur le Bourgmestre.*

*D'abord quelques mots en réponse à la question posée par le Conseiller Dupuis.*

*J'ai déjà été interrogée sur le sujet, lors du Conseil communal de décembre, lors de celui du mois de janvier dernier, par Antoine Piret.*

*La réponse que j'ai formulée lors de ces deux Conseils est toujours la même. Le montant global que j'avais évoqué à ce moment-là, à savoir 38.000 € – donc pas 50.000 € ou 100.000 € comme cela a été évoqué dans votre question – est toujours d'actualité. C'est le montant définitif. Donc je n'ai pas d'élément complémentaire à apporter par rapport à la réponse que j'avais déjà donnée à Monsieur Piret, il y a un peu plus de 3 semaines d'ici.*

*Tous les éléments sont les mêmes.*

*On peut discuter à l'envi aussi de l'opportunité de cette campagne de communication, de son coût ou d'autres éléments. Mais je voudrais aussi remercier toutes les personnes qui ont travaillé avec nous à ce sujet.*

*Ce qui me permettra aussi de faire la transition sur quelques remerciements tout particuliers que je souhaite adresser à la Cellule Elections, qui a travaillé pendant plus de 5 mois à l'organisation de cette consultation populaire. Après avoir organisé le processus électoral du 25 mai 2014, ils ont travaillé avec beaucoup de compétences, sans compter leurs heures. Je pense que c'est important de pouvoir les remercier ici, de manière publique.*

*J'associe le Service Information et Communication et en particulier son Chef de Service, qui est également présent, le Service du Bureau d'Etudes et Bâtiments, le Prêt matériel et toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis que cette consultation se déroule dans de bonnes conditions dimanche.*

*C'est vrai qu'avec les membres de l'Administration, on a été heureusement surpris des réponses positives données par les citoyens qui ont été contactés pour faire partie des bureaux de vote et de dépouillement. Je pense qu'il faut pouvoir le dire aussi. Nous avons été surpris aussi, de manière positive, par la réponse positive de nombreux fonctionnaires qui ont assumé cette mission dimanche matin et/ou après-midi.*

*Je voudrais rappeler, de manière publique, qu'il n'a jamais été question pour le Collège de faire pression sur qui que ce soit, quel que soit le fonctionnaire. On a vraiment été déçus et même blessés par les éléments qui avaient été mentionnés à cet égard, il y a quelques jours de cela.*

*Je voudrais aussi, comme Echevine de l'Enseignement, couper les ailes à un canard: il n'a jamais été question de diffuser les flyers "3xoui" dans les mallettes ou dans les bulletins des enfants de nos écoles communales. Je ne sais pas d'où est venue cette mauvaise information mais jamais la Directrice, jamais les enseignants de l'école communale qui a été mentionnée – je la cite ici: celle du Parc Astrid à Jambes – jamais ces personnes n'ont mis ces flyers "3xoui" dans les mallettes des enfants et a fortiori dans les bulletins, entre les notes de français et celles de mathématiques. Je voulais aussi que cela soit corrigé de manière publique.*

*Sur le fond, on ne va pas refaire l'histoire. On pourrait discuter du processus, de ce qui s'est passé ces derniers mois, ces dernières années, pendant bien longtemps. Ce qui est important maintenant, c'est de pouvoir travailler avec le comité qui sera mis en place tout prochainement, à une solution plus consensuelle.*

*On a vu que beaucoup de Namurois se sont prononcés dimanche, beaucoup aussi – comme Bernard Guillitte l'a rappelé, il y a quelques instants – n'ont pas exprimé leur opinion dimanche dernier, à l'occasion de la consultation populaire.*

*Je crois qu'il est important maintenant d'arriver à une solution la plus consensuelle possible, tenant compte aussi de l'évolution qui est intervenue des points de vue, des deux côtés: à la fois du Collège communal mais aussi du collectif.*

*Au début, l'enjeu c'était uniquement le maintien de l'ensemble des arbres du square Léopold et c'est vrai que par après, on a vu aussi apparaître l'opinion d'après laquelle un centre commercial de 15.000 m<sup>2</sup> pourrait être intéressant et utile à Namur.*

*Enfin, il y a une discussion maintenant sur la dimension de ce centre commercial. Il y a la volonté partagée d'avoir un espace public arboré, le plus grand possible.*

*Je dois aussi rappeler quand même que c'est un souhait qui était déjà formulé par le Collège communal, en 2012. On a des délibérations qui peuvent le montrer. Mon collègue Alain Detry pourrait vous les retrouver sans aucune difficulté.*

*C'est aussi un sujet qui avait été évoqué lors de la séance du Conseil communal du mois de septembre et qui avait été retransmise par notre télévision locale. A ce moment-là, on avait aussi marqué notre intérêt par rapport à l'alternative qui avait été présentée, quelques temps plus tôt, par l'atelier 4D.*

*Maintenant, il y a une évolution des positions des uns et des autres et je m'en réjouis. J'espère vraiment qu'avec la main qui est tendue par le Collège au collectif et aux personnes intéressées par ce sujet, à la minorité socialiste également, on pourra travailler de la manière la plus constructive possible à un projet le plus consensuel possible, qui est nécessaire à la fois pour les commerçants namurois, pour ses habitants et pour les personnes qui fréquentent le centre-ville. C'est vraiment la volonté que j'ai.*

*Le Bourgmestre vous détaillera dans quelques instants la manière de faire et la méthode que l'on vous propose par rapport à cela ainsi que la composition du comité.*

*J'espère vraiment que l'on pourra travailler à un projet qui satisfera un maximum d'acteurs. Je pense que c'est important maintenant d'éviter certaines polémiques stériles, comme malheureusement on en a connues ces derniers temps.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Madame l'Echevine.*

*Je vais m'autoriser à conclure la réaction de la majorité.*

*J'ai effectivement des sentiments personnels très contrastés par rapport à la manière dont cette campagne s'est déroulée et les résultats qui en sont ressortis.*

*Contrastés par tous types de questionnements, d'interpellations à la fois sur les erreurs que l'on aurait pu commettre, sur l'instrumentalisation qui a pu en être faite et où, au final, au lieu d'inciter les gens à voter pour ou contre un projet, il est arrivé dans le chef de certaines personnes – je ne veux pas généraliser – de vouloir davantage essayer de transformer cela comme étant pour ou contre une majorité ou pour ou contre un Bourgmestre.*

*Je me suis fait violence d'ailleurs en lisant quotidiennement – c'est peut-être là ma dose de masochisme – les commentaires sur Facebook où le pire côtoie le meilleur. J'ai vu beaucoup de pire. Il y a pas mal d'éléments qui relèvent de l'insulte, des procès d'intention et des attaques liées aux personnes plutôt qu'au projet.*

*Je mesure aussi que cela n'a pas nécessairement été simple tous les jours, pendant ces nombreux mois, pour le collectif lui-même et singulièrement son porte drapeau.*

*Je pense que l'on a toujours veillé, en ce qui nous concerne, de ne pas personnaliser ou faire d'attaques ad hominem.*



*Il n'en demeure pas moins que, quand on est Bourgmestre, on est effectivement en tête de pont. Ce qui est une place agréable pour le soleil. Cela l'est moins quand on prend l'orage. Mais c'est l'mestî, il faut à la fois le soleil et la pluie.*

*Toujours est-il que cette météo n'est pas de nature à entamer l'enthousiasme qui m'anime et qui anime toute cette majorité, à faire grandir positivement Namur dans les projets que l'on souhaite déployer.*

*Il est certain que la meilleure posture, pour ne jamais générer d'opposition ou de mécontents, c'est de ne rien faire. Mais la politique pantoufle, très peu pour moi.*

*En l'occurrence, cette volonté de pouvoir tirer profit de notre investissement, de la dynamique que nous souhaitons impulser, que nous tentons par essais et erreurs, avec de bons résultats souvent, parfois des maladresses, de mettre en œuvre pour Namur. On le fait en tout cas avec conviction et notamment celle qui a fédéré, ces dernières années, ces derniers mois, l'opinion visant à revitaliser tout le nord de la Corbeille, dont incontestablement le centre commercial et l'enjeu de l'avenir du parc est resté un enjeu.*

*Soit. L'essentiel maintenant c'est, non pas de regarder dans le rétroviseur, on pourrait alors débattre à l'envi, mais de mettre un coup de projecteur sur demain, sur ce que nous allons faire, sur ce que nous proposons de faire désormais ensemble, pour garantir à Namur l'avenir et le développement que chaque citoyen est en droit d'attendre, quant à son vivre ensemble. Mais que nous devons, comme élus responsables aussi, assumer même lorsqu'il y a des tempêtes, pour faire grandir et gagner cette ville.*

*Le Collège communal a fait savoir, dès le soir des résultats, qu'il allait prendre l'initiative d'organiser des tables rondes réunissant les diverses parties prenantes au projet de revitalisation du square Léopold et de l'actuelle gare des bus.*

*Le Collège a pris acte – ou connaissance, Monsieur Seumois – du souhait du collectif que la présidence de ce comité de conciliation soit assumée par une personne extérieure à l'Administration communale – en ce donc y compris ses élus – afin d'offrir toute garantie de neutralité dans la conduite des travaux.*

*Le Collège communal se rallie volontiers à cette suggestion y voyant lui-même l'opportunité de cheminer dans un cadre aussi serein et respectueux que possible.*

*Sur le plan pratique, ce comité de conciliation se composerait de la sorte, afin d'offrir une représentation adéquate des enjeux et parties prenantes:*

*Pour la représentation de la Ville et le promoteur, les Echevins:*

- du Commerce,
- de l'Urbanisme,
- des Espaces Verts,
- de l'Aménagement du Territoire,
- de la Mobilité,

*Le Bourgmestre en titre, l'Echevine déléguée aux compétences mayorales et pour faire 8, le promoteur Banimmo.*

*Pour les parties tierces:*

- le collectif de préservation du parc Léopold, à travers 2 représentants,
- l'opposition socialiste: un,
- l'Association des Commerçants de Namur et de Jambes,
- l'Union des Classes Moyennes (UCM),
- l'Association du Management centre-ville (AMCV),
- et le Comité de quartier de Bomel. Je précise d'entrée de jeu, pour à nouveau éviter les procès d'intention, qu'il ne s'agira pas de Michel Grawez.

*Soit 8 + 8 représentants, c'est-à-dire un comité de conciliation de 16 personnes. Si l'on veut être efficace, il ne faut pas non plus commencer à être 45 autour de la table. J'ai bien entendu l'appel des maraîchers et j'ai même reçu les e-mails d'animateurs de pages Facebook du "3xnon" qui s'estimaient dès lors légitimes à être aussi autour de la table.*

*Dji vou bin mais si l'on doit prendre tous les animateurs des sites Facebook, de "oui" ou de "non", on ne va pas s'en sortir.*

*Ce comité de conciliation équilibré de 16 personnes, 8/8, nous avons proposé qu'il soit présidé par Monsieur Henri Bogaert, qui a accepté cette présidence.*

*Nous remercions cette éminente personnalité, namuroise de surcroît, d'avoir accepté de consacrer du temps et de l'énergie au pilotage des travaux à venir de ce comité.*

*Henri Bogaert était, jusqu'il y a quelques mois, le patron du Bureau fédéral du Plan. Economiste renommé, manager reconnu, Président du CA du l'IMEP, Administrateur de l'Université, ce sage est réputé pour sa capacité d'analyse et d'équidistance par rapport aux dossiers qu'il suit. Nul doute que ses qualités de fédérateur seront fort utiles. Sa personnalité fait d'ailleurs incontestablement autorité dans les milieux intellectuels belges.*

*Ce vendredi, chacune des parties susmentionnées recevra un courriel l'invitant à communiquer le nom et les coordonnées précises des représentants respectivement proposés.*

*Après la semaine du Carnaval, – je pense que d'un côté, comme de l'autre, on aura tous mérité de souffler un peu – une 1<sup>ère</sup> date de réunion sera communiquée par Monsieur Bogaert. C'est lui qui assume le lead désormais.*

*Lors de cette 1<sup>ère</sup> réunion, le comité de conciliation fixera lui-même, en autonomie, le programme et le rythme de ses travaux. Il précisera alors qui il souhaite auditionner, quelles sont les expertises à requérir, quel cadre de travail devoir mettre en œuvre et quelle méthode.*

*Les conclusions de ces travaux étant attendues avant l'été.*

*Le Collège communal espère que cette méthode de travail sera de nature à faire évoluer le projet vers une alternative plus consensuelle que celle qui a pu être développée et exposée jusqu'à présent.*

*Je crois qu'incontestablement, on a entendu un message complémentaire et fait un geste supplémentaire en ne contestant même pas le principe d'avoir une présidence exercée par un tiers. Je pense – et nous en sommes convaincus – que c'est le gage d'un climat qui sera plus apaisé et certainement s'agissant d'une autorité morale, comme Monsieur Bogaert, dont on ne saurait ni d'un côté, ni de l'autre, mettre en doute l'incontestable qualité intellectuelle de management et fédérateur.*

*Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que l'on pouvait évoquer comme échange final de ce premier tour.*

*Monsieur Piret, je vous en prie pour la réplique.*

**M. A. Piret, Conseiller communal PS:**

*Merci Monsieur le Président.*

*Vous l'avez compris tout à l'heure, au niveau de l'opposition, on a voulu faire passer un message d'apaisement qui nous semble important.*

*J'ai entendu, notamment, Monsieur Guillitte dans son intervention saluer l'importance d'avoir un président indépendant, vous l'avez souligné aussi. C'est une idée qui nous convient et que l'on soutient.*

*Egalement sur le rythme des travaux et sur la méthode, que ce soit défini à ce moment-là au niveau de cette commission, c'est également une proposition que l'on peut soutenir.*

*Sur la composition de cette commission: écoutez, je veux bien rire mais 7 Echevins, le Bourgmestre et 1 représentant pour le PS? Je ne suis pas certain d'avoir compris cela, Monsieur le Bourgmestre.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Si, je vous le confirme, vous avez bien compris.*

**M. A. Piret, Conseiller communal PS:**

*Donc ce sont les enseignements que vous tirez.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Monsieur Piret, on associe l'opposition. Cela ne veut pas dire que vous allez être 7 PS, parce que l'on est 7 représentants de la majorité.*

**M. A. Piret, Conseiller communal PS:**

*Monsieur le Bourgmestre, ce n'est pas ce que l'on dit.*

*Dans un premier temps, nous semble-t-il, c'était peut-être opportun d'avoir des contacts informels. Après un moment de tension comme celui-là, de dialoguer ensemble entre chefs de groupe, peut-être vous-même vers notre cheffe de groupe.*

*Apprendre ici que nous aurons 1 représentant à la table des négociations, cela ne nous semble pas correspondre à la représentativité de l'opposition socialiste au Conseil communal.*

*Cette proposition, Monsieur le Bourgmestre, nous vous demandons de pouvoir en rediscuter avec vous sereinement, pour permettre peut-être d'avoir une représentativité qui corresponde davantage aux élections qui ont quand même permis d'envoyer 14 représentants au Conseil communal.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Je voudrais juste apporter une précision, Monsieur Piret: vous avez entendu dans l'énoncé des Echevins qui vont être autour de la table, qu'il y a je crois 2 Ecolos, les 3 MR et 2 cdH. Donc on a fait une composition qui n'a strictement rien avoir avec la représentativité du nombre d'élus au sein du Conseil.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Mais quelle mauvaise foi.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Madame Tillieux...*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Mais oui, allez. Comme si ce n'était pas politique.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Vraiment, ne commencez pas.*

*Donc, on associe toute une série d'opposants, dont vous êtes. On est représentatif, pas seulement de nos couleurs politiques, en l'occurrence quand on assume des fonctions d'Echevins, on est Echevins pour tous les Namurois.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*L'UCM est donc opposé au projet? C'est cela que vous dites? C'est ce que vous avez dit.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Je viens de dire que l'on associait toute une série d'opposants. Je n'ai pas dit que l'UCM en était. Si vous avez bien lu la position de l'UCM, c'est un "oui" que d'aucuns auraient volontiers qualifié de "non", à l'époque où ils faisaient quelques titres dans les articles.*

*Il y a matière effectivement à faire long débat.*

**M. A. Piret, Conseiller communal PS:**

*Monsieur le Bourgmestre, nous vous demandons de réfléchir à cette position parce qu'elle ne nous paraît pas correspondre notamment à l'aboutissement du débat.*

*Je vous l'ai dit: on a l'envie de faire aboutir ce débat. S'il vous plaît, permettez-nous de pouvoir y participer de manière correcte et en nombre suffisant pour pouvoir faire passer, de manière représentative, le message qui a également été celui d'une majorité de cette consultation populaire.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Monsieur Piret, comme on le dirait à Monsieur Seumois, je prends acte de votre proposition.*

*Entendons-nous bien: on s'est exprimé dès dimanche pour dire que l'on allait faire une table ronde avec toute une série d'acteurs représentatifs de celles et ceux qui ont été dans les mouvances, "oui", "non", etc. On n'a pas dit demain que l'on confiait les clés de la Ville en cogestion au Parti Socialiste.*

*Il faut à un moment donné juste raison garder, c'est tout.*

*Mais on prend bonne note de votre proposition d'amendement de la composition de ce comité de conciliation.*

**M. A. Piret, Conseiller communal PS:**

*Monsieur le Président, est-ce que je pourrais également poursuivre mon intervention?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Je vous en prie.*

**M. A. Piret, Conseiller communal PS:**

*Il y a deux bonnes notes, celle-ci sur laquelle nous ne sommes pas du tout d'accord et je vous le dis et je vous le répète: je ne comprends pas, de nouveau sur la méthode, qu'un contact informel n'ait pas été pris de votre part ou de la part de Madame l'Echevine en charge des compétences mayorales, pour apaiser le débat et pour examiner avec l'opposition, avec le collectif, quelle pourrait être la nature optimale de cette composition de commission.*

*Voilà, ceci étant dit, quelques réflexions par rapport à ce que j'ai entendu.*

*Monsieur Guillitte, je vous rejoins dans votre intervention sur cette présidence indépendante.*

*Par contre, je vous avoue que l'on a été un peu surpris d'entendre l'intervention notamment de Madame Baland, également même de Madame Oger, avec une petite pique au Parti Socialiste, petite agressivité notamment de Madame Baland aussi.*

*Je vais vous dire, Madame Baland, c'est un conseil d'un très bon ami Ahmed Laaouej – que vous connaissez, Monsieur le Bourgmestre – quand une femme ou un homme politique a un genou à terre, on ne lui retape pas dessus, on lui tend la main. C'est la raison pour laquelle, Madame Baland, nous vous tendons la main aujourd'hui.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Et après on dira que c'est nous qui sommes méprisants.*

**M. A. Piret, Conseiller communal PS:**

*Vous dites, Madame Baland, que la question a été mal comprise. C'est peut-être tout simplement parce qu'elle a été mal posée. Je voudrais vous le signaler.*

*A Madame Oger: j'ai entendu et c'est un argument que l'on a entendu plusieurs fois dans la presse ces derniers jours: il n'y a pas eu de raz-de-marée. Je suis d'accord avec vous, Madame Oger, il n'y a pas eu de raz-de-marée.*

*Vous prenez le nombre de personnes, en 2012, qui avait voté pour les partis de la majorité, vous arrivez à un chiffre de plus ou moins 43.000 votes et sur cette dernière question, on a un chiffre de 8.760 votes. Effectivement, il n'y a pas de raz-de-marée, mais il n'y en a pas non plus pour le "oui". Je voudrais quand même que l'on puisse être d'accord sur ce point.*

*Vous évoquiez aussi, Madame Oger, la consultation de 96. C'est vrai, pour cette consultation de 96, avec d'autres enseignements aussi: les choses n'ont pas été simples, il ne faut pas le nier.*

*Je dirais simplement en termes de différences qu'il y avait quelques enseignements qu'on a d'ailleurs voulu souligner depuis plusieurs mois. Notamment le fait qu'un comité de rédaction avait été mis en place en 1996 avec un tiers garant.*

*Je sais bien qu'il y a peut-être eu des difficultés, mais en tout cas c'était l'intention.*

*Sur les questions qui avaient été posées, ce n'était pas simplement "oui" ou "non". Il y avait notamment la possibilité de répondre à différentes suggestions.*

*Enfin quand vous dites, Madame Oger, que les partis politiques ont donné des consignes de vote: c'est vrai, nous avons donné des consignes de vote. Je vous dirais simplement pour l'anecdote, Madame Oger, que des consignes de votes, le cdH en a donné aussi. Ma maman, professeur de français à l'école Notre-Dame, en a reçu de votre parti.*

*Je vous remercie.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Tous les partis en ont donnés. On n'a pas dit l'inverse. Je ne sais pas pourquoi vous vous êtes senti visé plus spécifiquement. Il y a sûrement une bonne raison.*

*Est-ce qu'il y a encore une autre réaction ou un autre commentaire dans ce débat?*

*Oui, Madame Oger.*

**Mme A. Oger, Cheffe de groupe cdH:**

*Je voudrais vraiment remettre mes propos dans le contexte.*

*Quand j'ai dit qu'il n'y avait pas de raz-de-marée, c'était parce que je constatais simplement que beaucoup ne s'étaient pas exprimés et que cela me faisait question.*

*On peut aller plus loin dans l'analyse et je n'ai jamais voulu attaquer un parti politique plutôt qu'un autre. J'ai dit que des gens avaient simplement réagi en fonction de leur appartenance au parti, pas tous d'ailleurs. Voilà, c'est un fait.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*C'est d'ailleurs un dossier qui a transcendé les partis, avec des opinions très divergentes. Il y a des gens qui ont voté pour nos couleurs et qui pourtant étaient opposés au projet. Il y a des gens qui ont voté pour les vôtres et qui n'ont pas caché qu'ils le soutenaient. C'était quelque chose qui était, à mon avis, clivant au-delà des partis politiques. C'est la raison pour laquelle, c'était tout sauf une démarche partisane, cette consultation.*

*Oui, Monsieur Lhoste.*

**M. D. Lhoste, Conseiller communal MR:**

*Juste une réflexion: j'étais étonné à l'écoute de la proposition de la composition. Je trouvais cela tout à fait normal, logique et fair-play d'avoir 7 compétences – si j'ai bien compris – pour ce projet de centre commercial, au sein des Echevins et puis il y a une voix portée par le PS, qui est une opinion parmi d'autres, parmi 8 autres.*

*Je ne comprends pas très bien la réaction.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Monsieur Lhoste.*

*Madame Tillieux souhaitait aussi s'exprimer.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*On a entendu beaucoup de choses, en tout cas beaucoup d'expressions qui ne nous donnent pas beaucoup de confiance pour nous attabler, in fine, et tenter le dialogue.*

*J'entends les rumeurs. Quoi? Parce que l'on est socialistes, que l'on dit les choses? Tout à coup, cela devrait faire l'objet de rumeurs?*

*Je suis désolée.*

*On a parlé ici d'une décision du Gouvernement wallon. Ceux qui ne sont pas dans ce groupe et ce comité interministériel ou à la table du Gouvernement wallon et qui ne connaissent pas ce dossier, feraient bien de s'abstenir.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Expliquez-le, Madame Tillieux. Expliquez quel est ce comité qui rend un avis et comment il est composé.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Non, je vous expliquerai en dehors de ce Conseil communal.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Informez tout le monde.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Vous êtes malin de retourner la question.*

*Mais bien sûr que c'est Sterpenich, je le sais bien, cela fait 10 fois que les journalistes m'interpellent.*

*Vous ne croyez pas qu'il y a évidemment des tentations de récupération un tout petit peu politique, parce qu'il y a eu une décision sur un élargissement, une extension. Vous ne connaissez pas le dossier, vous ne connaissez pas les circonstances. La Ville elle-même a décidé de l'implantation d'un Décathlon.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*C'est la veuve qui se moque du (Inaudible)*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Je ne vais pas vous faire le dossier ici. Ce n'est pas le lieu pour le faire.*

*Je trouve juste que ce n'est pas correct de votre part. Je sais que c'est votre tentation. Il y a eu d'autres choses pendant la campagne. Mais là, n'est pas l'objet de notre courroux aujourd'hui.*

*Certains s'étonnent, ici autour de la table, du manque de mobilisation. Mais bon sang de bonsoir: rappelez-vous ce qu'il s'est passé dans les années 90 avec un autre cas de consultation populaire.*

*Il y a eu des conférences, il y a eu des débats, il y a eu un groupe de réflexion dirigé par un expert indépendant, c'était le CRISP à l'époque. C'était préalable à la consultation. Aujourd'hui, on met un groupe de travail après.*

*Il n'y avait pas eu, à l'époque, de campagne majoritaire des partis au pouvoir pour dire comment il fallait voter.*

*Il n'y avait pas eu ce que l'on a connu cette fois-ci. Donc ne vous étonnez quand même pas que les gens aient déserté les bureaux de vote.*

*Cette campagne "3xoui", certains l'ont aussi rejetée. C'est une réalité de ce que nous apprend la participation de quand même 22.000 citoyens namurois.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Juste pour l'anecdote Madame Tillieux, si vous me le permettez: à l'époque je rappelle que les gens se sont déplacés avec l'idée de voter pour ou contre le Botta, alors qu'aucune des questions ne portaient sur le Botta, ni sur pour ou contre un Parlement, juste sur une localisation.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Les questions étaient claires.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Madame Tillieux, je ne vous agresse pas. Vous n'êtes pas responsable, il n'y a pas de problème. J'explique juste qu'entre les questions, aussi claires soient-elles, et les motivations des déplacements des gens, il y a parfois de la marge.*

*Les questions en 96 étaient très claires et je n'ai pas de problème à le dire: elles étaient encore bien plus claires parce que bien plus courtes que les nôtres. Il n'en demeure pas moins que les gens sont allés voter en disant "pour ou contre le Botta", plutôt que de faire un choix de localisation.*

*Je vous en prie.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*C'était aussi à un autre moment, ce n'était pas en hiver. Enfin bref, peu importe.*

*Les questions étaient effectivement beaucoup plus claires à l'époque et étaient précédées d'un véritable débat. On n'empêchera pas de dire que, cette fois-ci, cela ne s'est pas passé de cette manière-là.*

*J'entends parler des chiffres. Cela suffit, il faut arrêter. Que ce soit 8.000, 12.000 peu importe. En masse, des citoyens se sont déplacés et ils ont dit "non" au projet. Point. C'est cela que nous devons retenir.*

*J'entends aussi que Monsieur Defeyt souhaite longue vie à la table ronde. Moi, j'entends Monsieur le Bourgmestre qui la fait vivre jusqu'aux vacances.*

**M. P. Defeyt, Président du CPAS:**

*Non, c'était une expression Madame Tillieux. J'ai bien conscience qu'elle était non indicative du temps. Quand je disais longue vie, c'était une manière de dire que les choses se passent bien.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Plutôt bonne chance.*

**M. P. Defeyt, Président du CPAS:**

*Mais oui.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*J'entends que Madame Grandchamps nous demande d'aller voir les exemples d'autres villes dans les pays avoisinants. Ce que nous avons largement fait et je vous remercie, pendant toute cette campagne, de nous avoir aussi alimentés.*

*Franchement, il y a une question qui reste fondamentale dans le projet. Vous avez voulu élargir le débat sur le renouveau au sein de ce quartier. Dans les villes françaises, il n'y a plus de gare des bus. On travaille à flux tendu. Vous qui prônez une nouvelle mobilité, une mobilité du 21<sup>ème</sup> siècle, est-ce que l'on ne réétudierait pas cette question plutôt que d'aller flanquer un pont haubané? Je sais que pour certains c'est une grande œuvre architecturale, mais pour nous, ce n'est pas le modèle que nous cèderions.*

*Bref, on aura l'occasion d'en reparler.*

*En ce qui concerne les comptes, Monsieur le Bourgmestre, enfin plutôt Madame l'Echevine déléguée aux fonctions mayorales, ce que nous voulons, ce n'est pas que vous nous répétiez évidemment ce que vous nous avez déjà dit en termes prévisionnels.*

*Ce que nous voulons, c'est vraiment le compte de ce qu'a réellement coûté la consultation populaire. Depuis le mois de septembre puisque, in fine, du personnel a travaillé sur cette consultation populaire. Combien coûte cette participation citoyenne?*

*Et de valoriser financièrement aussi, bien entendu, les partenariats que vous avez pu obtenir. On sait que pour certaines communications, vous avez dû financer, pour d'autres communications, il n'y a pas eu de financement en tant que tel, c'était des parts attribuées en fonction d'autres services ou rémunérations antérieures.*

*Bref.*

*Une autre question, je l'avais déjà évoquée la fois dernière: beaucoup de citoyens n'ont pas reçu ou n'auraient pas reçu leur convocation. Alors je sais que c'est toujours une question difficile parce que l'on ne sait jamais. Les personnes peuvent oublier, la jeter avec les journaux toutes boîtes, etc. Donc on ne sait jamais vraiment jauger, mais j'ai vraiment eu beaucoup de personnes qui m'ont dit: "C'est bizarre, je n'ai rien reçu".*

*Alors je voudrais – pour la fois prochaine, si vous le voulez bien – que vous vous adressiez au Service qui était compétent – au Service Elections que je remercie et que le groupe remercie pour avoir fonctionné – de voir un peu ce qui s'est passé. Est-ce qu'il y a eu beaucoup de demandes de duplicata et jauger un peu par rapport aux élections?*

*Je sais que c'est difficile parce que ce n'était pas obligatoire, mais cela me rassurerait de savoir un peu ce qu'il en était.*

**Mme l'Echevine A. Barzin:**

*Plutôt Je ne veux pas qu'il y ait d'attaque mal envoyée auprès du Service et de la Cellule Elections. Vous ne remettez quand même pas en question ou en cause le bon travail de la Cellule, j'espère.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Non, je les félicite pour leur travail. Je répète juste – comme je l'avais dit la fois dernière – un certain nombre de concitoyens m'ont dit ne pas avoir reçu leur convocation. Je suis un peu inquiète. On a tous le droit d'être inquiet. Non pas qu'elles ne sont pas parties, mais elles ne sont pas arrivées. Donc, moi je ne sais pas où cela a coïncé. Peut-être qu'une manière de savoir et de faire taire éventuellement des rumeurs malveillantes, je pense qu'il vaudrait mieux se renseigner auprès du Service pour voir si le nombre de demandes de duplicata a été particulièrement élevé ou pas.*

**Mme l'Echevine A. Barzin:**

*C'était aussi pour rappeler quelque chose: le citoyen qui n'avait pas sa convocation pouvait tout de même voter.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Oui, on le sait bien.*

**Mme l'Echevine A. Barzin:**

*Ne m'interrompez pas. J'essaie de vous donner une réponse.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Mais je ne vous pose pas la question puisqu'on le sait bien.*

**Mme l'Echevine A. Barzin:**

*Dans la brochure, on rappelait tous les éléments: à la fois les procurations, on rappelait aussi que les citoyens pouvaient encore se déplacer dimanche jusqu'à midi, à la Maison des Citoyens, pour avoir un duplicata.*

*En tout état de cause, comme pour une autre élection, la personne qui n'avait pas sa convocation mais qui avait sa carte d'identité a été autorisée à voter.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Tout à fait. Donc voilà plus clairement une question – si je n'ai pas de réponse, je la poserai par écrit – sur le nombre de duplicata qui ont été demandé.*

*Enfin, le comité Monsieur le Bourgmestre. Je vous entends bien mais vous allez avoir 7 Echevins, 7 personnes de la majorité qui vont venir chacun avec leurs compétences et vous nous autorisez à avoir 1 personne qui travaille à la réflexion dans ce groupe.*

*Ce n'est pas correct. Ce n'est pas honnête.*

*Permettez-nous d'être 2 ou 3 dans ce groupe pour pouvoir diviser aussi nos forces et essayer de faire en sorte de s'appliquer dans la manière dont on va pouvoir s'investir dans ce groupe. C'est une question d'investissement et de respect de notre fonction de Conseiller communal, me semble-t-il.*

*Par ailleurs, il me semble qu'il faut un réel équilibre.*

*Il est évident que tous les Echevins sont favorables au "oui". Il est évident que le promoteur est favorable au "oui". Et de l'autre côté, les choses ne sont pas aussi claires. Evidemment, vous y mettez l'UCM, l'AMCV, les comités de quartiers et tout ce que vous voulez.*



**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Réécoutez leurs positions.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Je ne vois pas comment créer une certaine symbiose, une certaine harmonie, un vrai dialogue surtout que ce groupe de travail ne va pas décider. Il va réfléchir.*

*Donc pour nous, ce n'est pas équilibré et nous souhaitons pouvoir être minimum 2 personnes pour pouvoir travailler correctement à la réflexion, vu le nombre d'aspects importants que nous allons aborder, j'imagine.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Madame Kinet m'avait demandé la parole.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*J'ai juste une petite remarque à faire à propos du choix du comité de quartier de Bomel, dans les intervenants. A une réunion aux abattoirs – plusieurs personnes étaient dans cette salle – Monsieur Grawez a dit lui-même que le comité de quartier de Bomel n'était pas représentatif des habitants de Bomel.*

*Donc j'ai un peu quelques doutes quant au choix de cet interlocuteur.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Je comprends mais d'un autre côté, on a tellement mis l'accent sur le fait que Bomel allait être coupé avec un grand mur, etc.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Oui, mais ce n'est pas représentatif.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Oui mais qu'est-ce que l'on a actuellement? Je ne dis pas que c'est la panacée, mais qu'est-ce que l'on a de plus représentatif à Bomel que le comité de quartier?*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Non, je n'ai pas dit que j'étais représentative, je dis que le comité de quartier de Bomel n'est vraiment pas représentatif.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*C'est la seule instance qui existe dans ce quartier-là, depuis quelques temps. D'entrée de jeu on a précisé que ce ne serait pas Michel Grawez pour ne pas qu'il y ait de procès d'intention. Ils désigneront eux-mêmes qui ira faire la représentation pour Bomel. Moi, je ne connais pas la composition de leur comité.*

**Mme F. Kinet, Conseillère communale Indépendante:**

*Moi non plus et les Bomelois non plus.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Bon, je suppose qu'il est composé de quelques gens qui habitent Bomel.*

*Bien, voilà qui clôture le débat sur le point relatif à ce 38.1, par une prise de connaissance.*

*Formellement, est-ce que comme tout à l'heure, vous votez contre la prise de connaissance ou pour?*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Vous vous imaginez bien que si vous ne répondez pas "oui" à notre demande d'avoir un membre supplémentaire dans la commission...*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Ici, c'est juste la délibération qui prend acte des résultats.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Cela commence mal que l'on souhaite s'investir à travailler dans cette commission? Vous êtes quand même extraordinaires. Non, ce n'est pas l'état d'esprit, excusez-moi. Vous nous imposez cette commission, on essaie d'avoir un espace de réflexion et de dialogue.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Ma question, c'était simplement sur la délibération qui consiste à prendre connaissance des résultats, est-ce que vous souhaitez marquer une différence singulière de vote? C'est tout.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*On prend connaissance si cela reste juste les chiffres. Si c'est le débat évidemment, c'est non.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*On ne vote jamais sur un débat. On vote sur la délibération.*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Monsieur le Bourgmestre, vous pourriez lire la 2<sup>ème</sup> partie de la décision? La première partie, ce sont évidemment les chiffres, tous les chiffres et puis il y a une phrase.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Et puis c'est: "Le Collège communal précise ensuite les suites réservées au dossier".*

**Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:**

*Voilà, c'est cela qui nous embête. Le Collège décide des suites. Et nous, le Conseil on doit prendre acte.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*On ne décide rien, on précise. Donc il y a débat. C'est juste cela que cela veut dire et le débat sera annexé au PV.*

*Votez contre si vous voulez être plus à l'aise, ce n'est pas un problème.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Monsieur Dupuis.*

**M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:**

*Moi je vais voter pour mais je crois que la question qui est sur toutes les lèvres: c'est à quand la prochaine consultation populaire?*

*(Rires dans l'assemblée).*

**M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:**

*Merci Monsieur Dupuis.*

## **POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DES CONSEILLERS**

### **38.2 Ecoles communales: S.O.S. écureuses! (P-Y. Dupuis, Conseiller communal indépendant)**

**M. le Bourgmestre empêché, M. Prévot:**

*Nous arrivons ensuite à la question 38.2. C'est vous Monsieur Dupuis, pour votre question intitulée: SOS écureuses aux écoles communales. Je vous en prie.*

**M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:**

*Madame l'Echevine en charge des compétences mayorales,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Chers Collègues,

*Le poète Louis Aragon disait: l'avenir de l'homme, c'est la femme. Plus prosaïquement, on peut dire que notre avenir, ce sont aussi nos enfants.*

*Leur éducation et leur apprentissage dans un cadre scolaire accueillant est important pour leur épanouissement.*

*L'enseignement est d'ailleurs une priorité dans la plupart des déclarations de politiques générales.*

*L'environnement dans lequel cet enseignement est dispensé a aussi beaucoup d'importance.*

*C'est pourquoi quand on parle, dans nos écoles communales, de restrictions budgétaires concernant notamment le personnel d'entretien, les directeurs, les enseignants et les parents font grise mine.*

*En effet, dans plusieurs établissements, les écoreuses ne sont plus remplacées lors d'absence plus ou moins prolongée, comme des maladies ou des mises à la pension.*

*Sur certains sites, les effectifs sont parfois réduits de moitié avec le même travail à fournir pour l'entretien des locaux.*

*Souvent, la solidarité fonctionne mais jusqu'à quand? Il n'est pas rare de voir une enseignante ou un directeur passer le balai ou vider une poubelle. Le plus souvent avant ou après la classe ou même lors de leurs heures de fourche.*

*Pour le bien-être de chacun, il serait bon de trouver une solution afin de renforcer les équipes d'écoreuses en place. A part occasionnellement ou pour dépanner, ce n'est pas le rôle des enseignants ou des directeurs d'école d'entretenir les locaux de classe ou les cours de récréation.*

*Les écoreuses qui ont le double de travail à fournir ne tiendront, pas non plus, le rythme éternellement.*

*Merci dès lors, pour la qualité de vie de notre enseignement communal, d'être sensible à cette situation et d'y remédier au mieux.*

**Mme l'Echevine, A. Barzin:**

*Merci Monsieur Dupuis pour votre question.*

*S'agissant des écoreuses et donc du personnel communal, je cède la parole à mon collègue Baudouin Sohier.*

**M. l'Echevin, B. Sohier:**

*Merci Monsieur Dupuis pour votre question.*

*Comme vient de le dire notre collègue, cette question met en lumière le travail de l'ombre des écoreuses, dont la discrétion ne doit pas nous faire oublier à quel point elles sont indispensables au bon fonctionnement de la Ville et du bien-être de tous.*

*Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville tente, depuis plusieurs mois maintenant, de rééquilibrer son budget et a dû, pour cela, faire des coupes sombres dans tous les domaines.*

*Celui du personnel n'est malheureusement pas épargné bien que la Ville tienne à ne licencier personne pour raisons économiques.*

*Il a fallu trouver d'autres solutions, dont le non-remplacement d'agent malade ou partant à la pension, qui est mis en place ou en application depuis ce 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

*A ce titre les écoreuses, qu'elles prestent au sein de la Ville ou dans les écoles, ne sont malheureusement pas épargnées.*

*Elles ne sont pas non plus, comme beaucoup d'entre nous, plus particulièrement épargnées par la grippe hivernale. Cette situation d'absence due à une maladie revient d'année en année, surtout en hiver, et vous êtes bien placé pour le savoir.*

*La Ville, avant le 1<sup>er</sup> janvier tenant compte déjà des impératifs du plan de gestion, procédait à un remplacement formel après un délai de 15 jours et non pas dès le 1<sup>er</sup> jour de maladie.*

*Mais cela ne signifie pas pour autant qu'aucune solution n'est proposée actuellement. Pour pallier plus rapidement aux absences et faire face à des situations d'urgence, le Service Intendance responsable de la gestion du personnel d'entretien a créé une cellule de "volantes" pour des prestations de nettoyage, à laquelle il fait appel régulièrement.*

*En général le cas échéant, lorsqu'il y a une absence dans les écoles où plusieurs écoreuses prestent, elles peuvent comme partout ailleurs se remplacer entre elles.*

*Par contre, si une école n'a qu'une seule personne d'entretien, le Directeur a la possibilité de rapatrier temporairement une collègue d'une autre de ses écoles, afin de combler le déficit de l'effectif.*

*Un renfort entre écoles peut également être envisagé.*

*Une certaine flexibilité est donc de rigueur. Nous prévoyons même, en cas de besoin, un renfort possible en provenance de l'Hôtel de Ville vers les écoles ou autres bâtiments communaux.*

*Mais cela sous-entend aussi une organisation de la mobilité dans tous les sens. En d'autres termes, un renfort pourrait être sollicité à un moment donné de la part des écoles vers d'autres lieux.*

*Je tiens à pointer que le personnel d'entretien n'a pas été subitement réduit ces derniers mois et que l'absence de l'écoreuse entraînant la mise à contribution du Directeur ou des enseignants est assez exceptionnel et temporaire.*

*A situation exceptionnelle, solution exceptionnelle. Lorsque votre femme de ménage est malade, il doit vous arriver aussi de mettre la main à la pâte et vider les poubelles, en attendant patiemment son retour.*

*En tout cas, chez moi, je pratique de la sorte et lorsque cette situation perdure, je fais le nécessaire pour résoudre le problème. C'est ce que nous faisons également à la Ville.*

*Dans une école, il est vrai que 2 écoreuses sur 3 ont été malades mais le service compétent de la Ville n'en a pas été informé. Ce qui signifie que la Direction a estimé devoir se passer d'un renfort.*

*Par contre, dans un même temps une autre école a signalé qu'elle se trouvait en difficulté et le Service Intendance a envoyé une "volante" pour pallier aux absences.*

*Des solutions peuvent être trouvées et seront trouvées. Il faudra néanmoins faire preuve, dans le futur, d'encore plus de créativité, de souplesse et de flexibilité.*

*Nous ne laisserons personne dans le besoin et continuerons à respecter scrupuleusement les normes de propreté et d'hygiène dans les écoles, les bâtiments communaux et ce pour le bien-être de la population, des enseignants et des enfants.*

**Mme l'Echevine, A. Barzin:**

*Quelques mots en complément de l'intervention de mon collègue Baudouin Sohier: vous savez que l'investissement de la Ville dans nos écoles communales est très important, que ce soit au niveau des bâtiments, de l'encadrement. On ne fait ici qu'appliquer certaines dispositions applicables ailleurs, dans notre Administration communale.*

*Il est clair que les exemples sont très très rares et cela été dû – comme Baudouin Sohier vient de l'expliquer – parfois à une absence d'information. Si l'information ne revient pas à l'Administration, cela pose difficulté au Service Intendance en particulier.*

*On a parfois la difficulté aussi avec les prolongations de certificat: une personne qui, semble-t-il, va être absente pendant 5 jours et qui finalement l'est pendant 2 semaines. Donc là, on doit pouvoir s'adapter.*

*Normalement, avec les équipes de "volantes" et la mobilité que l'on peut avoir aussi entre certains établissements, y compris avec l'Administration et d'autres locaux de la Ville, on doit pouvoir apporter des solutions à cela.*

*J'ai été interpellée par une des Directions au sujet d'une situation spécifique et mon collègue Baudouin Sohier l'a été également, par rapport à un congé de maladie de longue durée. C'est clair aussi que si l'on a seulement une équipe de 2 personnes avec un congé de maladie de très longue*

*durée, on doit pouvoir analyser la situation pour faire en sorte que tout ce passe au mieux. Il est clair que l'on a vraiment une attention toute particulière pour nos écoles. C'est la volonté du Collège, que ce soit pour cet élément de nettoyage, mais aussi pour bien d'autres.*

**M. le Bourgmestre empêché, M. Prévot:**

*Merci Madame l'Echevine.*

*Voilà qui complète la réponse.*

*Monsieur Dupuis.*

**M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:**

*Merci pour vos réponses.*

*La question était aussi de savoir si le personnel continue à être réduit, au niveau des écoreuses, ou à ne pas être remplacé pour les départs à la pension ou autre, n'y a-t-il pas un risque que la Ville fasse appel à une entreprise privée pour s'occuper de ses bâtiments?*

*Parce que c'est aussi un peu la crainte du personnel de se dire: "Est-ce qu'à un moment donné, on ne va pas être remplacé par du privé?"*

**Mme l'Echevine, A. Barzin:**

*Ce n'est pas l'objectif.*

**38.3 Consultation populaire: Ce cher "3X oui" (P-Y. Dupuis, Conseiller communal indépendant)**

**Ce point a été débattu parallèlement au point 38.1**

**38.4 Etat d'avancement de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques communales, en général, et au sein de la Police, en particulier. (D. Klein, Conseillère communale cdH)**

**M. le Bourgmestre empêché, M. Prévot:**

*On aborde maintenant la question de Madame Klein, sur l'état d'avancement de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques communales, en général et au sein de la Police, en particulier.*

*Je vous en prie, Madame Dorothee Klein.*

**Mme D. Klein, Conseillère communale cdH:**

*Merci Monsieur le Président.*

*Bonsoir à tout le monde, membres du Collège, du Conseil et cher public,*

*Je me disais bien que la transition allait être difficile aujourd'hui, après un débat aussi animé sur la consultation. Mais je vois que mon collègue, Monsieur Dupuis, a fait une belle transition en disant que les femmes sont l'avenir de l'homme.*

*Je me permets de rappeler, on s'achemine tout doucement vers le 8 mars, Journée internationale des femmes. C'est le dernier Conseil communal avant cette journée et vous connaissez tous ma préoccupation à progresser vers davantage d'égalité entre les hommes et les femmes.*

*Je voulais revenir sur 2 questions précédentes que j'avais posées et voir un peu quel était le suivi qui avait été donné à ces demandes.*

*Ma première interpellation sur le sujet remonte au 21 février 2013. Elle concernait une proposition de délibération sur l'engagement de la Ville à intégrer la dimension de genre dans ses politiques.*

*Suite à cela, la Ville a eu la bonne idée d'organiser une après-midi d'étude, le 13 mars 2014 donc voici un an dans cette salle même, posant la question: "Namur, ville du genre ?".*

*Le Conseil consultatif égalité femmes-hommes de Charleroi, la Commission communale consultative femmes-Ville de Liège y participaient et faisaient état de leur expérience en la matière.*

*A l'issue de cette après-midi, les représentantes d'associations de femmes présentes avaient marqué leur intérêt pour l'installation d'un organe similaire à Namur.*

*Ma première question concerne donc l'échevine de l'Égalité des chances, pour lui demander la suite octroyée à cet après-midi et si elle pouvait nous dire si un tel organe était mis en place ou s'il y avait une autre manière d'intégrer la dimension du genre, au niveau namurois.*

*Ma deuxième question portait davantage sur le suivi par rapport à une autre question que j'avais posée, en novembre 2013. C'était un peu après le lancement au niveau fédéral des chartes de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'égalité des chances et de la diversité, au sein de la Police.*

*Vous savez qu'un plan égalité, un plan de gender mainstreaming avait été lancé au niveau fédéral. C'était une des applications appelé "plan Femmes et Police", dont de susciter la progression des femmes au niveau de la Police.*

*Lors de l'après-midi d'étude dont j'ai parlé tout à l'heure, donc "Namur, Ville du genre?", le Chef de corps avait marqué son intérêt par rapport à cette charte et son intention de la signer. Mais il ne voulait pas que ce soit quelque chose de purement formel et il avait annoncé qu'il préférerait d'abord mettre en place un plan "Femmes et Police", avant de la signer.*

*Je suis bien consciente, et on en a parlé, que la Police a beaucoup de travaux en chantier. Mais je me permettait quand même de poser la question de savoir où en était l'état d'avancement de ce projet de signer de cette charte et de mettre en place ce plan "Femmes et Police", au niveau de la Police de Namur.*

*Merci pour votre attention.*

**Mme l'Echevine, A. Barzin:**

*Merci Madame Klein pour votre question.*

*Il y a plusieurs aspects dans celle-ci et c'est ma collègue en charge de la Cohésion sociale et de l'Égalité des chances, Stéphanie Scailquin, qui va commencer à répondre.*

**Mme l'Echevine, S. Scailquin:**

*Madame la Conseillère,*

*Je vous remercie pour votre question et votre constante préoccupation pour atteindre une véritable égalité entre les femmes et les hommes et croyez-moi, je partage fort logiquement vos souhaits en tant qu'Echevine de la Cohésion sociale.*

*Vous n'êtes pas sans savoir mon engagement sur cette matière depuis que j'ai prêté serment en tant qu'Echevine.*

*Pour rappel, la Ville de Namur a adopté et signé la Charte de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, en 2013, avec Madame Tillieux qui était Ministre à l'époque.*

*Le Service de Cohésion sociale et sa cellule Égalité des chances ont organisé une demi-journée d'étude sur le genre en mars 2014, en collaboration avec notre Université et la Province.*

*Nous avons encadré le mémoire sur une étude d'un plan d'implantation de la politique du genre, au sein de l'Administration de Namur, dans le cadre d'un certificat interuniversitaire de management public*

*Régulièrement nous soutenons également financièrement – via mon crédit thématique – ou logistiquement des événements organisés par des associations féminines ou féministes.*

*Vous l'avez dit, le 13 mars dernier, la journée sur le genre intitulée "Namur, ville du genre ?" avait rassemblé plusieurs intervenants, des représentants de la Commission européenne, de la Fondation Roi Baudouin, de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que de différentes associations, vous également Madame Klein, vous aviez pu exposer la politique fédérale en la matière.*

*Vous l'avez dit, différentes villes sont venues exposer leurs expériences, je pense aux villes de Charleroi et Liège, mais également une ville française. La ville de Rennes avait pu, via une représentante, exposer son plan d'action pour pouvoir tendre vers plus d'égalité au sein de la municipalité.*

*Ce 13 mars 2014, je m'étais engagée à fédérer les associations namuroises œuvrant pour les femmes ou pour l'égalité des genres. Ce sera chose faite cette année, le 6 mars prochain, dans le cadre de la semaine "Namur'Elles" que nous organisons avec le Service de Cohésion sociale.*

*Ou plutôt, c'est déjà chose faite. En effet, depuis 2014, quelques réunions ont eu lieu avec différentes associations. Ce rassemblement, cette réunion des différentes associations a connu un accueil très positif et volontariste. Ceci a été ressenti et je m'en félicite.*

*Il s'agit de plus d'une dizaine d'associations ou d'institutions qui vont pouvoir, ensemble, développer des synergies et sans aucun doute renforcer des liens. Ces différentes associations, communautés, institutions relèvent des défis divers, sont d'obédiences différentes, rencontrent des publics variés mais toutes ont une volonté commune qui est de valoriser, soutenir, encourager les femmes afin qu'elles trouvent la place qu'elles méritent au sein de notre ville.*

*Nous avons décidé ensemble, Ville et associations, de mettre sur pied un groupe de travail – une plateforme, si l'on veut l'appeler ainsi – qui sera composé d'un représentant de ces différentes associations. Nous signerons ensemble un document officialisant ce projet lors de la semaine du 1<sup>er</sup> mars.*

*Mon objectif, et ceux de la plateforme, est double.*

*Premièrement, soutenir les actions du terrain et du quotidien.*

*Deuxièmement, poser un regard attentif à l'égalité des chances sur les matières communales d'autre part.*

*A côté de cette plateforme, nous avons travaillé, avec toutes ces associations, à la mise en place d'une semaine d'activités autour du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes.*

*Nous l'avons intitulée "Namur'Elles". Le programme est en cours de finalisation mais je peux déjà vous faire part de quelques événements qui seront organisés cette première semaine du mois de mars :*

- la Marche mondiale des femmes fera étape à Namur, le vendredi 6 mars, avec un parcours dans les rues de Namur, reliant l'Hôtel de Ville au Parlement wallon;*
- deux expositions réalisées par des photographes professionnels et amateurs auront également lieu pour mettre les femmes en avant;*
- enfin, pour un clôturer par un après-midi festif: un concert sera organisé.*

*A côté de cela, plus de 20 activités, qui regroupent différents acteurs, seront organisées entre le 4 et le 8 mars.*

*Ces différents acteurs sont, notamment: nos quartiers namurois. Je pense au Petit Ry, à Basse-Enhaive, Plomcot, Saint-Nicolas ou le quartier des Balances, des associations comme Synergies Wallonie, les Femmes prévoyantes socialistes, Vie Féminine, Caravane pour la Paix, RaLimar, Carrefour des cultures participent également à cette semaine.*

*Dans un autre cadre, celui de la Semaine de prévention des violences intrafamiliales, nous avons également travaillé, nous avons mis en place une journée d'ateliers-découvertes, une table-ronde et une exposition afin de sensibiliser la population aux violences intrafamiliales, dont les femmes sont encore malheureusement trop souvent les victimes.*

*Vous le voyez, nous avançons mais je préfère avancer petits pas par petits pas. A la révolution, je préfère une évolution des mentalités.*

*Mais depuis 2013, le chemin avance vers plus d'égalité au sein de la Ville.*

*Je passe maintenant la parole à ma collègue, Anne Barzin.*

**Mme l'Echevine, A. Barzin:**

*Merci Madame la Conseillère pour votre question.*

*On a déjà rappelé que vous aviez déjà interrogé le Collège communal à ce sujet, en novembre 2013 et vous aviez déjà pu constater aussi la volonté du Chef de corps de la Police, de s'engager en faveur de la promotion de l'égalité de traitement au sein de notre Zone de Police. Il est toujours là, donc je vais parler sous son contrôle.*

*Monsieur Ligot, vous l'avez rappelé, s'était d'ailleurs investi personnellement dans cette démarche en participant et en prenant la parole, lors du colloque qui avait été organisé l'an dernier sur cette question.*

*Il s'était engagé à signer la Charte de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'égalité des chances et de la diversité, au sein de la Police, tout en souhaitant préalablement initier un plan d'action concret afin de dépasser la démarche de la simple intention.*

*Sur le terrain, les choses ont évolué. En effet, cette Charte est déclinée en 6 actes sur base desquelles la Police travaille déjà. La définition d'un plan d'action constitue d'ailleurs le premier axe de cette charte.*

*Cet axe de travail s'inspire de différentes actions qui sont menées au niveau de l'Administration fédérale, qui sont reprises aussi dans la circulaire ministérielle de juillet 2013 relative à la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, au sein des services de Police.*

*Il y a quelques actions qui ont été développées depuis votre dernière question en Conseil communal. Tout d'abord, l'élaboration et le suivi de l'outil statistique du genre, visant à réaliser de manière permanente, une radioscopie de la situation au sein de la Zone de Police.*

*Celui-ci permet, aux services de Police, de suivre l'évolution de la répartition hommes-femmes au sein du corps de Police, de manière globale mais également par service et par catégorie de grade.*

*Quels enseignements peut-on en tirer? En tenant compte des divers départs et engagements, la proportion de femmes au sein de la Police est de 26,4%, pour 2014. C'était 24% en 2009 et 26% en 2013.*

*Plusieurs fonctions à responsabilités sont occupées par des femmes, je citerai par exemple:*

- *la Directrice des Ressources humaines;*
- *la Conseillère juridique et fonctionnaire de planification d'urgence;*
- *la Conseillère en communication;*
- *l'Analyste stratégique;*
- *la Conseillère en prévention;*
- *la Commissaire directrice du Service proximité;*
- *l'Inspectrice principale, responsable de la section Jeunesse du Service judiciaire;*
- *la Responsable de toutes les assistantes de Police, pour l'aide aux victimes;*
- *une femme assume aussi une fonction de coordinatrice, au sein du Centre de communication de la Zone;*
- *une femme assiste aussi un Chef de série au sein de Police Secours.*

*Un des aspects de la charte, porte sur la composition des Commissions, des Conseils et des jurys, avec un objectif d'atteindre 1/3 de participation féminine. C'est un objectif qui n'est pas encore toujours atteint, mais je dois préciser que pour la zone de Namur, la Directrice du Personnel siège d'office dans toutes les Commissions de sélection.*

*On essaie d'intégrer un membre féminin en plus si la sélection organisée pour un service dont la responsable est une femme.*

*Troisièmement, en ce qui concerne les axes relatifs à la sensibilisation du personnel policier et à l'approche intégrée du genre, plusieurs formations ont été proposées aux membres du personnel de la Zone de Police, sur différents sujets. 15 membres de notre Zone se sont inscrits en 2014, à ces formations.*



*En plus du respect de la garantie du principe de non-discrimination entre collègues ou vis-à-vis des citoyens, ces formations ont pour objectif d'inciter les membres du personnel à adopter des comportements qui favorisent l'égalité et la diversité.*

*Il faut souligner aussi que l'Inspecteur principal, recruté en 2014 pour assurer la coordination et la gestion de l'accueil au sein des infrastructures policières namuroises, a été choisi comme référent pour la Zone en matière de coordination en approche intégrée du genre et suivra, début de cette année 2015, la formation spécifique qui y est dédiée.*

*Un axe suivant: l'analyse et l'exploitation de l'enquête nationale, menée en 2014, au sein de tous les services de Police et visant à identifier les raisons qui poussent les membres du personnel féminins de la Police à refuser l'accès à des promotions.*

*Il y a aussi toute une série de procédures qui ont été menées depuis votre dernière question. C'est vrai que certaines femmes ont réussi certains examens, avec brio, il faut le mentionner aussi. Certains inspecteurs termineront leur formation à l'Académie de Namur et en mai prochain signeront la charte individuelle de diversité, avant leur première affectation dans les services de Police pour lesquels ils postuleront.*

*Vous constatez dès lors les évolutions positives et encourageantes. Je peux vous informer que le Chef de corps signera très prochainement la charte, dans le début de cette année 2015.*

**M. le Bourgmestre empêché, M. Prévot:**

*Merci Madame l'Echevine pour cette maîtrise extraordinaire de l'égalité des chances du temps de parole.*

*Madame Dorothee Klein.*

**Mme D. Klein, Conseillère communale cdH:**

*Merci.*

*Je remercie l'Echevine de l'Egalité des chances, je sais qu'elle s'investi beaucoup sur le sujet.*

*Je me réjouis de cette semaine d'activités et j'espère qu'un maximum de personnes auront beaucoup de plaisir à y participer.*

*Je trouve aussi que c'est important de constituer une plateforme des femmes, un lien entre ces associations de femmes. Je crois que la solidarité féminine reste très importante pour progresser en la matière.*

*Au niveau de la Police, oui effectivement je vois que cela évolue. J'ai eu un peu peur parce que j'avais vu qu'il y avait des petits progrès tous lents. Je me disais que oui, bien sûr, il y a eu une enquête qualitative sur les raisons qui freinent, mais c'était au niveau fédéral, mais c'est bien que l'on y participe comme d'autres.*

*Je suis un peu plus rassurée par la fin, où vous dites qu'en fait se sera signé. Comme cela, je n'aurai pas toujours à revenir sur le sujet et à vous reposer la question dans un an ou plus.*

*Merci.*

**M. le Bourgmestre empêché, M. Prévot:**

*On va signer.*

**38.5 Plébiscite du 8 février : quelle suite donner au vote des Namurois ? (A. Piret, Conseiller communal PS)**

**Ce point a été débattu parallèlement au point 38.1.**

**38.6 Le thalys wallon, chronique d'une mort annoncée ? (J. Damilot, Conseiller communal PS)**

**M. le Bourgmestre empêché, M. Prévot:**

*La dernière question a été posée par Monsieur Damilot, à propos du Thalys.*

*Je vous en prie, Monsieur Damilot.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Ce n'est pas la première fois que je vous interroge sur le Thalys et, quelques fois, en écoutant tous les débats, je me pose des questions.*

*On s'inquiète, on s'interroge quelques fois à juste titre sur l'attractivité de Namur et j'ai le sentiment qu'aujourd'hui, alors que Namur s'éloigne de toutes les capitales qui nous entourent, personne ne semble s'en émouvoir.*

*Le 15 décembre dernier, le nouveau plan de transport de la SNCB entrain en vigueur. Depuis lors, il faut aux Namurois 13 minutes en plus par jour, aller-retour, pour se rendre à Bruxelles capitale de la Belgique.*

*Cette situation durera aussi longtemps que les travaux du RER ne seront pas terminés, c'est-à-dire par avant 10 ans.*

*Vers le sud et la capitale du Grand-Duché du Luxembourg, les temps de parcours sont aussi majorés en raison de travaux sur la ligne 162. En fonction du retard, voire du report, de ces travaux l'amélioration ne se fera pas sentir avant 2023, 2025.*

*La troisième capitale avec laquelle nous avons une relation directe – j'allais presque dire nous avons – c'est Paris, dont je n'insisterai pas sur l'importance que cela représente, pour nous tous les francophones, les Wallons en particulier.*

*Je vous ai déjà interpellés à 2 reprises au cours de la dernière année. Mais faut-il croire – sans crier gare, c'est comme cela que l'on crie dans les chemins de fer – on vient de nous annoncer que cette relation aller-retour sera supprimée le 31 mars.*

*Ce n'est évidemment pas la 1<sup>ère</sup> fois que cette relation est suspendue, mais dans le passé c'était toujours pour une période bien précise. Alors que cette fois, c'est pour une période indéterminée.*

*Que justifie cette suppression? Une question, semble-t-il, d'incompatibilité technique – je ne vais pas entrer dans le détail – en matière de sécurité entre un type de train TGV, le Thalys en l'occurrence et une infrastructure classique, la dorsale wallonne en l'occurrence.*

*Vous imaginez bien que l'on n'a pas découvert ce problème, il y a quelques jours puisque l'annonce a été faite, il y a une quinzaine de jours à peine. On le savait évidemment depuis longtemps et on nous l'a caché, on n'a rien dit.*

*A qui la faute? Je serais tenté de dire: je m'en fiche. Est-ce que c'est la faute de Thalys, devenu opérateur ferroviaire? Est-ce que c'est la faute de la SNCB? Est-ce que c'est la faute d'Infrabel? Est-ce que c'est la faute des moyens financiers réduits donnés à la SNCB? Je m'en fiche. De toute façon, si vous essayer de savoir à qui c'est la faute, aujourd'hui, le petit jeu du "ce n'est pas moi, c'est l'autre" règne en maître dans les structures ferroviaires. Donc, vous ne parviendrez pas à dire qui est responsable de cette situation.*

*Pourquoi est-ce que je suis plus inquiet cette fois-ci que la dernière fois, lorsque nous avons voté une motion ou lors de mon intervention – je pense que c'était au mois de mai l'année dernière?*

*Parce que l'on ne prévoit pas la durée de la suppression. Les autres fois, c'était toujours pour une durée bien précise.*

*Parce que la SNCB est sous perfusion financière. Je pense que si vous lisez la presse, vous le lisez tous les jours.*

*Parce que le Thalys, sur les dorsales, a mauvaise presse aussi bien la wallonne que la flamande. Surtout en Flandre, je l'ai signalé ici, où il connaît un flop monumental alors que le Wallon, avec plus de 50% de taux d'occupation, ne s'en sort pas trop mal.*

*A ce sujet – et c'est la loi des vexations – le Thalys flamand à ce jour est toujours maintenu.*

*Enfin et surtout, il y a cette phrase figurant dans le budget de la SNCB, votée en décembre. Je dispose évidemment du document, s'il faut élaborer un dossier.*

*Je cite mot à mot: "En l'absence d'une décision définitive quant à leur suppression, le présent budget tient encore compte de l'impact du maintien des dessertes par Thalys des 2 dorsales."*

*Il est donc clair que, non seulement, la SNCB attend qu'on lui dise – notamment au travers du contrat de gestion – d'arrêter le Thalys sur les 2 dorsales mais en outre, elle a déjà trouvé le moyen – ou peut-être le prétexte – pour en suspendre un des deux, malheureusement celui qui nous concerne.*

*En résumé, on vient de décider de tirer la prise et tout indique que l'on ne la rebranchera plus. On ne la rebranchera plus si nous, tous ensemble, nous n'entreprenons rien.*

*Je suggère aussi, Monsieur le Président, que le Conseil communal envoie une délégation auprès de la Ministre pour plaider la nécessité pour Namur Capitale de garder sa relation avec Paris. Je ne demande pas l'organisation d'un train spécial comme nos amis luxembourgeois vont le faire, dans quelques jours, pour la défense des lignes rurales, mais au moins qu'une délégation aille chez la Ministre.*

*Je demande à chacune des composantes du Conseil, avec une assistance particulière Madame Barzin, pour les membres du groupe appartenant au même parti que la Ministre actuelle, d'activer leurs relais.*

*Je suis évidemment disponible pour étayer le dossier que nous remettrons. Il n'est peut-être pas trop tard mais les jours sont, pour moi, comptés*

*Penser au développement de Namur, c'est aussi je pense veiller à ses connexions avec les pays voisins, en l'occurrence quand il s'agit d'une ville comme Paris.*

*Je vous remercie.*

**M. le Bourgmestre empêché, M. Prévot:**

*Merci Monsieur le Conseiller.*

*La parole est à Madame l'Echevine de la Mobilité.*

**Mme l'Echevine, P. Grandchamps:**

*Les craintes sont partagées et les informations complémentaires que vous nous donnez ne sont guère rassurantes.*

*Nous avons envoyé la motion, approuvée par le Conseil communal de 2015, à l'ensemble des acteurs que nous avons décidés ensemble.*

*Nous avons reçu un certain nombre de réponses mais effectivement, aucune au niveau d'Infrabel.*

*Si mes collègues n'y voient pas d'inconvénients, je pense effectivement que ce serait certainement une bonne chose que d'aller, tous unis, rencontrer différents acteurs au-delà des Wallons – qui nous appuient évidemment également – les personnes qui comptent.*

*En tout cas, j'y suis favorable.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Je souhaite cette démarche politique parce que cette fois-ci, cela me semble devenu extrêmement urgent.*

*Je répète, on ne précise pas la durée de la suppression et je crains – lorsque je lis notamment ce budget de la SNCB – que cette fois-ci, on ne le reverra plus.*

*Il s'agit d'un problème d'investissement de TCS – je ne vais pas entrer dans le détail, Monsieur Etienne sait bien ce que cela veut dire – le système de sécurité européen que l'on installe. Il y a un*

*problème là, où un Thalys doit passer sur une infrastructure classique, en l'occurrence la dorsale wallonne. Si les aménagements ne sont pas faits, le Thalys ne roulera plus jamais sur la dorsale wallonne.*

*Ce qui est extraordinaire, c'est qu'il y a quelques mois on a fait un reportage à la VRT pour montrer qu'il y avait 2 voyageurs dans ce train-là et qu'ils demandaient la suppression.*

*On supprime le wallon qui a un certain succès et on maintient le train flamand.*

*Je ne désigne personne comme responsable. Je dis que si nous ne nous y mettons pas tous ensemble, nous n'avons aucune chance de le conserver.*

**M. le Bourgmestre empêché, M. Prévot:**

*On est bien d'accord.*

*Madame Barzin.*

**Mme l'Echevine, A. Barzin:**

*Juste un petit commentaire: ce n'est pas la première fois – et vous l'avez mentionné dans votre intervention initiale – qu'il y a une suspension de la circulation sur les rames du Thalys et sur la dorsale wallonne en particulier. Cela a déjà été le cas, 2 fois par le passé.*

*Il y a eu des interventions, notamment dans d'autres assemblées et en particulier au Parlement wallon et au Parlement fédéral sur le sujet, par le passé.*

*Ici, d'après les informations dont je dispose, ce sont des éléments techniques. C'est vrai que l'on ne transige pas sur la sécurité, il n'y a pas d'économie faites sur la sécurité. Il n'y a pas de décision de mettre fin à cette dorsale wallonne du Thalys.*

*J'entends bien le commentaire que vous faites et la phrase que vous relevez mais d'après les informations dont je dispose, c'est une suspension. Vous imaginez bien que je n'ai déjà pas manqué d'alerter et de sensibiliser la Ministre à ce sujet.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*J'insiste, est-ce que l'on ne peut pas une démarche collective?*

*Je suis disponible s'il faut rédiger quelque chose là-dessus.*

**M. le Bourgmestre empêché, M. Prévot:**

*Bien, on va analyser l'opportunité mais je crois effectivement que ce n'est pas une question de partis politiques ici en l'occurrence.*

*L'enjeu n'est pas de mettre qui que ce soit mal à l'aise parce que l'on a tous été partie prenante à ces décisions de réduction des besoins financiers de la SNCB et d'Infrabel, dans le précédent Gouvernement ou l'actuel.*

*Ce qu'il faut c'est au moins garantir, de manière unanime, la volonté de préserver le statut de Namur.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Ok, je prends acte. Merci.*

**M. le Bourgmestre empêché, M. Prévot:**

*Voilà qui clôture alors les questions inscrites de manière complémentaire à l'initiative des Conseillers. Est-ce qu'il y a des questions d'actualité en fonction de l'article 99? Aucune?*

*Je déclare dès lors la séance publique levée, remercie tous les observateurs pour leur patience.*

*Merci au public, merci aux journalistes. Excellente soirée à chacun, chacune.*

*Merci aux Conseillers de rester pour le huis clos.*

**Approbation du procès-verbal**

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du Conseil, le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2015 est considéré comme approuvé.

La séance est levée à 22h00.

Par le Conseil,

Le Directeur général,  
  
J-M. VAN BOL

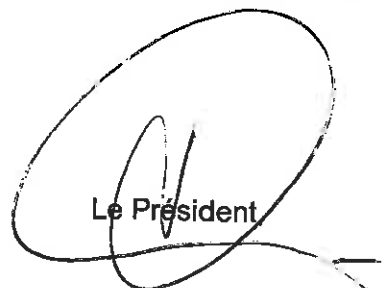
  
Le Président  
M. PREVOT



TABLE DES MATIERES

<b>Séance publique.....</b>	<b>6</b>
<b>Direction générale .....</b>	<b>8</b>
Cellule Conseil .....	8
1. Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2015.....	8
Secrétariat général.....	10
2. Démission d'un Conseiller .....	10
3. Remplacement d'un Conseiller et prestation de serment.....	10
4. Commissions communales: composition – modification .....	11
5. Représentation: Commission communale de l'Accueil – remplacement.....	16
<b>Département Cadre de Vie .....</b>	<b>17</b>
Eco Conseil.....	17
6. Quinzaine de la nature 2015: timbre et souvenir philatélique – prix.....	17
<b>Département des Voies Publiques .....</b>	<b>17</b>
Voirie.....	17
7. Quartier des Célestines, rues de l'Etoile et du Lombard: projet bis.....	17
8. Divers sites: inspection d'égouts par caméra et curage éventuel – projet .....	18
9. Droit de tirage élargi : fonds d'investissement des communes 2013-2016 – plan d'investissement communal – 2 <sup>ème</sup> modification.....	19
10. Téléphérique: concession de travaux publics – procédure et avis.....	21
11. Wépion, chemin des Collets: entretien et mise en œuvre du revêtement – modification unilatérale n°1 .....	36
Equipement urbain.....	37
12. Parkings P+R Saint-Nicolas et Namur Expo: projet TEC it easy – convention .....	37
Mobilité.....	38
13. Conseiller en mobilité: subvention – rapport d'évaluation .....	38
<b>Département des Affaires Civiles et Sociales.....</b>	<b>39</b>
Cohésion sociale.....	39
14. Accueil des gens du voyage: règlement général.....	39
<b>Département de l'Education et des Loisirs.....</b>	<b>43</b>
Culture – Bibliothèques.....	43
15. Mons 2015: usage d'un espace d'exposition – convention .....	43
<b>Département de l'Aménagement Urbain .....</b>	<b>44</b>
16. Guichet de l'Energie: convention .....	44
Urbanisme.....	45
17. Saint-Servais, rue de Bricgniot: passage supérieur de la ligne 161 – renouvellement .....	45
Régie foncière.....	46
18. Anciens Abattoirs de Bomel: promotion d'un ensemble de logements – acte de base et acte de vente-type .....	46
19. Site des Casernes: occupation à titre précaire – convention .....	46
20. Plan de gestion 2014-2020: actualisation.....	47
<b>Département des Ressources Humaines.....</b>	<b>47</b>
Personnel.....	47
21. CPAS: statut pécuniaire des grades légaux – modification.....	47
22. Usage des véhicules de services et des véhicules partagés: modification du statut administratif48	
<b>Département de Gestion Financière.....</b>	<b>52</b>
Budget et plan de gestion .....	52
23. Zone de Police: comptes 2013 – arrêté d'approbation du Gouverneur.....	52
24. Zone de Police: budget 2014 – MB2 – arrêté d'approbation du Gouverneur.....	54
25. Zone de Police: budget 2015.....	55
26. Zone de Police: budget 2015 – petits investissements – procédure et financement .....	55
27. Zone de Police: projections quinquennales 2016-2020 – actualisation et mesures de gestion ...	56
28. Gestion active de la dette: rallongement de la durée et augmentation de la progressivité du taux d'amortissement d'emprunts.....	57

Recettes ordinaires .....	58
29. Accueil des gens du voyage: règlement-redevance .....	58
30. Taxe additionnelle à l'IPP: règlement exécutoire.....	59
Recettes et dépenses extraordinaires .....	59
31. Petits investissements: liste récapitulative des projets – 4 <sup>ème</sup> trimestre 2014 .....	59
<b>Département des Bâtiments .....</b>	<b>64</b>
Bureau d'études Bâtiments.....	64
32. Ecole de la Court'Echelle: conception et réalisation d'une crèche – changement du mode de passation – information.....	64
33. Centre sportif "La Mosane" à Jambes: rénovation – nouvelle procédure.....	72
34. Académie des Beaux-Arts: construction de classes et d'ateliers – avenant 34 .....	74
35. Malonne: conception et réalisation d'une salle d'athlétisme indoor – avenant 16.....	77
36. Malonne: conception et réalisation d'une salle d'athlétisme indoor – avenant 17 .....	81
Gestion Immobilière .....	83
37. Salzennes: échange de terrains – projet d'acte.....	83
<b>Point complémentaire .....</b>	<b>85</b>
38.1 Consultation populaire: résultats et suites réservées au dossier .....	85
<b>Points inscrits à la demande des Conseillers .....</b>	<b>106</b>
38.2 Ecoles communales: S.O.S. écoreuses! (P-Y. Dupuis, Conseiller communal indépendant).....	106
38.3 Consultation populaire: Ce cher "3X oui" (P-Y. Dupuis, Conseiller communal indépendant) ....	109
38.4 Etat d'avancement de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques communales, en général, et au sein de la Police, en particulier. (D. Klein, Conseillère communale cdH) .....	109
38.5 Plébiscite du 8 février : quelle suite donner au vote des Namurois ? (A. Piret, Conseiller communal PS) .....	113
38.6 Le thalys wallon, chronique d'une mort annoncée ? (J. Damilot, Conseiller communal PS) ....	114
<b>Huis clos .....</b>	<b>117</b>
<b>Corps de sécurité .....</b>	<b>117</b>
Zone de Police .....	117
39. Personnel: mobilité – désignation 1.....	117
40. Personnel: mobilité – désignation 2.....	117
41. Personnel: accident de travail – incapacité permanente .....	118
42. Personnel: mise à la retraite 1 .....	119
43. Personnel: mise à la retraite 2 .....	119
<b>Département de l'Education et des Loisirs .....</b>	<b>119</b>
Enseignement .....	119
Fondamental .....	119
44. Désignations temporaires: ratification.....	119
45. Mise en disponibilité 1 .....	121
46. Mise en disponibilité 2.....	121
Académie des beaux-arts .....	122
47. Désignations temporaires: ratification.....	122
48. Mise en disponibilité.....	122
49. Détachement provisoire – prolongation .....	123
Conservatoire.....	123
50. Désignations temporaires: ratification.....	123
51. Mise en disponibilité 1 .....	124
52. Mise en disponibilité 2 .....	124
<b>Département des Ressources Humaines .....</b>	<b>125</b>
Personnel .....	125
53. Prolongation de stage.....	125
54. Mise à la retraite .....	127
<b>Table des matières .....</b>	<b>129</b>